

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de
la recherche scientifique



Université Ahmed Ben Yahia El
Wancharissi- TISSEMSILT

Faculté des Lettres et des Langues

Département des lettres et des langues
étrangères



Domaine : Lettres et langues étrangères.
Filière : Lettres et langue française.
Spécialité : Sciences des textes littéraires

CIVILISATION DE LA LANGUE D'ETUDE

Niveau :
Première année
Licence
(L1)

Polycopié de cours
Dre. Brahim Karima Salima

Descriptif du cours

Intitulé du cours : Civilisation de la langue d'étude

Public cible : Licence 01

Unité découverte

Crédit: 2

Coefficient: 02

Volume horaire : 01h30

Modalités d'examen : La Note : 50% cours, 50% TD.

Pour le cours : Un examen en présentiel.

Pour le TD : Un examen sur table et/ ou travaux de recherche.

Enseignante : Dr. BRAHIM Karima Salima

Adresse électronique : brahim.salima_univ-tissemsilt.dz@cuniv-tissemsilt.dz



1-Introduction générale

Ce cours magistral est dédié à l'étude de la civilisation dans le cadre du programme de première année de licence en Licence-Master-Doctorat (LMD). Il a été conçu conformément aux directives fixées par l'arrêté n°1116, en alignement avec le descriptif officiel des matières afférentes. L'enseignement de la civilisation vise une approche analytique qui consiste à explorer l'évolution culturelle, historique et sociale d'une société déterminée. Cette démarche s'appuie sur plusieurs domaines interdépendants, notamment :

La culture : ce volet consiste à étudier les arts, la littérature, la musique, ainsi que les traditions, afin d'illustrer les valeurs, les croyances et l'identité d'une communauté donnée.

La sociologie : cette section se concentre sur l'analyse des structures sociales, des interactions humaines et des institutions qui influencent la vie quotidienne des individus.

La géographie : cet aspect permet d'appréhender comment le contexte environnemental, le paysage et l'espace façonnent le développement économique et culturel d'une société.

L'histoire : cette discipline s'attache à étudier les événements majeurs, les figures emblématiques et les périodes clés qui ont contribué à la construction d'une civilisation.

La philosophie : cette composante invite à une réflexion sur les idées et les notions fondamentales qui ont structuré la pensée d'une civilisation, souvent à partir de textes fondateurs ou de grands penseurs.

Ce cours, spécifique à la civilisation française, aborde également des thèmes universels tels que les droits de l'homme et la démocratie. Les étudiants sont encouragés à s'engager dans des débats, des recherches et des analyses critiques afin de saisir la complexité inhérente à la civilisation étudiée. L'objectif principal de cette formation est de permettre une compréhension approfondie de la transition de la France vers la modernité, en analysant ses dimensions historiques, politiques, philosophiques et culturelles, en particulier durant la période des Lumières.

Objectifs du cours :

Les objectifs pédagogiques de ce cours visent à permettre aux étudiants de saisir la complexité et la différence fondamentale entre les notions de culture et de civilisation. Il s'agit d'abord de définir ces deux concepts de manière précise, en insistant sur leur distinction : la culture renvoie aux valeurs, aux croyances, aux arts, aux pratiques sociales et aux modes de vie propres à un groupe ou une société, tandis que la civilisation englobe l'ensemble des réalisations matérielles, institutionnelles et symboliques qui structurent et façonnent un ordre social donné.

Ensuite, le cours vise à faire découvrir concrètement les différentes facettes de ces notions à travers l'étude spécifique de la langue en question, en utilisant des exemples issus de monuments, de vestiges archéologiques, ainsi que des éléments relatifs à la vie quotidienne. Par cette démarche, il s'agit de montrer comment la culture s'incarne dans l'expression artistique, la littérature, les coutumes ou encore les pratiques orales, tandis que la civilisation se manifeste à travers l'architecture, les institutions, ou encore les objets matériels qui reflètent une époque ou une société. En définitive, ce cours a pour but d'inciter les étudiants à adopter une approche analytique et critique, leur permettant de mieux saisir la richesse et la diversité des aspects culturels et civilisationnels liés à la langue d'étude, tout en développant une compréhension plus globale des dynamiques sociales et historiques qui façonnent une société.

Connaissances préalables recommandées

Ce volet du programme vise à fournir aux étudiants une compréhension approfondie des pays liés à la langue d'étude à travers une exploration multidimensionnelle de leur géographie, de leur histoire, de leurs cultures et de leurs traditions. Il s'agit d'acquérir des connaissances contextualisées qui permettent de situer la langue dans son cadre géographique précis, en étudiant ses particularités géographiques, ses évolutions territoriales et ses dynamiques démographiques.

La connaissance historique permet d'appréhender l'origine, les processus de formation et les transformations majeures qu'ont connus ces pays, en intégrant notamment les périodes de colonisation, d'indépendance, ainsi que les événements clés qui ont façonné leur identité nationale. Par ailleurs, l'étude des cultures et des traditions vise à faire découvrir la diversité des modes de vie, des pratiques sociales, des valeurs, ainsi que des expressions

artistiques, littéraires et religieuses qui caractérisent ces sociétés. Cela inclut également l'analyse des coutumes, des fêtes, des rites et des institutions traditionnelles, qui constituent autant d'éléments essentiels pour comprendre la spécificité culturelle des pays en question. L'objectif pédagogique est ainsi de doter les étudiants d'une connaissance intégrée et critique, leur permettant de mieux saisir les enjeux sociaux, culturels et historiques liés à la langue d'étude, tout en favorisant une ouverture interculturelle et une capacité à analyser les relations entre langue, culture et identité nationale

Premier semestre

Premier chapitre : Définition de la culture et de la civilisation.

Ce chapitre définit les notions de civilisation et de culture et de tout ce que cela implique comme mode de vie ; idéologie ; institutions et réalisations. Aussi, il met en exergue les fondements mêmes de la culture, passant des valeurs aux normes, aux institutions et enfin aux langues.

Deuxième chapitre : La France contemporaine

Il porte sur la nation française. Il comporte une carte du français dans le monde. Il aborde la géographie et le climat du pays, des dialectes, ainsi que les parlers régionaux et enfin les classes sociales et les différentes ethnies.

Troisième chapitre : La France et immigration

Ce chapitre porte sur un thème plus moderne qui est l'immigration. Il aborde l'immigration contemporaine dans l'aire francophone européenne (France, Belgique, Suisse). Il débute par un aperçu historique des grandes migrations contemporaines. Ensuite, il aborde les immigrants et la lutte pour les droits et enfin, il conclura avec les apports et les problèmes de l'immigration en France.

Quatrième chapitre : La France contemporaine et le monde

Dans ce dernier chapitre, il est question de comprendre le lien qu'entretient la France avec ses anciennes colonies, de son au sein de l'UE et de son implication dans l'OTAN.



Deuxième semestre

Premier chapitre : La naissance de la France moderne

Ce chapitre est un aperçu historique de l'antiquité à la Renaissance en France avec notamment la naissance de la nation française : le traité de Westphalie. Il comporte la définition, le contexte, les causes et les conséquences du mouvement de la Renaissance. Il présente également La Pléiade, la révolution humaniste, la révolution artistique, la révolution religieuse et la guerre des religions.

Deuxième chapitre : La France monarchique

Il porte sur la philosophie et les philosophes français du siècle des Lumières ceux qui ont marqué le XVIIe siècle comme Voltaire, Diderot et son encyclopédie, Montesquieu et ses lois et enfin Rousseau et son contrat social.

Troisième chapitre : Les grandes institutions du siècle des Lumières

Ce chapitre porte sur la naissance de l'Académie française et la promotion du Patois de l'île de France. Aussi, les philosophes des lumières et la question de l'autre et enfin l'orientalisme.





Cours 01 :

"Ce que les hommes appellent civilisation, c'est l'état actuel des mœurs et ce qu'ils appellent barbarie, ce sont les états antérieurs. Les mœurs présentes, on les appellera barbares quand elles seront des mœurs passées."

Anatole France - 1844-1924 - Sur la pierre blanche,

1905

Qu'est-ce que la civilisation ?

Introduction :

On emploie toujours le mot civilisation à propos de peuples passés ou de notre propre société ; ce terme désigne une réalité vaste et complexe. Civilisation vient du latin civilis, civis, qui signifie citoyen, membre de la civitas, de la Cité, de l'État. Ces étymologies donnent, non pas tout le sens, mais le sens fondamental et caractéristique du mot civilisation. Elles sont loin d'en exprimer l'idée tout entière, qui est si complexe, et qui embrasse toute l'histoire, toute la vie, toute la destinée de l'humanité ; mais elles en font voire le noyau.

Sens n°1 :

Une civilisation est l'ensemble des caractéristiques spécifiques à une société, une région, un peuple, une nation, dans tous les domaines : sociaux, religieux, moraux, politiques, artistiques, intellectuels, scientifiques, techniques... Les composantes de la civilisation sont transmises de génération en génération par l'éducation. Dans cette approche de l'histoire de l'humanité, il n'est pas porté de jugements de valeurs. Le sens est alors proche de "culture".

Exemples : civilisations sumérienne, égyptienne, babylonienne, maya, khmer, grecque, romaine, viking, arabe, occidentale.

Sens n°2 :

La civilisation désigne l'état d'avancement des conditions de vie, des savoirs et des normes de comportements ou mœurs (dits civilisés) d'une société. La civilisation qui, dans cette signification, s'emploie au singulier, introduit les notions de progrès et d'amélioration vers un idéal universel engendrés, entre autres, par les connaissances, la science, la technologie. La civilisation est la situation atteinte par une société considérée, ou qui se considère, comme "évoluée". La civilisation s'oppose à la barbarie, à la sauvagerie.

La civilisation représente donc l'ensemble des caractéristiques distinctives d'une société humaine, incluant ses aspects culturels, intellectuels, politiques, moraux et techniques. Cependant, cette définition de base mérite d'être précisée et nuancée.

Le concept de civilisation a évolué depuis le 18^e siècle, où il servait à distinguer les sociétés dites "évoluées" des sociétés "primitives". Aujourd'hui, le terme a perdu cette connotation hiérarchique pour désigner plus objectivement les traits distinctifs qui permettent de différencier les grandes sociétés humaines entre elles.

Pour qu'on puisse parler de civilisation, plusieurs critères essentiels doivent être réunis :
L'échelle : Une civilisation dépasse le cadre d'un simple pays ou d'une région. Par exemple, on parle de civilisation grecque (englobant Athènes, Sparte, la Crète) plutôt que de civilisation athénienne, ou de civilisation britannique plutôt que de civilisation anglaise.

La durée : Une civilisation doit s'inscrire dans le temps long. On ne peut pas parler de civilisation pour une courte période historique - ainsi, on évoque la civilisation européenne médiévale dans son ensemble, mais pas une "civilisation du 13^e siècle".

Les valeurs : Une civilisation doit porter des valeurs universelles et morales. C'est pourquoi on ne peut pas utiliser ce terme pour des régimes basés sur la négation des principes humains fondamentaux, comme le régime nazi.

Ce concept permet donc de distinguer de grands ensembles culturels (comme les civilisations européenne et asiatique) tout en reconnaissant leur complexité et leur diversité interne. Ainsi, la France, bien qu'ayant sa propre culture nationale, s'inscrit dans le cadre plus large de la civilisation européenne.

-Civilisations de l'Antiquité :

Les origines de la civilisation trouvent leur source en Mésopotamie, avec l'émergence des Sumériens, Akkadiens et Babyloniens. Bien que leurs vestiges architecturaux soient moins spectaculaires que ceux de l'Égypte antique, ces peuples ont légué à l'humanité des innovations fondamentales : l'écriture, les bases des mathématiques (arithmétique et géométrie) et les premiers textes littéraires. Ces civilisations mésopotamiennes furent suivies par l'empire perse qui, malgré sa puissance militaire et politique considérable, n'a pas autant contribué au développement des connaissances.

Parallèlement, la civilisation égyptienne se développait le long du Nil, tandis que plus tard, la civilisation grecque prenait son essor dans le nord de la Méditerranée. Cette dernière connut une expansion majeure vers l'est sous Alexandre le Grand, avec notamment la fondation d'Alexandrie. L'héritage grec est particulièrement important dans les domaines de la philosophie et des sciences.

La civilisation romaine, qui domina ensuite le bassin méditerranéen, brilla davantage par sa puissance commerciale et militaire que par ses contributions au savoir humain.

En Asie, deux civilisations majeures se sont épanouies : celle de l'Indus, dont les apports intellectuels sont restés longtemps méconnus en Occident, et la civilisation chinoise, qui se distingue par sa remarquable longévité, constituant la plus longue continuité civilisationnelle de l'histoire humaine.

A RETENIR :

Société : groupe organisé de personnes qui vivent sur un même territoire, et ont les mêmes lois, la même culture.

État : Territoire qui rassemble toute une population sous une même organisation.

Culture : Ensemble des connaissances, des traditions, savoir-faire propres à un groupe d'humains.

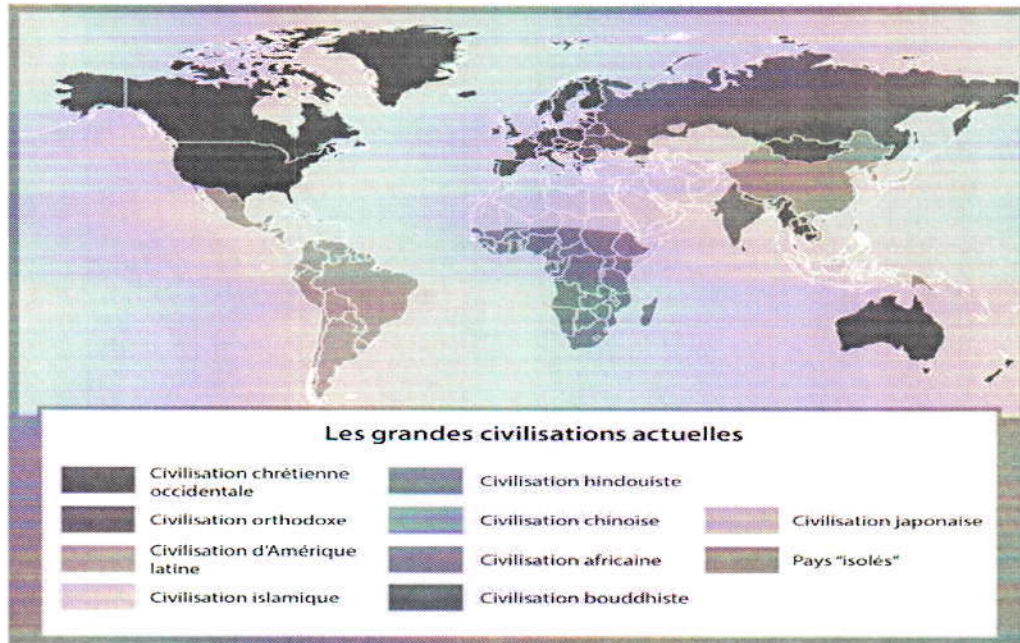
Morale : Désigne ce qui est bien ou mal au sein d'un groupe d'individus.

Primitif : Désigne ce qui est ancien, qui existait au début. Autrefois, on utilisait le mot « primitif » pour désigner des populations que l'on jugeait peu civilisées, peu évoluées.

Barbarie : Caractère de ce qui est inhumain, cruel, féroce.

Politique : Organisation de plusieurs personnes pour gouverner un État.

Économie : Ensemble et des activités liées à la fabrication, la vente et la consommation dans une société.



Cours 02 :

2 -Qu'est-ce que la culture ?

La culture, dans son acception la plus large, désigne l'ensemble des traits distinctifs, tant spirituels que matériels, intellectuels qu'affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle inclut non seulement les arts et les lettres, mais aussi les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

-Au niveau individuel : la culture renvoie à l'ensemble des connaissances acquises, à l'instruction et au savoir d'une personne.

-Au niveau collectif : elle représente l'ensemble des structures sociales, religieuses, etc., ainsi que les comportements collectifs, comme les expressions intellectuelles et artistiques, qui définissent une société.

La culture se manifeste à travers trois grands domaines : l'art, le langage et la technique.

Par extension, en éthologie (animale et humaine), la culture désigne tout comportement, habitude, savoir ou système de sens acquis par un individu, transmis socialement et non par héritage génétique. Elle englobe ainsi les connaissances transmises par des systèmes de croyance, le raisonnement ou l'expérimentation, qui façonnent le comportement humain en interaction avec la nature et l'environnement. La culture comprend tout ce qui est considéré comme une acquisition de l'espèce, distinct de l'héritage instinctif, perçu comme naturel et inné. Ce terme prend des significations variées selon le contexte dans lequel il est utilisé.

-Étymologie :

Le mot "culture" trouve son origine dans le terme latin *colere*, qui signifie "habiter", "cultiver" ou "honorer". Cette étymologie suggère que la culture est, de manière générale, liée à l'activité humaine. Cependant, selon les contextes d'utilisation, ce terme peut prendre des significations très différentes, voire contradictoires.

À l'origine, le mot *cultura* désignait l'action de cultiver, notamment dans le domaine agricole (par exemple, cultiver des fleurs). Il est également utilisé en éthologie pour décrire des comportements appris. Cicéron fut le premier à appliquer ce concept à l'être humain, en comparant l'importance de l'enseignement pour l'homme à celle de la culture pour un

champ fertile : *"Un champ, aussi fertile soit-il, ne peut être productif sans culture, et il en va de même pour l'humain sans enseignement"*. (Tusculanes, II, 13).

Au fil de l'histoire, l'usage du mot "culture" s'est étendu pour s'appliquer aux êtres humains. Notons que le terme "culte", dont l'étymologie est proche (du latin *cultus*), est utilisé pour désigner l'hommage rendu à une divinité.

1-1 : Culture et mode de vie :

L'un des atouts les plus essentiels pour tout groupe ou toute communauté est la culture. Elle favorise le sentiment d'appartenance et permet aux individus d'agir collectivement. Servant de ciment pour une nation, la culture influence profondément les comportements, les pensées, les expressions et les modes de vie de ceux qui la partagent. Cette capacité captivante de la culture à façonner les modes de vie est à la fois fascinante et inhérente, nous permettant de différencier les cultures et d'en acquérir une compréhension plus approfondie. En conséquence, nous rencontrons de nombreux modes de vie uniques qui découlent de pratiques culturelles distinctes, formant l'identité des groupes qui les adoptent. Notre page vous invite à explorer les chemins complexes des modes de vie façonnés par la culture.

1-2 : Importance de la culture :

Il ne fait aucun doute que la culture est l'un des éléments les plus importants d'une société en quête d'équilibre. Elle existe dans tous les aspects de la vie des membres de la société. Elle s'exprime à travers des histoires propres à un groupe, un peuple et une race. On la retrouve également dans les célébrations, dans la manière de commémorer un événement ou dans le rapport d'un groupe à son passé. De plus, c'est un élément d'enseignement car il enseigne comment se comporter, comment agir et cherche parfois à réguler les manières de penser. De plus, il existe une distraction dans le sens où, grâce aux célébrations culturelles, les membres de la communauté peuvent se libérer de leurs peurs quotidiennes, retrouver leurs familles et profiter du moment présent.

1-3 : Culture et santé :

La culture est un bon vecteur d'éducation et elle contribue au bien-être des populations. La culture d'un peuple peut consister en de saines habitudes alimentaires et en techniques de

relaxation ou en activités physiques qui maintiennent une santé optimale. Cela peut amener certaines personnes à manger des aliments potentiellement dangereux pour elles, tandis que cela peut encourager d'autres à rester conservateurs et frugaux. C'est ainsi que les cultures méditerranéennes ou japonaises produisent des vies longues et saines chez les personnes qui les partagent, tandis que la culture américaine produit des enfants et des adultes en surpoids et gravement malades. Il en va de même pour les choix alimentaires. Tandis que certains se gavent de burgers, les Indiens considèrent les vaches comme sacrées.

1-4 : Culture et habitat :

Le logement est une autre forme d'expression culturelle. En effet, selon votre culture, vous pouvez vivre dans des maisons ou des appartements insolites. Les cultures de certaines régions d'Afrique et d'Océanie ont amené les gens à vivre dans des maisons ou des grottes en argile rouge. Et dans la culture occidentale, nous sommes habitués à vivre dans de grands bâtiments en verre.

-Culture et mode :

En matière de mode, les goûts varient également selon votre appartenance culturelle. Les vêtements renvoient des messages différents selon le milieu. Pendant que le noir symbolise ailleurs l'élégance, à un autre endroit il est l'expression du deuil.



Qu'est-ce qui caractérise le style de vie à la française ? Que signifie vraiment la fameuse expression « *art de vivre à la française* » ? Apporter une réponse concise à ces questions est un défi, tant cet art de vivre à la française englobe une multitude d'éléments. Une chose est sûre : la France est souvent considérée comme une référence lorsqu'il s'agit de gastronomie, d'arts de la table, d'esthétique, de raffinement et d'élégance. Le style français, proche de ce que les Anglo-Saxons appellent *la French Touch*, est indissociable d'un savoir-vivre et d'un savoir-être qui contribuent à sa renommée mondiale. Il représente à la fois un style de vie et une vision du monde, qui comprend plusieurs traits caractéristiques.

2-1 : Haute couture et secteur du luxe :

L'industrie du luxe en France est florissante, avec des marques renommées telles que Louis Vuitton, Hermès, Cartier et Louboutin qui représentent des produits prestigieux. Cette appréciation des articles de haute qualité s'étend également au monde de la mode, où se distinguent des maisons de haute couture réputées comme Lanvin, Dior, Chanel, Christian Lacroix, Pierre Cardin, Saint Laurent et Paco Rabanne. Cependant, l'essence de ces

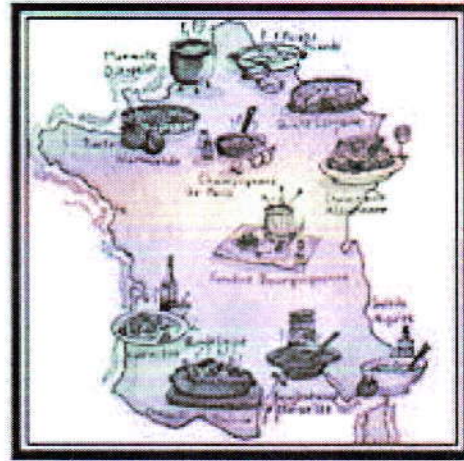
marques est véritablement capturée par la femme française, qui incarne à la fois la liberté et l'élégance.



2-2 : Gastronomie et amour du vin :

La gastronomie est indissociable de l'art de vivre à la française. Mais ce n'est pas tant le contenu de l'assiette qui compte, mais plutôt l'accent mis sur la restauration et la convivialité. En France, manger est un moment qui demande de l'attention et du temps. Accueillir ses invités, décorer la salle avec style, créer l'accord mets et vins parfait ou dresser la table avec goût sont des priorités absolues pour la grande majorité des résidents. La cuisine française est connue pour sa sophistication et sa créativité. Dans certains domaines, comme la pâtisserie, les Français atteignent même l'excellence.





ET TOUTES LES REGIONS ONT DES PRODUITS TYPIQUES



2-3 : Le pays de la littérature et de la liberté d'expression :

La France est un pays d'écrivains, de philosophes des Lumières et d'existentialistes qui fréquentaient le quartier de Saint-Germain-des-Prés et le Café de Flore. En fait, notre philosophie pédagogique met fortement l'accent sur la pensée critique et la réflexion. Quant à la liberté d'expression, chacun est libre d'exprimer ses opinions. Les journalistes bénéficient de la liberté de la presse et peuvent choisir des modes d'expression tels que les caricatures.

HORS-SÉRIE

Le Point

2500 ANS DE

Liberté d'expression

Socrate, Ovide, Marguerite Porete,
Galilée, Spinoza, Voltaire,
Beaumarchais, Kant, Baudelaire,
Soljenitsyne, Dilem,
Kamel Daoud...

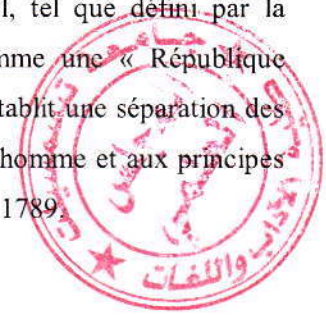


Cours 04 :

3-Idéologie française :

Une idéologie est un système d'idées et d'opinions inventé (ou prédéfini) qui est appliqué à la réalité. Elle s'oppose à la connaissance issue de la réalité c'est-à-dire aux faits s'étant déroulés dans la réalité et aux savoirs démontrés. (En effet, elle s'y oppose car un système d'idées prédéfini empêche la connaissance). Elle existe dans les domaines politiques (elle est la plus courante dans ce domaine), sociaux, culturels, économiques et religieux. Généralement, elle est la « couverture » d'un système de pouvoir. L'idéologie est imposée soit par endoctrinement (enseignement), ou soit par des moyens de la vie courante (médias, famille...).

La politique française s'inscrit dans un régime semi-présidentiel, tel que défini par la Constitution de la Ve République. La France se présente comme une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Cette Constitution établit une séparation des pouvoirs et réaffirme « l'attachement de la France aux droits de l'homme et aux principes de souveraineté nationale », tels qu'énoncés dans la Déclaration de 1789.



Le système politique repose sur trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République et le gouvernement, lequel est composé du Premier ministre et des ministres. Nommé par le président, le Premier ministre est responsable devant le Parlement. L'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement, peut renverser le gouvernement, y compris le Premier ministre, par le biais d'une motion de censure. Cela implique que le Premier ministre bénéficie généralement du soutien d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale, qui, sur la plupart des questions, prévaut sur la chambre haute.

Le Parlement se compose de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Il adopte les lois et le budget, tout en exerçant un contrôle sur l'exécutif, notamment à travers des questions orales ou écrites et la création de commissions d'enquête. La conformité des lois à la Constitution est garantie par le Conseil constitutionnel, dont les membres sont nommés par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat. Les anciens présidents de la République peuvent également siéger au Conseil constitutionnel, s'ils le souhaitent. Parmi eux, Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac ont effectivement participé à ses travaux.



Le système judiciaire français, indépendant, repose sur le droit civil hérité des codes napoléoniens. Il se divise en deux branches principales : le judiciaire, qui traite du droit civil et du droit pénal, et l'administratif, chargé des recours contre les décisions de l'exécutif. Chacune de ces branches possède une cour suprême indépendante : la Cour de cassation pour les juridictions judiciaires et le Conseil d'État pour les juridictions administratives. Par ailleurs, le gouvernement français s'appuie sur divers organismes pour surveiller les abus de pouvoir et sur des agences indépendantes.

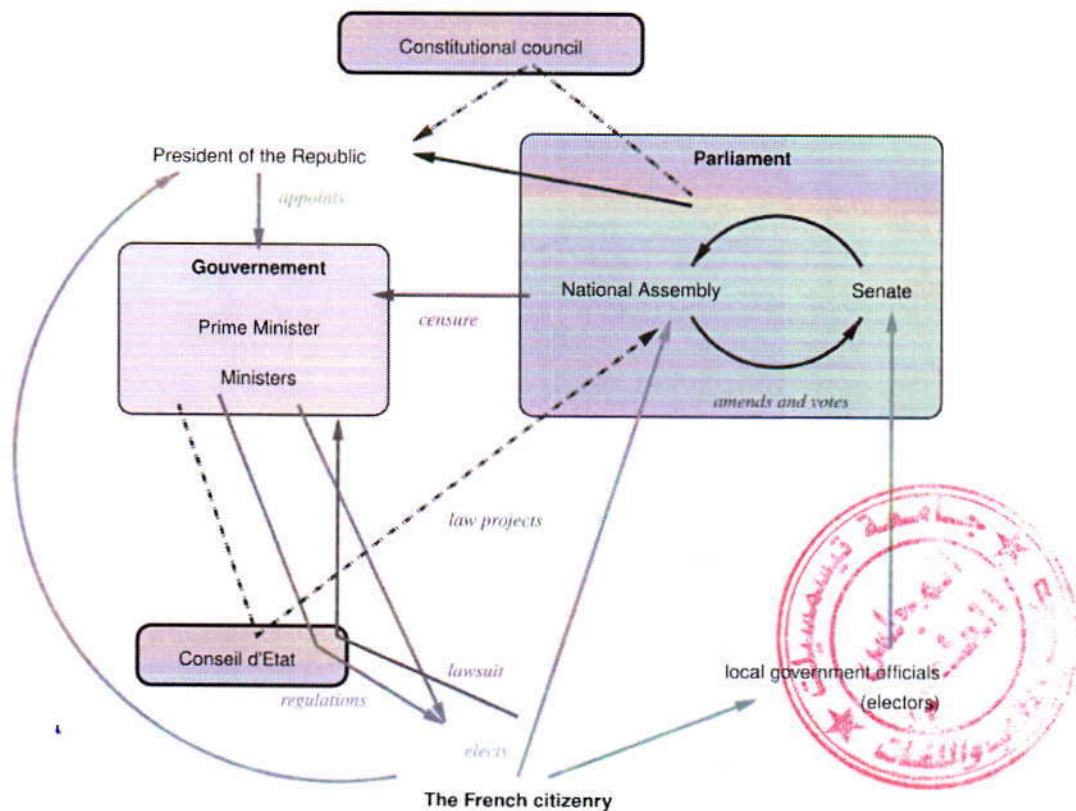
Bien que la France soit un État unitaire, ses subdivisions administratives – régions, départements et communes – disposent de fonctions juridiques spécifiques. Le gouvernement central n'est pas autorisé à interférer dans leur fonctionnement ordinaire. Sur le plan international, la France figure parmi les membres fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, devenue l'Union européenne. En adhérant à cette organisation, elle a transféré une partie de sa souveraineté aux institutions européennes, conformément à sa Constitution. Ainsi, le gouvernement français est tenu de respecter les traités, directives et règlements européens. En 2023, selon les indices de démocratie V-Dem, la France était classée 10e pays le plus démocratique au monde en matière électorale.

3-1-La constitution :

Un référendum populaire a approuvé la Constitution de la Cinquième République française en 1958, consolidant significativement l'autorité de la présidence et de l'exécutif au détriment du Parlement.

Bien que la Constitution ne comporte pas de déclaration des droits en tant que telle, son préambule stipule que la France adhère aux principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ainsi qu'à ceux du préambule de la Constitution de l'IVe République. Ces références ont été interprétées comme conférant une valeur constitutionnelle à ces principes, rendant toute législation contraire à ces derniers susceptibles d'être déclarée inconstitutionnelle par le Conseil constitutionnel. De plus, des révisions récentes de la Constitution ont ajouté une mention explicite à la Charte de l'environnement, qui possède également une pleine valeur constitutionnelle. Elles ont également introduit un mécanisme permettant aux citoyens de contester la constitutionnalité d'une loi devant le Conseil constitutionnel.

Les principes fondamentaux consacrés par la Constitution incluent : l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'abolition des privilèges de classe hérités de l'Ancien Régime ; la présomption d'innocence ; la liberté d'expression ; la liberté d'opinion, y compris la liberté religieuse ; la protection de la propriété contre les saisies arbitraires ; ainsi que la responsabilité des agents publics envers les citoyens.



3-2-Exécutif :

La France est un pays semi-présidentiel, avec un président et un premier ministre. Le premier ministre est responsable devant le Parlement français. Un candidat à la présidentielle doit obtenir une majorité nationale de votes non blancs au premier ou au deuxième tour, ce qui implique que le président bénéficie d'un certain soutien de la moitié au moins de la population électorale.



3-3- Le président :

En France, le président de la République occupe une position centrale dans la sphère politique. Il nomme le Premier ministre et préside le Conseil des ministres. Bien que, en théorie, le président ne puisse pas révoquer directement le Premier ministre, dans la pratique, si ce dernier appartient au même camp politique, il peut être amené à démissionner à la demande du président. On attribue à Charles de Gaulle l'instauration de cette pratique, supposément en exigeant des lettres de démission non datées de ses candidats au poste de Premier ministre, bien que les présidents plus récents n'aient pas nécessairement suivi cette méthode. Par ailleurs, le président nomme également les ministres, ministres délégués et secrétaires d'État sur proposition du Premier ministre.

Lorsque le président dispose d'une majorité parlementaire, il exerce une forte prééminence sur l'exécutif, choisissant librement les membres du gouvernement et imposant son programme politique, bien que des tensions internes puissent survenir au sein de la majorité. En revanche, lorsque l'opposition contrôle le Parlement, le pouvoir présidentiel est significativement restreint. Dans ce cas, le président doit nommer un Premier ministre et un gouvernement reflétant la majorité parlementaire, qui met en œuvre son propre programme. Cette situation, appelée « cohabitation », se produit lorsque le président et le Parlement appartiennent à des courants politiques opposés. Avant 2002, la cohabitation était plus fréquente en raison de la différence de durée des mandats : sept ans pour le président et cinq ans pour les députés. Depuis que le mandat présidentiel a été réduit à cinq ans et que les élections présidentielles et législatives sont rapprochées, la probabilité de cohabitation a diminué.

Emmanuel Macron est devenu président de la République le 14 mai 2017, succédant à François Hollande. Lors de l'élection présidentielle de 2022, il a été réélu en battant Marine Le Pen, candidate d'extrême droite, au second tour. Il est ainsi devenu le premier président en exercice à être réélu depuis 2002.



Cours 05 :



4-Institutions et réalisations :

4-1-Les institutions démocratiques :

Les institutions démocratiques françaises et le fonctionnement de la Ve République sont régis par la Constitution du 4 octobre 1958, qui repose sur le principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

Ce principe trouve son origine dans la Révolution française de 1789, qui a renversé la monarchie absolue et conduit à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'article 16 de cette déclaration consacre la séparation des pouvoirs, une idée développée dès 1748 par Montesquieu dans son ouvrage *L'Esprit des lois*. Les bases de la République française s'appuient sur cette théorie.



La Ve République, instaurée par la Constitution de 1958, se distingue des régimes précédents, notamment de la IIIe et de l'IVe République, par un exécutif doté de pouvoirs

renforcés, un système conçu pour assurer une plus grande stabilité gouvernementale, et la création du Conseil constitutionnel, garant de la conformité des lois à la Constitution.

Le pouvoir exécutif met en œuvre les lois et conduit la politique nationale. À sa tête, se trouve le président de la République. Selon l'article 5 de la Constitution, celui-ci « *veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.* » Il est le « *garant de l'indépendance nationale* ».

Le Premier ministre est à la tête du Gouvernement. À ce titre, il dispose de l'administration.

Le pouvoir législatif est chargé de la rédaction et de l'adoption des lois mais aussi du contrôle de l'exécutif. Il peut notamment recourir à la motion de censure. Il est détenu par les deux chambres du Parlement : l'Assemblée nationale et le Sénat, deux assemblées composées d'élus tirant leur légitimité du suffrage universel.

Le pouvoir judiciaire veille à ce que les lois soient respectées. Si elles ne le sont pas, il applique des sanctions. Le pouvoir judiciaire est confié aux juges qui prennent des décisions de justice en toute indépendance et impartialité. Il existe deux ordres juridictionnels en France : l'ordre administratif dont la plus haute juridiction est le Conseil d'État, et l'ordre judiciaire dont la plus haute juridiction est la Cour de cassation. Cette séparation des pouvoirs est le fondement des institutions démocratiques françaises.

4-2-Le suffrage universel : garant des institutions démocratiques :

Le caractère démocratique des institutions françaises repose sur le principe du suffrage universel.

Les représentants des citoyens sont élus de deux manières :

- Au suffrage universel direct, par lequel le peuple élit directement :
 - le président de la République,
 - les députés à l'Assemblée nationale,
 - les représentants français au Parlement européen,
 - les conseillers régionaux et départementaux,

- ainsi que les maires.

- Au suffrage universel indirect, où les élus sont choisis par un collège électoral composé d'élus locaux, comme c'est le cas pour les sénateurs.

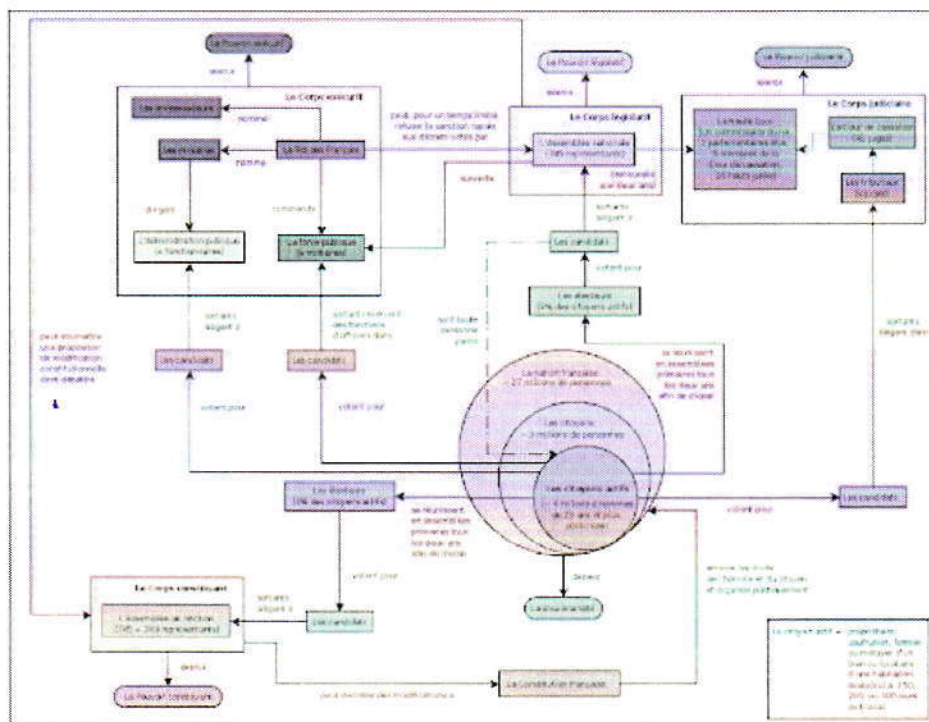
4-3-La France est une démocratie représentative :

Qu'est-ce que la démocratie représentative ?

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » (Article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958)

Dans le système politique de la Ve République, une assemblée restreinte est habilitée à représenter le peuple français et à prendre des décisions en son nom.

La légitimité des élus repose sur le suffrage, qui exprime la volonté populaire. Les décisions sont prises en fonction des votes du corps électoral et dans l'intérêt général. Toutefois, conformément à l'article 27 de la Constitution, les mandats des parlementaires ne sont pas impératifs, ce qui garantit leur liberté de vote.



4-4 -Les élections en France : histoire des institutions démocratiques :

En France, les citoyens sont régulièrement appelés aux urnes en raison de la diversité des institutions démocratiques. Sous la Ve République, la démocratie ne se limite pas à l'élection du président de la République et des parlementaires.

Le droit de vote s'étend à de nombreuses élections, du maire aux représentants de la France au Parlement européen.

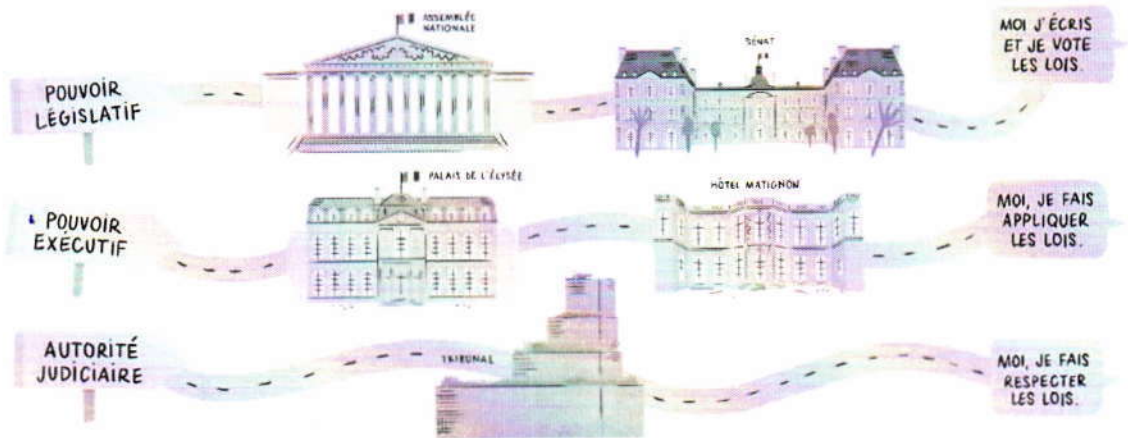
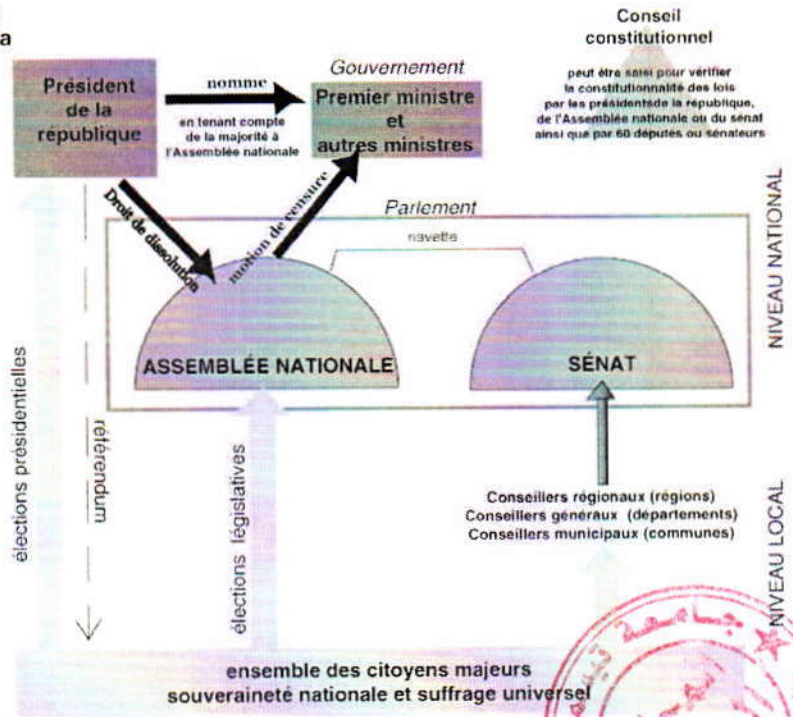
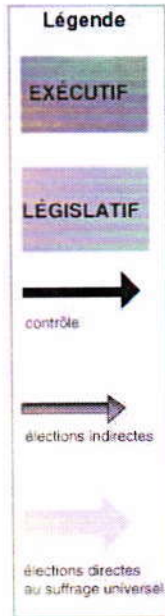
- *Les élections municipales* ont été instaurées en 1790, avant de disparaître puis de réapparaître en 1848 sous l'IIe République. Aujourd'hui, sous la Ve République, les maires sont élus tous les six ans au suffrage universel direct.

- *Les élections territoriales* ont également évolué. Si les élections cantonales existent depuis le XIXe siècle, les conseils départementaux et régionaux actuels sont nés des lois Defferre de 1982 et 1983. Ces lois ont introduit le principe de décentralisation, visant à rapprocher les décisions des citoyens par un transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales.

- *Les élections européennes* permettent aux Français d'élire leurs représentants au Parlement européen. Cette institution démocratique supranationale trouve ses origines dans le traité de Paris de 1952, qui a institué la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) réunissant six pays fondateurs (France, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne de l'Ouest). Initialement, l'Assemblée commune de la CECA, composée de parlementaires nationaux, n'avait qu'un rôle consultatif. Un véritable Parlement européen doté de pouvoirs a été créé en 1974, et la première élection des représentants des pays membres au suffrage universel direct a eu lieu en 1979.

Le processus démocratique est également renforcé par le référendum, prévu par la Constitution (articles 11, 72-1 et 89). Le pouvoir exécutif peut soumettre une question directement au corps électoral, qui répond par oui ou par non. Le résultat de ce vote a alors force de décision.

Le fonctionnement des institutions de la Vème république



Cours 06 :

5-La France et ses réalisations

***La France en République (De 1880 au début des années vingt)**

De 1880 aux années 1940, l'IIIe République s'impose comme un modèle de démocratie libérale. Elle se construit progressivement, s'affirmant et se consolidant par étapes. Elle surmonte ses adversaires, ses épreuves et ses crises, tout en établissant une véritable culture politique républicaine. Cette période voit l'instauration de principes fondamentaux et durables – démocratie, libertés, laïcité et droits sociaux – qui suscitent l'adhésion de la Nation française.

5-1- La France devient républicaine :

1- L'établissement de la République (1870-1880) :

- En 1870, à la suite de la défaite de Napoléon III face à la Prusse, la République est proclamée pour la troisième fois en France. Cependant, le nouveau régime peine à s'implanter et ne prend une forme institutionnelle qu'avec les lois constitutionnelles de 1875.

- La IIIe République reste fragile à ses débuts, car les monarchistes détiennent le pouvoir. Entre 1870 et 1879, les républicains mobilisent un électorat croissant et remportent successivement les élections législatives à la Chambre des députés, puis au Sénat. Enfin, en 1879, Jules Grévy est élu président de la République, marquant la victoire des républicains.

2- La République aux républicains (1880-1920) :

- Entre 1880 et 1920 les républicains sont au pouvoir, majoritaires au parlement (qui soutient des gouvernements composés de républicains. Par le suffrage universel, ils s'imposent aux partisans de la monarchie et de l'Empire.

- Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la France est dirigée par les républicains modérés. Ils votent des lois qui assurent les libertés fondamentales et mettent en place une symbolique républicaine (le 14 juillet, la Marseillaise).

A partir de 1900 le parti radical est au pouvoir, au point d'incarner l'IIIe République. Avec les socialistes rassemblés dans la SFIO, les radicaux mènent une politique anticléricale et sociale.

- L'attachement à la République progresse en France (doc. 5), même si des crises secouent le régime sans l'abattre. Par leurs réformes, les Républicains obtiennent le ralliement progressif de catégories sociales au départ peu favorables à la République: ouvriers, paysans, militaires, catholiques.

3-La République s'installe dans la durée :

L'histoire de la République française au XIXe siècle se caractérise par une progression graduelle, jalonnée de nombreuses luttes politiques et d'alternances entre différents régimes. Cette période mouvementée voit la France osciller entre monarchie, empire et république, avec une tendance de fond favorable à l'idéal républicain.

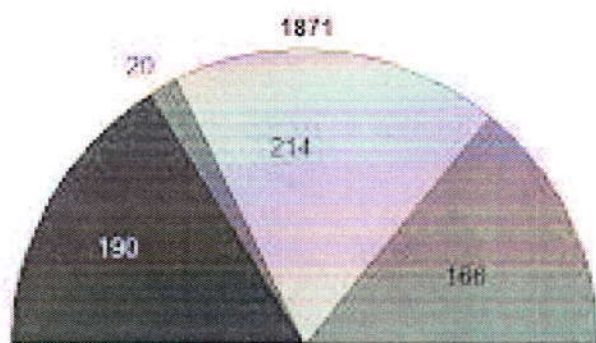
Au tournant du XXe siècle, vers 1900, la République trouve enfin une certaine stabilité. Le régime démontre sa résilience en sortant renforcé de l'épreuve de la Première Guerre mondiale. Malgré une période de fortes contestations dans les années 1930, la République connaît un moment particulièrement marquant avec le Front Populaire en 1936.

Même la défaite de 1940 et l'occupation allemande ne parviennent pas à éteindre l'idéal républicain, qui demeure vivace à travers les valeurs portées par la Résistance. Cette continuité spirituelle permet, après la Libération, la transition de la IIIe vers l'IVe République en 1946, assurant ainsi la pérennité du modèle républicain français.

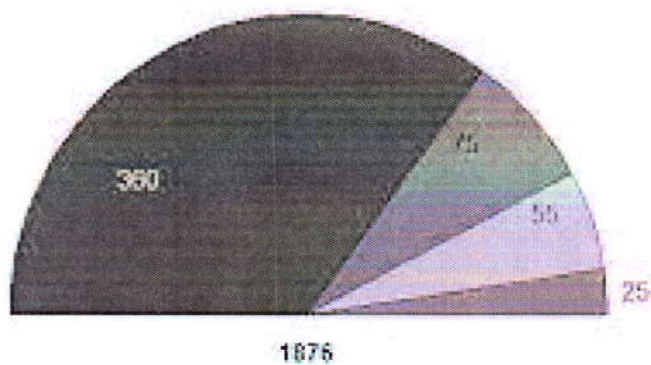
***Les difficiles débuts de la III e République :**

- 2 septembre 1870 : défaite de napoléon III à Sedan contre la Prusse.
- 4 septembre 1870 : proclamation de la République à Paris.
- Février 1871 : les partis monarchistes remportent les élections.
- Mars-mai 1871 : échec de l'insurrection de la Commune de Paris contre le gouvernement monarchiste.
- 24 mai 1873 : Ministère d'ordre moral – mesures contre l'idéal républicain.
- Février 1875 : lois constitutionnelles organisant la Troisième république.
- 1876 : majorité républicaine à la chambre des députés.
- 16 mai 1877 : le président de la république monarchiste Mac-Mahon dissout la chambre. Les Républicains l'emportent à nouveau aux élections législatives d'octobre 1877.

- 1878 « révolution des mairies » : aux élections municipales, la grande majorité des communes votent républicain. La France rurale se rallie à la république.
- 30 janvier 1879, démission de Mac-Mahon et élection de Jules Grévy, républicain modéré.



■ Républicains ■ Orléanistes
 ■ Bonapartistes ■ Légitimistes



Cours 07 :

6-La République : une démocratie libérale :

6-1-La souveraineté nationale consacrée :

L'IIIe République incarne les principes démocratiques hérités de la Révolution française, en particulier la souveraineté nationale proclamée dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Cette souveraineté trouve son expression concrète dans le suffrage universel, permettant aux citoyens français de choisir leurs représentants au niveau national.

L'esprit démocratique s'étend également à l'échelon local avec la loi de 1882, qui confie aux conseils municipaux l'élection des maires, renforçant ainsi l'autonomie et la vitalité démocratique des communes.

L'architecture institutionnelle place la Chambre des députés au centre du dispositif politique. Le gouvernement, issu de la majorité parlementaire et responsable devant elle, apparaît comme une émanation directe du Parlement. Cette prépondérance du pouvoir législatif se trouve encore accentuée par l'affaiblissement progressif du rôle du président de la République.

Pour les partisans du régime, cette organisation institutionnelle représente un modèle d'équilibre politique, conjuguant représentation démocratique et stabilité gouvernementale.

6-2-Une pratique démocratique :

La vitalité démocratique de l'IIIe République se manifeste quotidiennement dans la vie politique française. Les citoyens sont pleinement impliqués à travers les campagnes électorales animées et les débats passionnés au Parlement. La presse, en plein essor, joue son rôle de quatrième pouvoir en diffusant l'information politique et en contribuant à former l'esprit civique des citoyens. Cette effervescence démocratique a cependant son prix : une certaine instabilité gouvernementale qui alimente un courant antiparlementaire persistant.

L'enracinement de l'esprit républicain se construit aussi à travers un maillage serré d'organisations politiques et civiques. Les partis politiques, les cercles républicains et les diverses associations créent un véritable espace de sociabilité où se forge la culture démocratique française.

6-3-Un modèle politique :

À l'aube du XXe siècle, ce modèle républicain français rayonne bien au-delà des frontières. L'IIIe République, aux côtés du parlementarisme britannique, apparaît comme l'incarnation

aboutie de la démocratie libérale, particulièrement adaptée aux sociétés modernes et industrialisées.

Convaincue de l'exemplarité de son système politique, la France se donne une mission universelle. Cette ambition se traduit notamment dans son entreprise coloniale, présentée comme une "mission civilisatrice". Se percevant comme l'héritière des idéaux révolutionnaires, la France républicaine devient un phare pour les mouvements démocratiques à travers le monde et une terre d'accueil pour les exilés politiques.

***Le parti radical incarne la culture républicaine :**

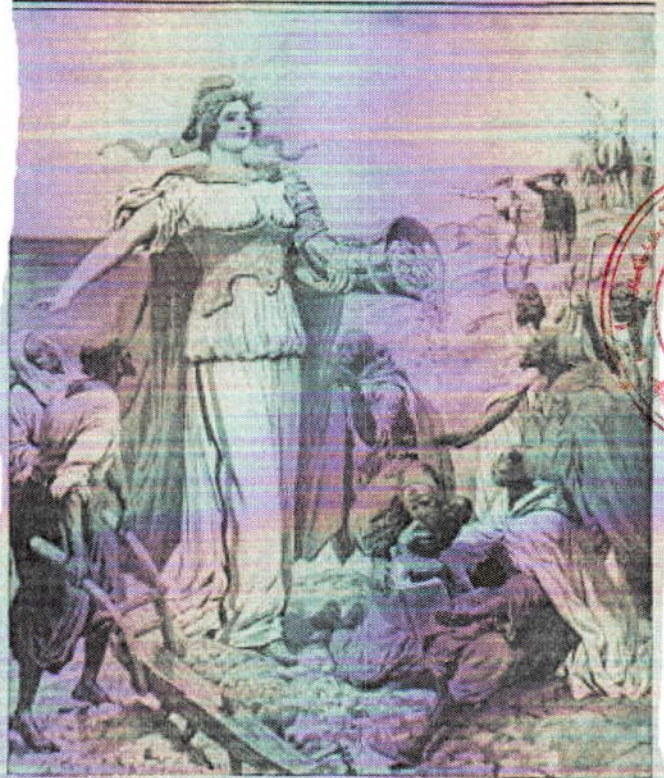
« Les républicains conservateurs demandent à la République son minimum ; nous, son maximum. Nous, les républicains radicaux, nous voulons la République pour ses conséquences : les grandes et fécondes réformes sociales qu'elle entraîne [...]. Le but que nous proposons, c'est l'accomplissement de la grande révolution de 1789, inaugurée par la bourgeoisie française et abandonnée par elle avant son achèvement [...]. Quelle plus sage mesure d'ordre et de justice que la réforme de l'impôt, qu'une équitable répartition de ses charges ? [...] Quelle plus grande mesure d'ordre, de justice et de liberté que la séparation des Églises et de l'État [...] ? Comment mieux rapprocher les classes sociales que par l'instruction générale qui réunira les hommes de notre race dans un commun sentiment de patriotique solidarité ? Quels conflits pourront surgir quand le prêtre restera dans l'Église, le magistrat dans le prétoire, l'instituteur dans l'école ? »

Georges CLEMENCEAU, programme pour les élections de 1876

***La république civilisatrice Illustration du Petit journal du 19 novembre 1911 à la gloire de la conquête du Maroc « la France va pouvoir porter librement au Maroc la civilisation, la richesse et la paix ».**

Le Petit Journal

ANNONCIERES 5 SUPPLEMENT ILLUSTRÉ 5
LE JOURNAL N° 20000 17^{ME} ANNÉE N° 20000
PARIS LE 15 OCTOBRE 1911
SINGAPORE LE 15 OCTOBRE 1911



LA FRANCE VA POUVOIR PORTER LIBREMENT AU MAROC LA CIVILISATION
LA RICHESSE ET LA PAIX.



Cours 08 :



7-L'affirmation des libertés et les droits sociaux

7-1-Les libertés assurées :

L'III^e République se pose en gardienne de l'héritage des Lumières et de la Révolution française. Elle s'attache particulièrement à défendre et promouvoir la liberté et l'égalité, qui constituent, avec la souveraineté populaire et la laïcité, les piliers fondamentaux du projet républicain.

Cette volonté se concrétise par l'adoption d'une série de lois visant à garantir et à élargir les libertés fondamentales des citoyens. Les textes sur la liberté de la presse et le droit d'association illustrent particulièrement cet engagement en faveur des libertés publiques.

Toutefois, l'application de ces principes connaît des limites : face aux menaces perçues contre le régime, les républicains n'hésitent pas à restreindre ces mêmes libertés qu'ils ont instituées, révélant ainsi une certaine tension entre l'idéal républicain et les impératifs de sa préservation.

7-2-L'œuvre sociale de la République :

La III^e République, et particulièrement sa composante radicale, trouve son principal soutien dans les classes moyennes qui émergent avec l'industrialisation. Cette base sociale inspire une politique législative axée sur la solidarité et la promotion de l'individu.

Au fil des décennies, un arsenal juridique se met progressivement en place pour protéger les droits sociaux des travailleurs. Les avancées se succèdent : protection des femmes et des enfants au travail en 1892, garanties contre les accidents professionnels en 1898, instauration du repos hebdomadaire en 1906, création des retraites ouvrières et paysannes en 1910. La durée du travail est également encadrée, passant à 10 heures quotidiennes en 1904, puis à 48 heures hebdomadaires réparties sur 6 jours en 1919.

Cette politique réformatrice répond aux revendications ouvrières tout en proposant une voie alternative aux projets révolutionnaires portés par un syndicalisme particulièrement vigoureux au début du XX^e siècle. La République démontre ainsi sa capacité à améliorer concrètement les conditions de vie et de travail des ouvriers par la voie légale.

7-3-Des pratiques sociales renouvelées :

L'affirmation de la liberté d'expression, combinée à la démocratisation de l'instruction publique et aux innovations techniques, crée un terrain favorable à l'épanouissement de la presse française. Celle-ci connaît son apogée à la charnière des XIXe et XXe siècles, devenant un vecteur majeur de l'information et du débat public.

Parallèlement, la nouvelle législation favorise l'émergence d'une vie sociale plus riche dans les espaces urbains comme ruraux. Les lois libérales permettent la multiplication des associations et des sociétés de secours mutuel, renforçant ainsi le tissu social. Cette dynamique est amplifiée par la réduction progressive du temps de travail, qui ouvre la voie à l'émergence d'une véritable culture de masse accessible à un plus large public.

***À l'aube du XXe siècle, l'affirmation des libertés publiques**

• Loi sur les réunions publiques du 30 juin 1881.

-**Art. 1** : Les réunions publiques sont libres. Elles peuvent avoir lieu sans autorisation préalable.

• Loi sur la presse du 29 juillet 1881.

-**Art. 1** : L'imprimerie et la librairie sont libres. [...]

Art. 5 : Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement. [...]

• Loi relative à la création de syndicats professionnels du 21 mars 1884.

Art. 2 : Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3 : Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

• Loi sur la liberté d'association du 1er juillet 1901.



8-L'affirmation de la laïcité

8-1- La laïcité entre dans l'Etat par l'école :

L'école constitue la pierre angulaire du projet républicain. Les lois fondatrices de 1881-1882 établissent les trois piliers de l'éducation républicaine : la gratuité, la laïcité et l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans. L'État démontre son engagement par un effort budgétaire considérable, triplant les moyens alloués à l'instruction publique dans les années 1880. Pour former le corps enseignant, des écoles normales sont créées dans chaque département, préparant une nouvelle génération d'instituteurs et d'institutrices.

L'école républicaine se veut le creuset de la citoyenneté. Elle dispense un enseignement moral et civique qui transmet les valeurs fondamentales de la République : le respect des libertés, les principes démocratiques et le patriotisme. Cette mission éducative dépasse la simple instruction pour former des citoyens éclairés.

Bien qu'elle réponde aux aspirations de promotion sociale des Français, l'école de la IIIe République conserve certaines limites : l'enseignement secondaire, principalement dispensé dans les lycées, demeure largement l'apanage des classes privilégiées.

La question scolaire cristallise également les débats sur la laïcité, devenant un terrain d'affrontement majeur entre les partisans d'une éducation laïque et les défenseurs de l'enseignement confessionnel.

8-2- L'Etat se sépare des Eglises :

L'IIIe République est marquée par un profond antagonisme entre les républicains et l'Église catholique. Cette tension trouve ses racines dans le soutien initial de l'Église aux mouvements monarchistes, ainsi que dans son positionnement social conservateur qui heurte les aspirations progressistes des républicains.

L'éducation devient le principal champ de bataille de cette confrontation. Les républicains, déterminés à soustraire l'éducation de la jeunesse à l'influence cléricale, mènent une politique active de laïcisation qui se traduit notamment par la fermeture des établissements scolaires tenus par des congrégations religieuses.

Cette laïcisation progressive de la société française atteint son point culminant avec la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, étape décisive dans le processus de

sécularisation de l'espace public. Cette loi s'inscrit dans une démarche plus large de distanciation entre les institutions républicaines et les institutions religieuses.

8-3- La Laïcité, un socle de la République :

Les tensions engendrées par l'application de la loi de 1905, notamment les troubles survenus lors de l'inventaire des établissements de culte sécularisés, tendent à se calmer avec le temps. L'expérience de la Première Guerre mondiale rapproche l'Église catholique de la nation.

La laïcité, qui prône à la fois le respect des croyances et le caractère privé de la religion, s'impose comme une valeur essentielle de la République. Les constitutions de 1946 et de 1958 réaffirment ce principe républicain.

*** Le conflit entre les Républicains et l'Église catholique :**

-1880 : Loi qui met fin à l'obligation du repos dominical. Les ecclésiastiques sont écartés du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

-1882 : école laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans.

-1884 (18 août) : suppression des prières publiques lors de l'ouverture de sessions parlementaires. (27 juillet) rétablissement du divorce (*loi Naquet*).

-1886 : exclusion des enseignants religieux des écoles publiques.

-1887 : liberté des funérailles.

-1896 : l'église Sainte-Geneviève redevient Panthéon de la République.

-1899 à 1905 : lois militaires contraignant les séminaristes au service militaire (*lois dites des « curés sac à dos »*).

-1904 (1er avril) : Circulaire ordonnant l'enlèvement des crucifix dans les prétoires des tribunaux. loi interdisant aux congrégations religieuses d'enseigner. Rupture relations diplomatiques avec le Vatican.

-1905 : loi de séparation des églises et de l'état.

-1906 : affrontements violents à l'occasion des inventaires des lieux de culte.



-11 novembre 1920 : ralliement des catholiques aux manifestations autour du soldat inconnu.

-30 novembre 1920 : la chambre des députés vote le rétablissement de l'ambassade de la République française au Vatican.



Cours 10 :



9-La République à l'épreuve

9-1- La République menacée :

L'III^{ème} République française, établie après la défaite de 1870, a été marquée par de graves crises politiques qui ont révélé à la fois les menaces contre la démocratie libérale et les échecs de ses adversaires.

-Principaux adversaires de la République :

La droite nationaliste s'est positionnée comme le principal opposant à la République. Ce groupe a profité des difficultés rencontrées par le gouvernement, telles que l'instabilité politique et les scandales parlementaires, pour renforcer son influence. Le mouvement boulangiste, qui a émergé en 1889, incarne cette tendance. Ce mouvement était fondé sur l'antiparlementarisme et prônait un pouvoir fort, cherchant à renverser la République par des moyens politiques.

Le syndicalisme révolutionnaire, une réponse violente à une république bourgeoise :

En parallèle, le syndicalisme révolutionnaire a émergé comme une force radicale opposée à la République, qu'il considérait comme bourgeoise. Entre 1892 et 1894, une série d'attentats a visé des symboles républicains, orchestrés par des anarchistes qui se sont ensuite regroupés au sein des syndicats. En 1906, la CGT (Confédération Générale du Travail) a adopté la grève générale révolutionnaire comme méthode d'action, entraînant une vague de grèves violentes entre 1906 et 1910. Cependant, ces mouvements ont été réprimés par le gouvernement et les lois sur les droits sociaux ont conduit à l'échec du syndicalisme révolutionnaire.

- Échecs et répression, conséquences des crises politiques :

Les crises politiques fréquentes ont mis en lumière les tensions entre différents groupes au sein de la société française. Malgré les efforts de la droite nationaliste et du syndicalisme révolutionnaire pour saper le régime, l'III^{ème} République a réussi à se consolider face à ces défis. Les répressions gouvernementales ont souvent été justifiées par la nécessité de maintenir l'ordre public et de défendre les valeurs républicaines contre ce qu'ils percevaient comme des menaces internes.

En somme, l'III^{ème} République a traversé des périodes tumultueuses où ses adversaires ont tenté d'exploiter ses faiblesses, mais elle a également démontré une résilience face aux crises politiques et sociales.

9-2- L'affaire Dreyfus, un révélateur :

En 1895, Alfred Dreyfus, un capitaine républicain d'origine juive, est injustement condamné pour trahison par un tribunal militaire. Cette affaire provoque une profonde division au sein de la société française, mettant en lumière des courants nationalistes et antisémites qui trouvent un écho dans certaines factions de l'armée et du monde catholique. En réponse, les défenseurs de Dreyfus, qui forment en 1899 un « gouvernement de défense républicain » composé de modérés, de radicaux et soutenus par des socialistes, réussissent finalement à obtenir sa réhabilitation.

La crise engendrée par l'affaire Dreyfus renforce la République en faisant triompher les principes des Droits de l'homme et de la Justice. Cette lutte pour la vérité et l'égalité a laissé des séquelles durables dans le paysage politique et social français, révélant les tensions sous-jacentes liées à l'antisémitisme et au nationalisme exacerbés de l'époque.

9-3- La Grande guerre :

La Première Guerre mondiale a profondément transformé la société française, entraînant un renforcement de l'administration et la mise en place d'une censure stricte. En effet, dès le début du conflit, une propagande intense a été mise en œuvre pour mobiliser les esprits et soutenir l'effort de guerre, ce qui a souvent conduit à des restrictions des libertés publiques. Les autorités ont cherché à contrôler l'information pour maintenir le moral et éviter le défaitisme, rappelant les leçons tirées de la guerre de 1870.

Au moment de l'entrée en guerre en août 1914, les Français se sont unis dans ce qu'on appelle l'Union sacrée, une coalition politique qui transcende les divisions partisans pour défendre la patrie. Cette union a été proclamée par le président de la République, Raymond Poincaré, qui a exprimé la nécessité d'une solidarité nationale face à l'agresseur. À ses débuts, l'Union sacrée était fondée sur l'espoir d'une guerre courte et victorieuse, mais cet optimisme a rapidement été mis à mal par la prolongation du conflit et les lourdes pertes humaines.

La victoire de 1918 est perçue comme celle de la République et de la démocratie libérale. Les cérémonies de commémoration du 11 novembre rassemblent tous les Français et s'ajoutent aux rites républicains, symbolisant une réconciliation nationale après les épreuves de la guerre. Cette période a également vu émerger des tensions sociales et politiques croissantes, particulièrement à partir de 1917, lorsque l'enthousiasme initial pour l'Union sacrée a commencé à s'effriter face aux réalités du conflit prolongé.

*** Chronologie de l'affaire Dreyfus 1894 :**

- **Octobre** : Découverte d'un « bordereau » prouvant l'existence d'un espion payé par l'Allemagne.

- **Décembre** : Dreyfus est condamné à la déportation au vu d'un dossier secret 1895.

- **Janvier** : Dégradation solennelle de Dreyfus 1896.

- **Février**: Mobilisation de la famille de Dreyfus.

- **Juillet** : Le colonel Picquart (du service des Renseignements découvrent que le vrai coupable est le commandant Esterhazy 1897.

- **Novembre** : Premières campagnes pour la révision du procès dans le journal L'Aurore de Clemenceau 1898.

- **Janvier** : Esterhazy est acquitté, Picquart écarté.

- **13 janvier**: «*J'accuse*» d'Emile Zola paru dans L'Aurore.

- **Février** : Premier procès Zola : cassé pour vice de forme.

- **Juin** : Première assemblée de la Ligue des droits de l'homme (dreyfusarde).

- **Juillet** : Second procès Zola : condamné, il part en exil.

- **Août** : « Suicide » du colonel Henry, auteur d'un faux, remis dans le dossier secret.

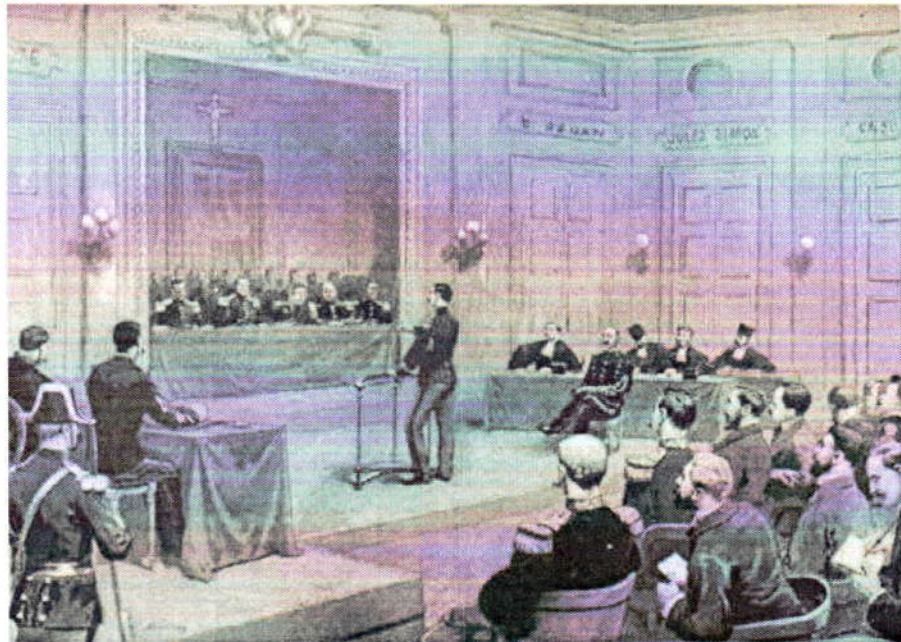
- **Septembre** : Demande de révision du procès.

- **Octobre** : Création de la Ligue de la patrie française (antidreyusarde) en 1899.

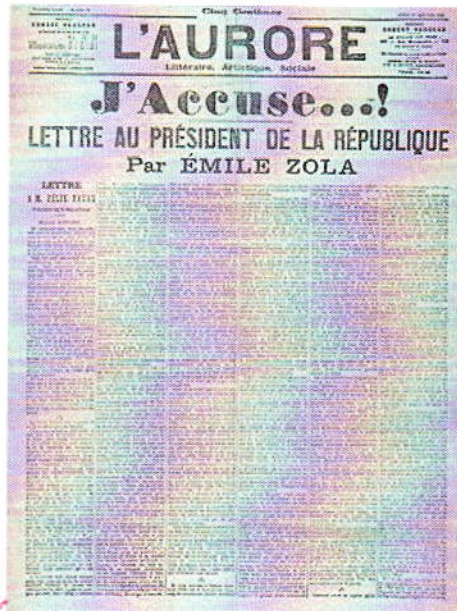
- **Août** : Second procès Dreyfus à Rennes. Il est de nouveau condamné malgré l'absence de preuves contre lui.

- **Septembre** : Emile Loubet, président de la République, signe la grâce de Dreyfus en 1906.

- **Juillet** : Réhabilitation de Dreyfus.



LE PROCES DE RENNES : Dreyfus devant le Conseil de guerre.



Cours 11 :

10- Les éléments fondateurs de la culture française

- Les valeurs françaises :

La devise nationale française, « Liberté, Égalité, Fraternité », incarne les valeurs fondamentales de la société française. Pour les Français, l'égalité et l'unité revêtent une importance particulière. Ces trois principes sont souvent perçus comme essentiels à l'identité française. Les valeurs d'égalité et de fraternité symbolisent, pour beaucoup, l'idée d'une nation unie et indivisible. Cette devise trouve son origine dans la Révolution française de 1789 et a été officiellement intégrée à la constitution française en 1958.

- Manières, politesse et salutations :

Les Français attachent une grande importance à la gentillesse et à une certaine simplicité dès le plus jeune âge, faisant de la politesse une valeur essentielle en France. Le mot « Bonjour » est considéré comme la base de la politesse. Que ce soit en entrant dans un magasin, en rejoignant une salle de classe ou en saluant quelqu'un, il est crucial de dire « Bonjour », sous peine de paraître impoli. Dans un contexte formel, le « bonjour » est souvent accompagné d'une poignée de main, tandis que dans un cadre plus informel, il peut être suivi de « bises », où l'on effleure chaque joue. Ces bises symbolisent l'affection, l'amitié ou le respect. Bien que ces pratiques aient évolué avec la pandémie mondiale et

puissent continuer à changer, elles restent des traditions de salutation profondément ancrées dans la culture française et presque incontournables.

- Liberté, Égalité, Fraternité :



La République française repose sur trois valeurs fondamentales : Liberté, Égalité, Fraternité. Cette devise nationale, héritée du siècle des Lumières, a été adoptée pour la première fois pendant la Révolution française en 1789 et est inscrite dans la Constitution de 1958.

- **La liberté** s'applique à tous les aspects de la vie, comme la liberté d'expression ou la liberté de pensée.

- **L'égalité** est assurée par le suffrage universel et implique que tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs, et sont traités de manière égale devant la loi.

- **La fraternité** représente la solidarité et l'entraide entre les citoyens.

L'article 1er de la Constitution affirme que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Ces principes fondent la société française et ses valeurs actuelles.

Les symboles majeurs de la République française, tels que le drapeau tricolore ou la Marseillaise, ont émergé au fil de l'histoire, en particulier durant la Révolution française. Ils incarnent l'identité et les idéaux de la nation.

10-1-Traditions et culture françaises : '

Depuis le XVII^e siècle, la France a été considérée comme un "centre de haute culture". En tant que telle, la culture française a joué un rôle essentiel dans le développement des arts, des cultures et des sciences dans le monde. En particulier, la France est reconnue internationalement pour sa mode, sa cuisine, son art et son cinéma.

-La Diversité culturelle en France :

La culture française s'est construite au fil de l'histoire sous l'influence des traditions celtiques, latines et germaniques. Ces influences, en constante évolution, ont fait de la France une mosaïque de communautés et de coutumes locales, où ce qui s'applique à une région peut différer d'une autre. Malgré l'essor d'une culture mondialisée, la France s'efforce aujourd'hui encore de préserver les richesses culturelles de ses petites communautés.

-Langue :

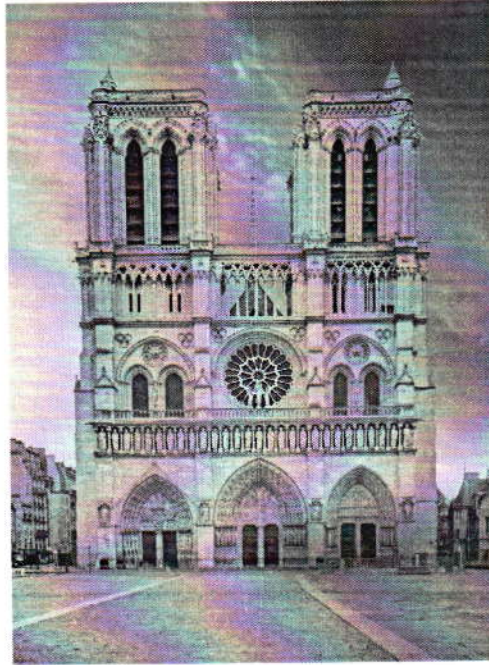
En tant que langue officielle de la France, le français est la langue maternelle de 88 % de la population. Toutefois, la majorité des autres citoyens le considèrent comme leur seconde langue.

Par ailleurs, les langues des minorités continuent de s'épanouir dans certaines régions. Par exemple, dans les provinces de l'est, des dialectes allemands sont couramment utilisés, tandis que le flamand est parlé dans le nord-est et l'italien dans le sud-est. De plus, d'autres communautés en France s'expriment dans diverses autres langues.

-Religion en France :

La plupart des citoyens français se considèrent comme Chrétiens (principalement catholiques). Historiquement, le Catholicisme a joué un rôle important dans la formation de la culture française et c'était la religion d'État jusqu'en 1789. Dans la tradition française et jusqu'en 1825, les rois étaient couronnés dans la cathédrale Notre-Dame de Reims.

Une grande partie de la population aujourd'hui s'identifie comme agnostique ou athée. Cependant, il existe aussi des groupes importants de résidents Musulmans, Juifs et Bouddhistes dans la France moderne.



Cathédrale Notre Dame de Paris

Cours 12 :

Carte du français dans le monde

11- La France contemporaine :

1- L'urbanisation :

L'urbanisation désigne le processus par lequel une ville s'étend et se densifie, entraînant une augmentation du nombre de bâtiments, d'habitants et d'activités économiques au sein d'un espace urbain. Cela implique également la transformation de zones autrefois rurales, telles que des champs, des forêts ou des petits villages, en véritables zones urbaines dotées de logements, de routes et de commerces.

En France, environ 80 % de la population est urbanisée, ce qui signifie que 8 Français sur 10 vivent en ville ou dans une aire urbaine. Depuis les années 1950, l'urbanisation a connu une forte croissance, notamment dans des villes comme Toulouse, où la population a doublé, passant de 400 000 habitants en 1950 à plus de 1,3 million aujourd'hui dans son aire urbaine.

Ce phénomène d'urbanisation transforme les paysages, les modes de vie et l'organisation des territoires, entraînant une concentration croissante des populations au sein des villes.

-Aire urbaine :

Une aire urbaine est un grand espace qui comprend plusieurs communes autour d'une ville principale. Cet espace est divisé en trois parties :

1. La ville-centre, où se trouvent la majorité des emplois, services et commerces.
2. La banlieue, composée de villes et quartiers directement autour de la ville-centre.
3. Les communes périurbaines, qui sont plus éloignées, mais où une grande partie des habitants (au moins 40 %) se déplace chaque jour pour travailler dans la ville-centre.

Les aires urbaines montrent comment les villes influencent les territoires autour d'elles, en attirant les travailleurs et en modifiant l'organisation des espaces.

-Espaces de faible densité :

Les espaces de faible densité en France sont une composante essentielle de l'aménagement du territoire, caractérisés par une population inférieure à 30 habitants par kilomètre carré. Certains de ces espaces, appelés espaces désertifiés, enregistrent même moins de 10 habitants par kilomètre carré.

Les espaces de faible densité ne présentent pas une homogénéité uniforme. On y trouve une variété de paysages, comprenant des zones agricoles, des régions boisées et des territoires montagneux. Malgré leur faible densité de population, certains de ces territoires affichent une vitalité démographique et économique notable.

Le Massif central illustre parfaitement cet aspect des espaces de faible densité. Cette région est peu peuplée, avec certaines zones comme la Lozère qui affichent une densité d'à peine 15 habitants par kilomètre carré.

Les Alpes et les Pyrénées, bien que reconnues pour leur attractivité touristique, abritent aussi des secteurs ruraux où la densité de population est très faible. Par exemple, certaines communes de Haute-Maurienne ou d'Ariège présentent des densités avoisinant les 10 habitants par kilomètre carré. Enfin, le département de la Creuse, situé dans le Limousin, représente également bien les espaces désertifiés, avec une densité d'environ 20 habitants par kilomètre carré.

3-Les Espaces Productifs Intégrés aux Aires Urbaines :

Les espaces productifs désignent des zones spécifiquement consacrées à la production de biens et de services, et ils sont intégrés aux marchés européens et mondiaux. Dans ce contexte, la mondialisation impose une pression sur ces espaces afin qu'ils soient à la fois performants et compétitifs.

3.1-Espaces Industriels

L'industrie française, afin de répondre aux exigences du marché international, investit massivement dans des technologies avancées, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial et du numérique. Les technopôles sont des zones où se regroupent entreprises, universités et laboratoires de recherche. Souvent situés en périphérie des grandes villes et dans des régions stratégiques, ces technopôles favorisent l'innovation et le développement technologique.

3.2-Espaces Portuaires :

Les ports jouent un rôle essentiel dans l'économie française en facilitant les échanges internationaux. Ils sont des infrastructures stratégiques pour le commerce mondial.

3.3-Espaces Agricoles :

Les terres agricoles représentent plus de 50 % du territoire français, faisant de l'agriculture un pilier fondamental tant du paysage que de l'économie nationale. La diversité des conditions géographiques et climatiques à travers le pays permet à chaque région de se spécialiser dans des productions spécifiques, contribuant ainsi à la richesse et à la

La France contemporaine ; le climat

-Le climat océanique :

La France appartient au domaine tempéré. Ses climats sont donc relativement modérés. Trois grandes influences se disputent le territoire. L'ouest subit l'influence océanique, ce qui donne d'importantes précipitations et une faible amplitude thermique (été frais, hiver doux).

Plus on s'éloigne vers l'est, c'est-à-dire vers l'intérieur des terres, plus l'influence océanique s'affaiblit et plus l'influence continentale augmente : les précipitations diminuent et leur maximum se déplace vers l'été ; l'amplitude thermique augmente (les étés sont chauds et les hivers froids).

Au sud commence le domaine méditerranéen : les températures s'adoucissent en hiver, les étés sont chauds, voire torrides ; les précipitations deviennent plus contrastées : faibles ou inexistantes en été, fortes voire torrentielles en automne.

Les montagnes françaises possèdent leurs propres caractéristiques climatiques, dictées par l'altitude : les températures s'abaissent et les précipitations augmentent sur les versants exposés aux vents chargés d'humidité.

La France appartient à la zone tempérée : ses climats sont donc relativement modérés. L'ouest du pays est dominé par un climat océanique (précipitations importantes, été frais et hiver doux). Vers l'intérieur des terres, le climat est continental : les précipitations diminuent, l'été est chaud et l'hiver froid. Au sud, le climat méditerranéen prend le dessus : il se caractérise par des températures douces en hiver et un été très chaud. Les précipitations peuvent être très fortes en automne, mais sont quasiment inexistantes en été.

Enfin, les montagnes françaises sont soumises à un climat dicté par l'altitude : les précipitations augmentent et les températures baissent selon le degré d'exposition aux vents.

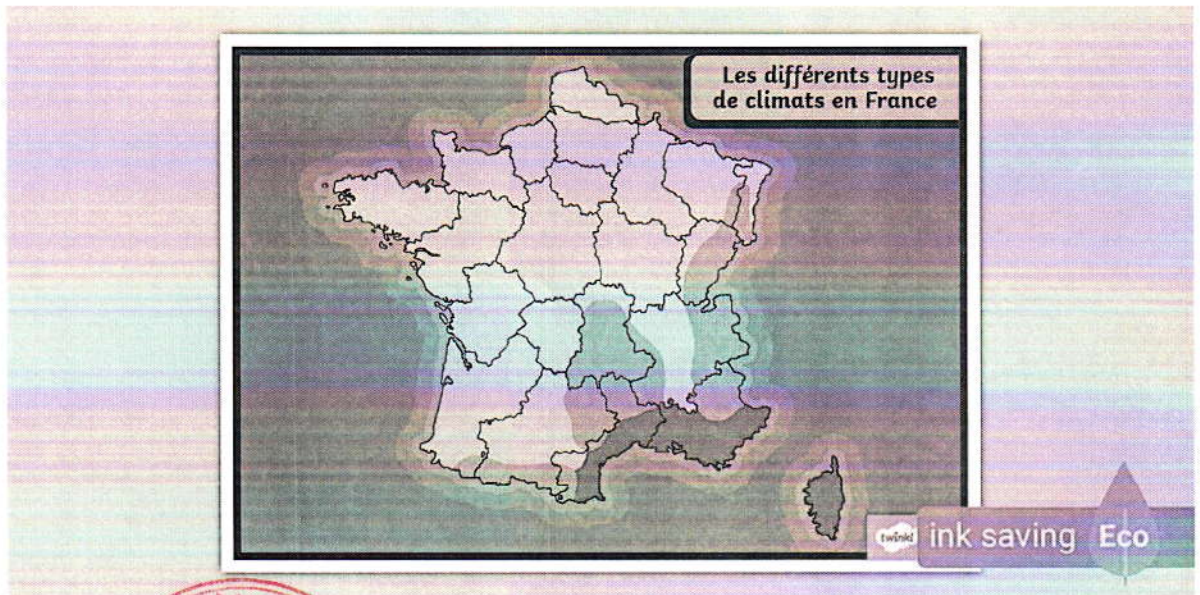
Le climat océanique dégradé

Régions

Il affecte l'intérieur des régions au climat océanique, le Bassin parisien, la Loire, le nord du Massif central et la vallée de la Saône.

Caractéristiques

Pour le nord, les hivers peuvent être assez froids avec des gelées. Les étés, chauds, peuvent être orageux. Moins de précipitations et de vent que dans un climat océanique classique. Plus d'ensoleillement au sud qu'au nord.



Le climat semi-continental

Régions

Les régions éloignées des côtes : le Grand Est, la Bourgogne Franche-Comté et certaines plaines du Massif central et à côté des Alpes.

Caractéristiques

De grosses différences de températures entre l'été et l'hiver. L'hiver est plus froid que sur le reste de la France avec des gelées fréquentes. Normalement, c'est un climat propice à la neige. Étés chauds et orageux. Au printemps, grands écarts de températures entre le matin et l'après-midi. Généralement, moins de précipitations que pour les autres climats.

Le climat méditerranéen

Régions

Dans le Sud, en bordure de la Mer Méditerranée.

Caractéristiques

Étés très chauds et très secs et hivers doux et parfois très humides. Le froid hivernal ne dure pas longtemps. Automnes très venteux avec beaucoup de précipitations. Risques d'inondations pendant cette saison. C'est le climat en France avec le plus de soleil. Beaucoup de vents comme le mistral et la tramontane.

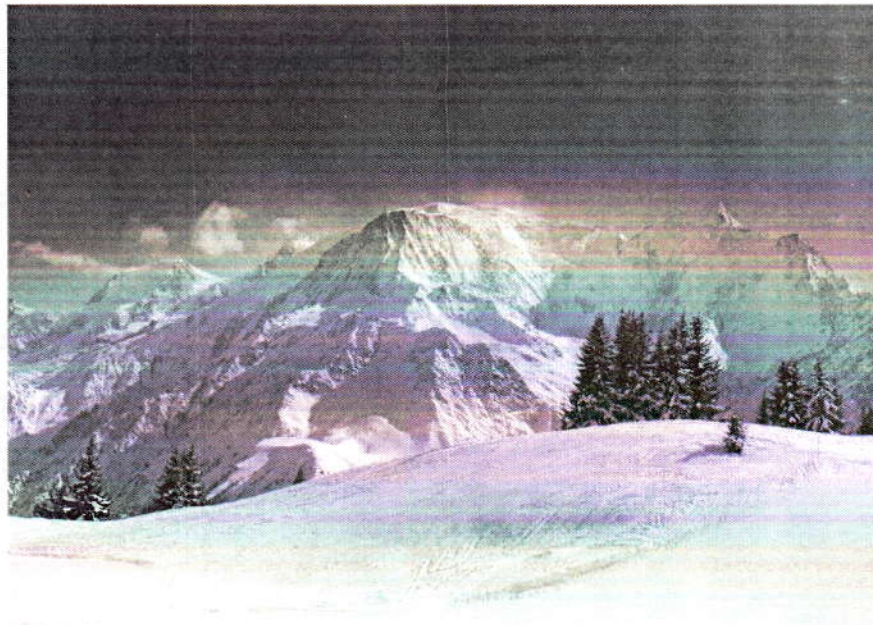
Le climat montagnard.

Régions

Dans les zones montagneuses: les Pyrénées, les Alpes, le Massif-Central, le Jura, les Vosges et la montagne corse.

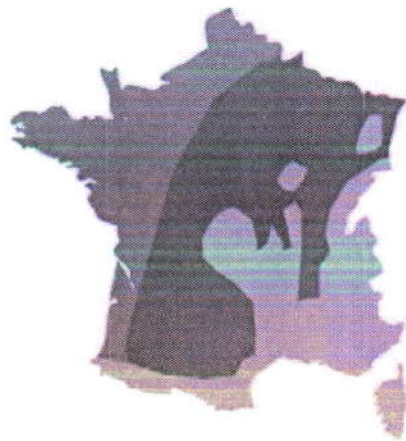
Caractéristiques

Les hivers sont assez rudes, chutes de neige fréquentes et abondantes et températures très basses. Les étés sont frais avec des orages sont très fréquents. Les vallées peuvent devenir des fours. C'est ce que l'on appelle des trous à chaud. Quand les températures se refroidissent, elles peuvent se transformer en congélateur. On appelle cela des trous à froid. Ce climat se caractérise par des hivers froids et neigeux, et des étés frais et humides.



Les records de températures

Le record de la température la plus élevée en France métropolitaine est de 46,0°C. Il est détenu par Vérargues, à côté de Montpellier, le 28 juin 2019. La température la plus basse observée à ce jour, en France métropolitaine, est de -36.7°C. Elle date du 13 janvier 1968 à Mouthe, dans le Doubs, à la frontière de la Suisse.



- Océanique
- Semi-océanique
- Continental
- Montagnard
- Méditerranéen

Cours13 :

Dialectes et parlers régionaux

12-Les langues et cultures régionales en France :

L'article 2 de la Constitution française affirme que « la langue de la République est le français », mais d'autres langues sont également parlées sur le territoire. En plus des accents régionaux, la France abrite plusieurs langues régionales, telles que l'occitan, le breton, l'alsacien, le platt lorrain, le catalan, le basque, le corse, et des langues créoles dans les DROM-COM. Selon la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ces langues sont parlées par des groupes numériquement inférieurs à la population majoritaire et ne comprennent pas les dialectes des langues officielles ni celles des migrants. L'imposition de l'école obligatoire en français à partir de la fin du XIXe siècle et la montée des médias de masse ont conduit à un déclin de l'usage des langues régionales, souvent limité aux personnes âgées. Toutefois, ces régions conservent un riche héritage culturel, suscitant un sentiment d'attachement chez les habitants. Certains s'engagent à promouvoir leur culture et leur langue, comme le montrent les écoles Diwan en Bretagne où l'enseignement se fait en breton et en français.

-De nombreuses langues régionales romanes :

Avant l'imposition du français à la fin du XIXe siècle, de nombreux Français parlaient quotidiennement d'autres langues, certaines personnes ne comprenant même pas le



français. L'usage de ces langues a diminué avec l'instauration de l'éducation obligatoire en français et l'arrivée des médias de masse. Cependant, certaines langues régionales continuent d'être parlées et des efforts sont déployés pour leur conservation. Selon les régions, entre 10 et 40 % des habitants parlent une langue régionale. Parmi celles-ci, on trouve des langues romanes d'origine latine comme le catalan, le corse, le francoprovençal, les parlers liguriens et l'occitan.

Bien que seulement 7 % des habitants des zones occitophones en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie parlent occitan, cette langue demeure l'une des plus répandues dans le Sud de la France. La langue corse, également romane, affiche une maîtrise variable selon l'âge : 64 % des plus de 64 ans la parlent, contre seulement 26 % des 18 à 24 ans, en raison d'une diminution de son usage dans les familles. Alors que 30 % des anciens affirment que le corse était la langue principale de leur enfance, seuls 2 % des jeunes adultes partagent cette expérience.

-Alsacien, basque et breton : des langues régionales aux origines diverses :

En plus des langues romanes, la France abrite des langues régionales germaniques, notamment le francique mosellan (platt lorrain) et l'alsacien, qui partagent des similitudes avec l'allemand. Malgré une baisse du nombre de locuteurs, 46 % des habitants d'Alsace parlaient alsacien en 2022, bien que ce chiffre soit en forte diminution depuis 1946, où plus de 90 % de la population le parlait. Comme pour le corse, ce sont surtout les séniors qui maîtrisent l'alsacien, les jeunes ayant tendance à privilégier le français et d'autres langues.

Le basque, en tant qu'isolat linguistique, est également présent en France, parlé dans le Pays Basque français et espagnol. En 2021, environ 51 500 personnes parlaient basque en France, représentant 20,1 % de la population du Pays Basque Nord. Bien que le nombre de locuteurs ait diminué entre 1996 et 2021, on observe une tendance à la hausse chez les jeunes, avec une augmentation des locuteurs âgés de 16 à 24 ans, passant de 12 % à plus de 21 %.

Enfin, le breton, une langue celtique, est parlé par près de 200 000 personnes en Bretagne, majoritairement des séniors. Cependant, des initiatives sont mises en place pour revitaliser la langue, comme l'enseignement dans les écoles Diwan, où l'instruction est donnée en breton et en français. En 2023, plus de 2,900 élèves suivaient une option breton au collège

et plus de 2 700 adultes prenaient des cours de breton, contribuant ainsi à la promotion de cette langue.

-L'identité régionale des Français :

La préservation des langues régionales en France est motivée non seulement par un intérêt linguistique, mais aussi par leur représentation d'une culture, d'une histoire et de traditions locales. La plupart des Français sont très attachés à leur région, en particulier en Bretagne, où 88 % des habitants expriment un fort attachement. La Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Hauts-de-France bénéficient également d'un attachement marqué. Les habitants de ces régions se sentent bien chez eux, avec 94 % des Bretons affirmant leur satisfaction de vivre dans leur région.

Bien que l'identité nationale prédomine, l'identité régionale vient en seconde position, les Français s'identifiant davantage à leur région qu'à leur commune, leur département ou à l'Europe. Ils sont fiers de leurs traditions, de leur gastronomie et d'événements régionaux, comme la raclette et le foie gras, ainsi que les fêtes de Bayonne et les marchés de Noël de Strasbourg. Cet attachement se manifeste aussi par un désir de donner plus de compétences aux régions pour leurs décisions politiques. En 2008, la Constitution française a reconnu l'importance des langues et cultures régionales en ajoutant l'article 75-1 : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. »





Cours 14 :

Ethnies et classes sociales

- La notion de groupes ethniques en France n'a pas de reconnaissance juridique selon le droit français. Son utilisation est souvent contestée sur le plan scientifique, historique, anthropologique, social ou politique, ce qui en fait un concept peu opératoire. De plus, l'état civil français ne fait pas mention de caractéristiques ethniques. Cependant, il a été reconnu que cette notion peut avoir une utilité empirique. Par exemple, depuis 2009, il est désormais autorisé de mentionner des caractéristiques ethniques pour les personnes résidant en Nouvelle-Calédonie, ce qui témoigne de son intérêt public.

Bien que le recensement de la population, qui est obligatoire, ne permette pas de recueillir des informations sur la religion ou l'origine ethnique, des enquêtes non obligatoires peuvent le faire. Cela montre que ces informations peuvent être utiles pour décrire des affiliations, souvent revendiquées de manière subjective. Il est possible de poser des questions « sensibles » dans une enquête de statistique publique, à condition que les questions soient pertinentes, que les réponses restent anonymes et qu'une autorisation écrite des participants soit obtenue.

Un bon exemple de cela est l'enquête « Trajectoires et origines » (TeO), menée par l'INED et l'INSEE en 2008. Cette enquête a permis de recueillir des données non seulement sur les pays d'origine et les langues parlées, mais aussi sur les appartenances ethniques déclarées. Elle a également examiné des caractéristiques visibles qui peuvent être utilisées pour identifier des discriminations dans la société, telles que la couleur de la peau, la coiffure, la tenue vestimentaire, l'accent, ainsi que d'autres signes qui pourraient être associés à une appartenance religieuse ou ethnique, comme des pratiques alimentaires, le respect d'un calendrier festif non chrétien ou des pratiques funéraires.

1-Classe sociale et immigration

Il existe un lien étroit entre l'immigration et la classe sociale en France. Bien que la majorité des classes populaires ne soient pas issues de l'immigration, la plupart des immigrés proviennent effectivement des classes populaires. C'est particulièrement vrai pour les groupes les plus représentés en France, comme les Maghrébins, les personnes d'Afrique subsaharienne et les Portugais. Dans le langage courant, on désigne souvent ces

personnes sous le terme "immigrés" lorsqu'il s'agit de l'immigration économique liée à des classes populaires. En revanche, le terme "expatriés" est utilisé pour désigner les cadres supérieurs venant de pays occidentaux, en particulier du Nord-Ouest.

Pour les groupes mentionnés, être d'origine immigrée en France est généralement associé à une perception de classe populaire. Par contre, lorsqu'une personne réussit à gravir les échelons sociaux, son origine ethno- raciale tend à devenir moins visible. Cela suggère qu'il existe une forme de "blanchiment" socioculturel lié à la classe sociale.

Dans les classes moyennes supérieures, il est courant d'éviter de parler des origines ethno- raciales des individus et d'adopter une attitude qui semble neutre à ce sujet. Ce phénomène peut être décrit comme un "aveuglement à la couleur" à la française, où l'on préfère ne pas aborder ces questions.

Cependant, les perceptions ne disparaissent pas complètement. On peut supposer que des préjugés persistent, souvent de manière inconsciente. Par exemple, une blague sur les Portugais, qui dit : "Que fait une Portugaise à l'université ? Réponse : Le ménage", illustre comment le lien entre origine ethnique et origine sociale reste imbriqué, même face à l'ascension sociale de certains individus.

2- Racialisation de l'immigration

Le terme "Sud" possède une signification complexe en Europe. En effet, le Sud peut être perçu à la fois comme un autre monde à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. À l'intérieur de l'Europe, le Sud se compose, par exemple, des Roms, des migrants et des enfants d'immigrés, dont certains sont nés en Europe depuis plusieurs générations et détiennent des passeports européens, mais ne sont pas nécessairement perçus comme des "Européens comme les autres".

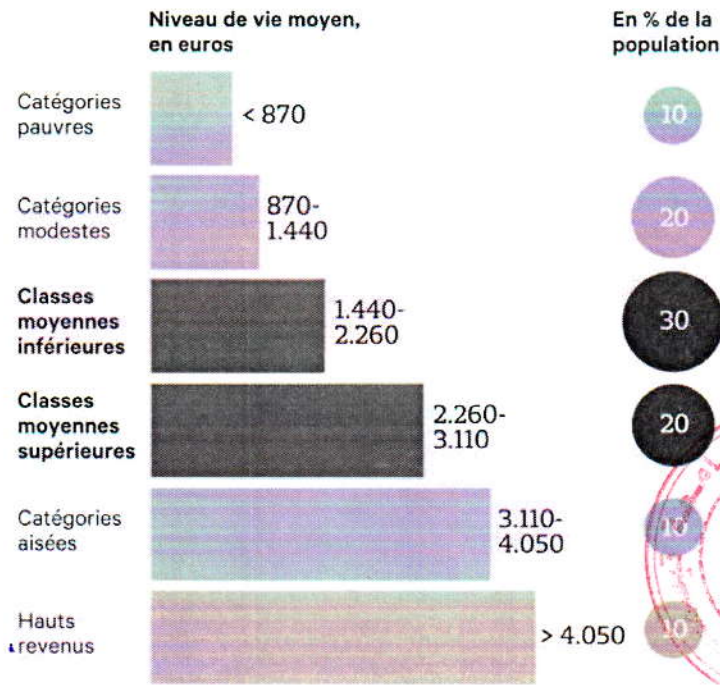
Il existe également un Sud géographique, qui peut être considéré comme un Sud métaphorique. Cela fait référence aux pays du Sud de l'Europe, en particulier la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Le mépris historique envers ces pays est bien documenté. Par exemple, entre le XVe et le XVIIe siècle, de nombreux récits de voyageurs et de commerçants venant du Nord de l'Europe mettent en lumière les conditions de vie précaires dans le Sud de l'Europe. Ces récits attribuent aux Portugais et aux Espagnols des caractéristiques similaires à celles que les colonisateurs portugais et espagnols avaient appliquées aux peuples qu'ils considéraient comme sauvages et primitifs dans leurs

colonies : vie dans des conditions précaires, paresse, lascivité, violence, affabilité, négligence en matière d'hygiène, ignorance, superstition et irrationalité.

3-Les classes sociales en France

La population française selon son niveau de vie

Répartition en % selon le niveau de vie mensuel moyen
(revenu disponible du ménage/unité de consommation)



SOURCE : INSTITUT MONTAIGNE AVEC LE CREDOC, ET L'INSEE

Cours15 :

L'immigration contemporaine dans l'aire francophone européenne (France, Belgique, Suisse)

La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe. À partir de la seconde moitié du XIXe siècle, le pays a connu une immigration de masse pour compenser les pénuries de main-d'œuvre. Initialement, cette immigration provenait principalement de pays frontaliers comme l'Allemagne et la Belgique, mais elle s'est diversifiée à la fin du XIXe siècle, notamment après la Première Guerre mondiale, pour répondre aux besoins de reconstruction.

Les communautés italienne (la plus nombreuse en 1930) et polonaise ont joué un rôle clé dans les secteurs de la mine, du bâtiment, et de l'industrie sidérurgique et métallurgique. Après la Seconde Guerre mondiale, le paysage migratoire s'est élargi avec l'arrivée de populations espagnoles, portugaises, yougoslaves, turques, tunisiennes, marocaines et subsahariennes, tandis que l'immigration algérienne, qui avait débuté à la fin du XIXe siècle, se poursuivait.

En 1974, l'État a décidé d'arrêter l'immigration de travail salarié, ce qui a conduit à un regroupement familial des immigrés non européens, qui étaient moins nombreux à retourner dans leur pays d'origine. Pendant ce temps, les Européens bénéficiaient d'une liberté croissante de circulation, d'installation et de travail en France.

Une (lente) diversification des pays d'origine

Aujourd'hui le paysage migratoire s'est diversifié en raison également de l'arrivée de demandeurs d'asile en provenance d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, mais aussi d'Europe et du Proche-Orient. De nouvelles migrations (chinoise, indienne, pakistanaise) se développent, comme celles en provenance de l'Est de l'Europe : immigrés qualifiés roumains et bulgares, réfugiés tchéchènes et migrants de transit venus de l'ex-Yougoslavie et de Roumanie – essentiellement des Roms.

Pour autant, le temps long de l'histoire des migrations comme celui de l'empire colonial impriment encore leurs marques sur les données statistiques : 49% des immigrés résidant en France proviennent de sept pays : Algérie (12,7 %), Maroc (12 %), Portugal (8,6 %), Tunisie (4,5 %), Italie (4,1 %), Turquie (3,6 %), Espagne (3,5 %).

De même 41 % des immigrés arrivés en France en 2019 sont nés en Afrique et 31,9 % sont nés en Europe. Les immigrés arrivés en France en 2019 sont plus souvent nés au Maroc (9,5 %), en Algérie (7 %), en Tunisie (4,5 %), en Italie (4,5 %), en Espagne (3,3 %), au Royaume-Uni (3,2 %), en Chine (3 %) ou en Roumanie (2,8 %).

Conséquences des Migrations

Point de vue économique :

Pour le pays d'accueil, l'immigration a des effets positifs en fournissant une main-d'œuvre disponible et prête à l'emploi. Cependant, elle présente également des défis, notamment la nécessité de gérer une population croissante. De plus, les transferts d'argent vers le pays d'origine peuvent influencer le taux de change dans le pays d'immigration.

Du côté du pays d'origine, l'immigration est bénéfique grâce aux envois d'argent qui soutiennent les familles restées sur place. Toutefois, la diminution de la main-d'œuvre dans ces régions peut freiner les efforts de relance économique.

Point de vue social :

Dans le pays d'accueil, l'augmentation des minorités ethniques peut entraîner des manifestations de racisme et de xénophobie. À l'inverse, dans le pays d'origine, la baisse de la population peut contribuer à réduire les conflits sociaux et à stabiliser les structures politiques en place.

Point de vue juridique :

L'immigration engendre des modifications et un développement du cadre juridique dans le pays d'accueil, affectant le droit de la circulation des personnes ainsi que d'autres domaines juridiques influencés par la présence d'étrangers, tels que le droit de l'homme, le droit international privé, le droit familial, le droit social et administratif, ainsi que le droit pénal. Par exemple, les règles de conflit de lois peuvent varier selon le statut des migrants : pour ceux qui sont stabilisés, la loi de la résidence s'applique, alors que pour ceux en déplacement, la loi nationale est en vigueur

Les causes des Migrations

Les migrations sont influencées par plusieurs facteurs, dont l'importance varie selon les périodes et les régions d'origine et de destination. Ces causes peuvent être regroupées en cinq catégories :

Causes économiques :

Les inégalités entre le Nord et le Sud entraînent une recherche d'opportunités de travail dans les pays développés, la quête d'emploi étant la motivation principale pour 35 % des demandes de permis de séjour en Italie.

Causes démographiques :

La pression démographique est significative, surtout dans les pays en développement où la population jeune augmente rapidement. En 1970, il y avait 395 millions de jeunes dans le Sud contre 153 millions dans le Nord; en 2010, ces chiffres devraient atteindre près d'un milliard pour le Sud.

Causes politiques :

De nombreuses personnes émigrent pour fuir la guerre, les régimes oppressifs ou les persécutions. Actuellement, environ 20 millions de réfugiés politiques sont recensés dans le monde.

Causes culturelles :

L'augmentation des communications favorise l'attraction pour le mode de vie occidental, perçu comme plus sûr que celui des pays d'origine, ce qui stimule l'émigration.

Causes familiales :

Le regroupement familial est un facteur important, représentant 18 % des demandes en Italie, incluant les conjoints et les enfants. Le désir de reconstituer une unité familiale influence fortement les flux migratoires.

Le Sens des Migrations

Le sens des migrations a radicalement changé au fil du temps. Avant l'ère industrielle, les migrations internationales étaient principalement dirigées des pays riches vers les pays

pauvres, notamment à travers le commerce, la colonisation et la conquête. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée, avec des migrations qui partent des pays pauvres vers les pays riches, se traduisant par des flux du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest.

Ce renversement s'explique en grande partie par des facteurs démographiques. En 1950, les pays développés représentaient 33 % de la population mondiale, mais ce chiffre est tombé à 22 % en 1990, une tendance qui se poursuit. Par ailleurs, l'origine des migrants a évolué, avec l'émergence de nouveaux pays d'émigration comme le Ghana et le Nigeria, tandis que les émigrations marocaines et turques diminuent.

D'un point de vue international, l'accent est souvent mis sur les flux migratoires des pays du Sud vers ceux du Nord, et de l'Est vers l'Ouest. Cependant, il existe d'autres mouvements de populations significatifs, notamment à l'intérieur même des continents asiatiques et africains, qui restent peu connus. Par exemple, les régions pétrolifères du Golfe Persique ont attiré plus de 5 millions de travailleurs étrangers, presque l'équivalent des immigrés en Europe.

Les migrations touchent désormais le monde entier. De plus en plus de pays deviennent soit des pays d'émigration, soit des pays d'immigration, soit les deux simultanément, comme l'Italie, qui continue d'émettre des émigrés tout en accueillant d'autres migrants.

Il est essentiel d'aborder les phénomènes migratoires d'un point de vue global pour éviter une compréhension limitée ou ethnocentrique. Cela permet de saisir les relations complexes qui existent entre différents flux migratoires au niveau mondial. Les migrations font partie intégrante du processus de globalisation, qui intensifie les relations sociales à l'échelle mondiale, reliant des événements locaux à ceux qui se produisent à l'autre bout du monde.

Ces migrations engendrent des sociétés de plus en plus pluriethniques, réunissant des populations diverses aux histoires, origines et langues variées. Cela nécessite une réflexion historique approfondie sur la multiplicité des phénomènes migratoires, chaque événement devant être analysé dans son contexte historique et socio-économique.

Les migrations contemporaines se caractérisent par des spécificités en termes de volume, de types de flux, de motivations, de relations entre pays d'origine et d'accueil, ainsi que par les politiques migratoires qui les régissent.

Le Racisme

Le racisme constitue un élément clé dans l'analyse des migrations. En Europe, on observe une recrudescence des attitudes racistes et de xénophobie, particulièrement dans les zones de pauvreté et de marginalité, où d'autres formes de violence également inspirées par des idéologies extrémistes peuvent émerger.

Dans les régions à forte concentration d'immigrés, l'extrême droite propage des théories héritées des anciennes idéologies fascistes et nazies, prônant la suprématie raciale et l'exclusion des immigrés. Bien que ces groupes représentent une minorité, leur influence peut être significative, notamment grâce à la complaisance de certaines autorités administratives et politiques. Pour apaiser une population inquiète, certains gouvernements adoptent des mesures discriminatoires inspirées par ces mouvements, ce qui exacerbe la marginalisation des étrangers et légitime les thèses extrémistes.

Ces idéologies nationalistes, qui se présentent sous un discours rassurant de "Patrie-Famille-Travail," visent à établir la suprématie d'une culture ou d'une race sur d'autres, excluant ceux qui ne partagent pas la même couleur de peau ou culture. Elles vont à l'encontre de l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui affirme que "Tous les hommes naissent libres et égaux." Malgré cela, de nombreuses personnes se laissent séduire par de fausses promesses d'une société plus ordonnée. Ces idéologies présentent un risque sérieux de raviver des tensions et des atrocités historiques.

Cours 16 : Présentiel (Avec récapitulation des points déjà vus)

La France contemporaine et le monde

1. Le territoire français, un carrefour au sein de l'Europe structuré par des réseaux multiples

a. Le territoire français

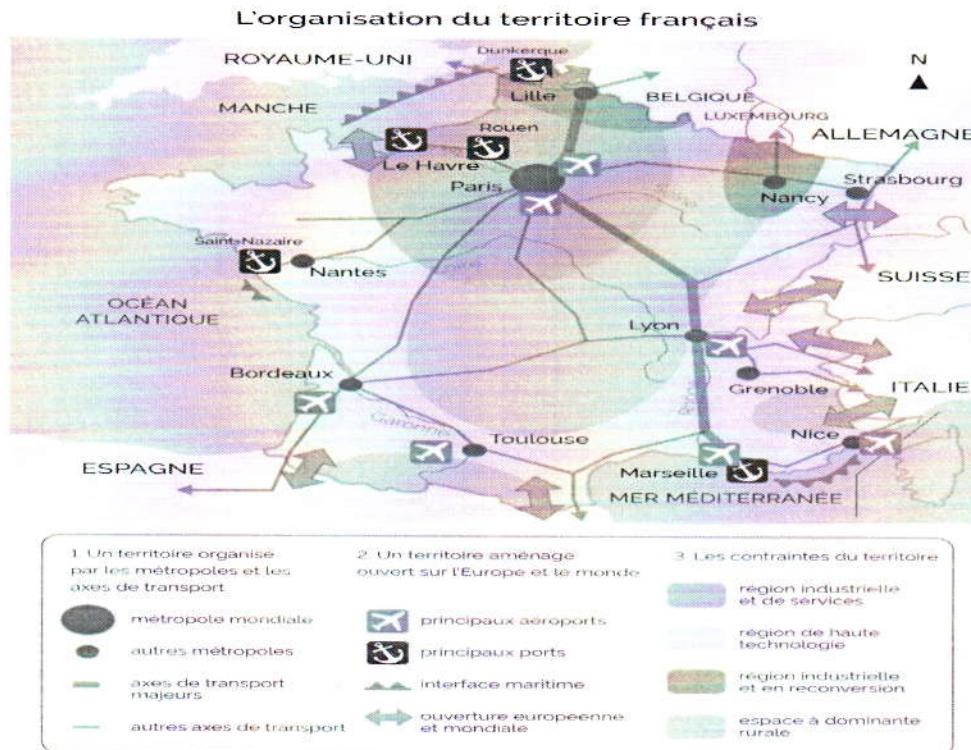
La France se situe à l'extrémité ouest du continent européen, faisant d'elle une interface clé entre le Nord et le Sud de l'Europe occidentale. Le pays est entouré par plusieurs façades maritimes, notamment la mer du Nord, la Manche, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée. S'étendant sur 550 000 km², la France métropolitaine est le troisième plus grand État d'Europe, après la Russie et l'Ukraine, et le premier au sein de l'Union Européenne. La distance approximative entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre l'Ouest et l'Est, est d'environ 1 000 km.

En tant que carrefour d'échanges économiques et humains, la France est bien intégrée aux axes de communication de l'Union Européenne, avec des voies terrestres reliant le Nord et le Sud du continent qui s'y croisent. Cette position stratégique bénéficie particulièrement aux régions frontalières, où divers réseaux de transport se rejoignent fréquemment.

b. La France dans l'Union européenne

L'UE est le premier partenaire commercial de la France (réceptrice de plus de 60 % des exportations françaises et de près de 80 % des Investissements Directs à l'Étranger, appelés IDE). Ces liens privilégiés s'expliquent par le traité de libre-échange conclu par les 27 pays européens.

L'Union européenne est le cadre principal du commerce extérieur français. L'Allemagne est son principal client et fournisseur (près de 20 milliards d'euros importés et exportés). Mais la France commerce aussi avec l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.



2. La France dans le monde

a. La puissance française dans le monde

La France est présente à l'échelle mondiale grâce à ses divers territoires ultramarins, ce qui en fait la deuxième plus grande Zone Économique Exclusive (ZEE) au monde. Sur le plan militaire, la France maintient des bases permanentes en Afrique, notamment à Djibouti, au Sénégal et au Gabon. Elle exerce également son influence à travers l'aide au développement, qui est principalement destinée aux pays d'Afrique subsaharienne. Depuis 2002, la zone de solidarité prioritaire définie par la France comprend 54 pays, dont 40 se trouvent sur ce continent. Ces relations privilégiées sont en grande partie le résultat du passé colonial de la France avec les nations africaines.

Les territoires ultramarins permettent à la France de posséder une très grande ZEE, en particulier dans les océans Indien et Pacifique. De plus, la plupart des bases militaires permanentes se situent sur des littoraux. C'est pourquoi on peut dire que la France est une puissance maritime mondiale.

b. Le rayonnement de la France

La présence culturelle française à l'international se manifeste notamment par les millions de francophones qui utilisent le français dans le monde. Environ 140 millions de personnes, réparties en Afrique, au Canada et en Europe, parlent le français comme langue maternelle ou de communication, ce qui en fait la neuvième langue la plus parlée au monde.

Pour préserver son influence culturelle, la France s'appuie sur un vaste réseau d'établissements scolaires à l'étranger. L'Alliance française, fondée en 1883 à Paris par Paul Cambon et Pierre Foncin, a été soutenue par des figures emblématiques telles que Jules Verne, Louis Pasteur, Ferdinand de Lesseps, Armand Colin et Ernest Renan.

Aujourd'hui, l'Alliance française représente le premier réseau culturel mondial, avec 850 établissements dans 136 pays à travers les cinq continents. Chaque année, près de 500 000 personnes de tous âges viennent y apprendre le français, et plus de 6 millions participent à ses activités culturelles. Par ailleurs, la France utilise des médias francophones internationaux, tels que Radio France Internationale (RFI) et l'Agence France-Presse (AFP), pour diffuser l'information. La présence du siège de l'UNESCO à Paris, situé sur la Place de Fontenoy depuis le 3 novembre 1958, constitue également un atout significatif sur la scène internationale.

Les pays où le français est langue parlée ou administrative appartiennent à l'ancien empire colonial français. Aujourd'hui, le continent où le français réussit le mieux à se maintenir est l'Afrique. La francophonie est un atout pour la France car elle lui permet de conserver un rôle international important dans toutes les régions du monde. C'est aussi un bon moyen pour faire en sorte que la culture française reste présente et vivante dans différentes parties de la planète.

3-L'action internationale de la France

a. La notion de défense globale

La Défense nationale française s'inscrit non seulement dans une stratégie nationale, mais également dans un engagement pour le maintien d'une défense globale à l'échelle mondiale, au sein de l'ONU et de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Créée en 1949 pour garantir la paix en Europe, l'OTAN compte 28 membres, dont la France depuis 2012, et sert d'organisation militaire pour l'alliance.

Ainsi, la Défense française est liée par des clauses de solidarité à l'OTAN et ne se limite pas à la protection de son propre territoire. Cet engagement permet à la France d'influer sur les décisions mondiales tout en défendant ses intérêts en augmentant sa présence à travers le globe.

Les engagements européens de la France

Par ailleurs, la France joue un rôle clé dans la mise en place d'une défense européenne. Le traité de Lisbonne, signé en 2007, souligne l'importance de la défense commune des États membres de l'Union européenne dans le cadre d'une politique de sécurité et de défense, représentée par l'Eurocorps.

L'Eurocorps, basé à Strasbourg et initié par la France et l'Allemagne, est financé par la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne. Il s'agit d'un corps d'armée limité, capable de mobiliser jusqu'à 60 000 soldats, mais tous les pays de l'Union européenne n'y participent pas. Cette politique de défense européenne demeure toutefois restreinte pour plusieurs raisons :

-Pour certains pays européens, l'OTAN reste la principale organisation de défense, soutenue par les États-Unis. L'Eurocorps constitue une force militaire très réduite, composée de troupes mises à disposition par les États uniquement lors de missions spécifiques.

Qu'est-ce que l'OTAN ?

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est l'instance politico-militaire mise en place par les pays signataires du traité de l'Atlantique Nord afin de pouvoir remplir leurs obligations de sécurité et de défense collectives. Elle établit un lien diplomatique important entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Voyons comment cela se traduit.

La création de l'OTAN

L'OTAN est créée le 4 avril 1949, à Washington. À cette époque, l'objectif du Traité est de mettre en place un pacte d'assistance mutuelle visant à contrer le risque de voir l'Union soviétique étendre le contrôle qu'elle exerce alors sur l'Europe de l'Est vers d'autres parties du continent, notamment l'Europe de l'Ouest.



C'est quoi exactement l'OTAN ?

L'OTAN est une alliance militaire regroupant plusieurs pays, principalement d'Europe et d'Amérique du Nord, comme les États-Unis et le Canada. Son but principal est de garantir la sécurité de ses membres en cas d'attaque en travaillant ensemble pour la défense collective. Cela signifie que si l'un des pays membres est attaqué, les autres membres s'engagent à venir à son secours.

Où se trouve le siège de l'OTAN ?

Le siège de l'OTAN est situé à Bruxelles, en Belgique. C'est le siège permanent du Conseil de l'Atlantique Nord, organe de décision politique suprême de l'Organisation. D'abord installé à Londres, puis à Paris dans les années 50, le siège de l'OTAN a été transféré à Bruxelles en 1967. Il accueille environ 6 000 réunions chaque année.

Le principe fondamental de l'OTAN est l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, qui stipule que toute attaque armée contre l'un des membres est considérée comme une attaque contre tous les membres. En cas d'agression, les autres membres s'engagent à apporter une assistance militaire à la nation attaquée.

Mais ce n'est pas le seul rôle de l'OTAN. Celui-ci intervient aussi :

En tant que force de dissuasion : l'OTAN maintient des forces militaires pour dissuader et prévenir les conflits armés ; en tant qu'organe de formation et d'assistance : l'OTAN fournit une formation et une assistance aux membres de l'organisation, afin de renforcer leurs capacités à faire face aux menaces.

Qui commande l'OTAN en Europe ?

En Europe, le commandement de l'OTAN est assuré par le Commandement des forces alliées en Europe (SACEUR), basé à Mons, en Belgique. Ce poste est traditionnellement occupé par un général américain, qui coordonne les forces de l'OTAN sur le continent. Le SACEUR travaille en étroite collaboration avec les chefs d'État des pays membres pour définir les missions et les objectifs stratégiques de l'Alliance. En cas de crise, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action de l'OTAN, garantissant la défense collective des nations alliées en Europe.

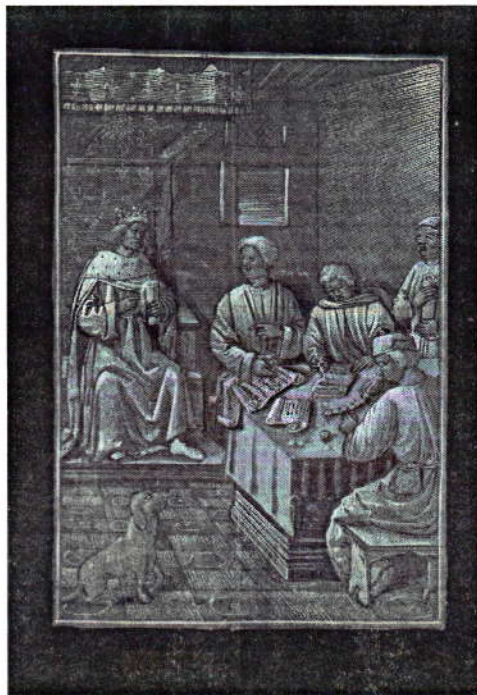
SEMESTRE 2



Cours 01 :

La naissance de la France moderne

Au milieu du 15^e siècle, de nouvelles structures politiques commencent à émerger, marquant le début d'une lente évolution vers l'État moderne, en raison de la vacance du pouvoir royal sous le règne de Charles VI. Les princes profitent alors de cette situation pour renforcer leur contrôle sur les institutions naissantes. Ils facilitent la collecte des impôts, développent le système judiciaire et favorisent ainsi une bureaucratisation rapide qui sert leurs propres intérêts. En l'absence d'un pouvoir royal stable, un corps de substitution se forme à travers les officiers des institutions telles que la Chambre des comptes, le Parlement et la Chancellerie. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans le maintien de la continuité de l'État et, paradoxalement, contribuent au renforcement du pouvoir royal en veillant à la protection du domaine, au respect de la justice et à la régulation de la fiscalité.



La Chambre des comptes | Bibliothèque nationale de France

La réforme de l'armée est certainement l'aspect le plus important du redressement de l'autorité royale qui marque cette période. L'armée cesse d'être alors contractuelle comme elle l'avait été depuis le règne de Charles V, pour devenir permanente. Soldats et capitaines, chefs de compagnies récalcitrantes, sont remerciés. Le roi recrute une armée de métier organisée en quinze compagnies d'ordonnances réparties dans l'ensemble du royaume, composées chacune de cent lances de six hommes. Les chefs militaires, en majorité des nobles, assurent l'encadrement d'une armée solide d'environ douze mille cavaliers. Des francs-archers sont recrutés dans les paroisses pour former des troupes spécialisées. Enfin, l'artillerie se développe. Au milieu du 15^e siècle, la guerre est devenue un art, un métier dont le roi cherche à avoir le monopole.

La réforme judiciaire

Charles VII mène aussi à bien un certain nombre de réformes administratives, en particulier dans le domaine judiciaire. Il réorganise le Parlement de Paris et amorce la création de nombreux parlements provinciaux, dont les principaux sont Toulouse, Bordeaux, Dijon. Le lit de justice de Vendôme, ouvert le 26 août 1458, au cours duquel fut jugé Jean II, duc d'Alençon, donne une bonne image de la restauration du pouvoir royal – Jean Fouquet en a laissé une représentation spectaculaire en ouverture du Boccace de Munich. Le duc, si souvent rebelle et traître par la collusion qu'il entretenait avec les Anglais et avec le Dauphin, le futur Louis XI, est jugé par ses pairs. Il avoue son crime et est condamné à mort. Mais Charles VII, tout en confisquant ses biens, choisit de différer son exécution. Enfermé au château de Loches, Jean d'Alençon a la vie sauve grâce à la décision du souverain : le pouvoir du roi est éclatant.

-La cour

Désormais, l'activité militaire et l'activité administrative se distinguent plus clairement qu'auparavant des fonctions de la cour royale. Les courtisans jouent alors un rôle différent, davantage axé sur l'apparat : ils contribuent moins à la gouvernance du roi qu'à magnifier sa majesté. Cette majesté, enracinée en Dieu, s'épanouit grâce au droit romain qui confère au souverain le pouvoir de légiférer. Elle se justifie par des références à un passé mythique, alimentées par les chroniques, notamment les Grandes Chroniques, dont la diffusion s'est largement accrue. La version illustrée par Fouquet illustre à quel point le texte et l'image sont intimement liés au pouvoir royal.

-Une réflexion sur le pouvoir

Cette évolution s'est accompagnée d'une réflexion théorique sur la nature du pouvoir royal, déjà menée sous le règne de Philippe le Bel (1285-1314). Sous Charles VII et Louis XI, cette réflexion s'amplifie, s'enrichit des apports du droit romain et aboutit à l'idée que l'obéissance au souverain doit l'emporter sur la fidélité entre seigneurs et vassaux. Le royaume a donc été doté d'institutions solides.

Dans un premier temps, au nom de la réforme du royaume, les nobles et les clercs ont contesté cette évolution. Cependant, progressivement, ces deux ordres ont réussi à obtenir des exonérations fiscales et des privilèges judiciaires. Vers 1420, le droit de ne pas payer d'impôts devient constitutif de la noblesse elle-même. Les assemblées des États, qui étaient les principaux lieux de contestation des élites, perdent alors leur utilité, car elles pourraient accorder trop de pouvoir au peuple. La dernière assemblée se tient dans le nord du royaume en 1439. À partir de ce moment, le principal impôt, la taille, est prélevé d'office, selon un montant déterminé par ordonnance royale.

-Le temps des réformes

Fort de ses ressources, le roi est en mesure de mener à bien des réformes politiques, militaires, judiciaires et administratives. En 1438, Charles VII, affirmant son pouvoir, choisit de mettre fin au conflit avec la papauté en promulguant la Pragmatique Sanction. Cette décision supprime la fiscalité pontificale, plaçant ainsi l'impôt sous son contrôle exclusif dans le royaume. Il étend également son autorité en matière de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, s'assurant de l'appui d'un clergé gallican fidèle. De plus, il officialise son rôle dans le salut de son peuple, liant la sujétion politique à la pratique religieuse. Le roi se considère donc responsable devant Dieu de son clergé et de ses sujets.

Avec ces fondations en place, Charles VII, précédant Louis XI, entreprend une réforme significative du royaume. Dès 1440, il sort victorieux de la coalition des princes réunis dans la Praguerie, un vaste mouvement aristocratique dirigé par des nobles tels que Charles Ier de Bourbon, Jean V de Bretagne, Jean IV d'Armagnac, Dunois, bâtard d'Orléans, et le Dauphin Louis, soutenu par le duc de Bourgogne. Pour contrer ce complot, Charles VII s'appuie sur le parti angevin, influent à la cour et dominé par sa belle-mère, Yolande d'Aragon. Les ordonnances de réforme se multiplient alors.

-La réorganisation de l'armée



Cours 02 :

La renaissance

Qu'est-ce que la Renaissance ?

La Renaissance est à la fois une période historique et un mouvement artistique qui a débuté en Italie aux XIV^e et XV^e siècles, avant de s'étendre à travers toute l'Europe. Elle marque la transition entre le Moyen Âge et les Temps modernes, se terminant vers la fin du XVI^e siècle, notamment avec l'émergence du maniérisme.

Le terme "Renaissance" résulte de la combinaison du préfixe itératif "re-" et du mot "naissance". Le préfixe latin "re" signifie «réitération», tandis que "naissance" provient du latin "natus", signifiant né ou issu de. Ainsi, "Renaissance" peut être compris littéralement comme "naître de nouveau".

Ce mouvement puise son nom dans la quête de retrouver la grandeur culturelle de l'Antiquité gréco-romaine, à une époque où la péninsule italienne était le centre du pouvoir impérial. Des villes comme Florence, Rome, Venise, Gênes, Naples et Milan ont joué un rôle clé dans son développement.

La Renaissance s'oppose aux valeurs du Moyen Âge, qui étaient caractérisées par une culture théocentrique et anti-individualiste. En revanche, la Renaissance a cherché à préserver les valeurs et les pratiques de l'Antiquité classique, tout en promouvant l'anthropocentrisme et l'individualisme.

Cette période a également favorisé le développement du commerce méditerranéen et a été qualifiée par certains de proto-capitaliste. Elle a contribué à l'avancement des recherches scientifiques, à la sécularisation de la société, à l'apogée des universités, ainsi qu'à la distinction entre les concepts d'art et d'artiste, tout en valorisant l'artisanat et les artisans.

-Origine de la Renaissance

La Renaissance trouve son origine dans plusieurs facteurs, tels que l'accroissement démographique, le développement des villes, l'innovation technique, notamment l'imprimerie, et l'expansion des échanges commerciaux. Elle est également liée à

l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie. Ces transformations sociales et économiques ont entraîné des changements politiques majeurs, notamment la fin de la féodalité au profit de la notion d'État et d'institutions centralisées.

-Dates de la Renaissance

Il n'y a pas consensus sur la date du début et de la fin de la Renaissance. On trouve cependant certaines références dans la littérature. D'après les auteurs, la Renaissance est associée à des événements historiques et à des noms d'auteurs, ainsi elle commence :

- Dans la période qui marque la vie de Pétrarque (1304 – 1374) ;
- Avec la première implantation portugaise en Afrique du Nord (1415);
- Avec l'invention de l'imprimerie par Gutenberg (vers 1450);
- Avec la chute de Constantinople (1453) (date retenue par la France) ;
- Avec la prise de Grenade (la fin de la Reconquista, 2 janvier 1492). Cette date marque la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb et la fin du dernier royaume musulman de la péninsule espagnole.

Il se termine avec l'abjuration de Galilée (1633) ou avec la mort de :

- Charles Quint (1558) ;
- Giordano Bruno (1600) ;
- Henri IV (1610)
- Shakespeare (1616) ;
- Galilée (1642).

-Caractéristiques de la Renaissance

La Renaissance se caractérise principalement par l'anthropocentrisme, la sécularisation de la société, la valorisation de l'antiquité classique, l'apparition du gentleman, le rationalisme et le scientisme, l'individualisme.

L'anthropocentrisme : La Renaissance propose le passage d'une société et d'une culture théocentriques à une société anthropocentrique, dans laquelle l'être humain est vu comme

le centre de l'univers. L'anthropocentrisme était philosophiquement basé sur l'humanisme anthropocentrique.

La sécularisation de la société

C'était le processus par lequel les secteurs civils de la société gagnaient une plus grande influence politique, économique et, surtout, culturelle, par rapport au pouvoir détenu jusque-là par la classe cléricale.

La valorisation de l'antiquité classique

La Renaissance a sauvé de nombreux documents produits dans l'antiquité classique écrits en latin, grec et arabe, qui ont été traduits dans des langues vulgaires au profit de la sécularisation.

L'apparition de l'idée du gentleman : l'idéal homme

La Renaissance a créé l'idéal de l'homme multiple et savant qui devrait connaître tous les sujets. Un homme vertueux, irréprochable, cultivé, qui ne possède pas seulement les vertus, mais ayant également des connaissances solides sur la culture générale. Un homme qui aime le beau, qui sait le mettre en relief et connaît les bonnes manières. Durant la période de la Renaissance, on était convaincue que tout s'expliquait par la raison et la science.

Le rationalisme et le scientisme

Durant la période de la Renaissance, on était convaincue que tout s'expliquait par la raison et la science. C'est pourquoi la science s'est épanouie et des scientifiques tels que Nicolás Copernicus, Galileo Galilei, Alonso de Santa Cruz, Miguel Servet et Leonardo De Vinci se sont démarqués.

L'individualisme

La Renaissance a favorisé l'idée de la conception de soi, de l'estime de soi, de l'auto-qualification et de l'auto-distinction de l'homme. Il ne faut pas le confondre avec l'individualisme du consommateur.

La Renaissance et l'Humanisme

Humanisme anthropocentrique

L'humanisme est un mouvement intellectuel, philosophique et culturel étroitement lié à la Renaissance. C'est une doctrine philosophique qui consiste en la valorisation de l'homme et la recherche de son bien.

Cela était né au Moyen Âge, mais à ce moment-là, il était conçu comme un humanisme théocentrique. La Renaissance, quant à elle, proposait un humanisme anthropocentrique, qui consistait à valoriser l'être humain en tant qu'individu et sujet, indépendamment des justifications extérieures. Parmi ses principaux promoteurs, on peut citer Erasmus de Rotterdam, Tomás Moro et Leonardo Bruni, entre autres.

La renaissance en France

La fin de la guerre de Cent Ans

Pendant environ 100 ans, les royaumes français et anglais ont connu plusieurs guerres successives. Les deux nations s'affrontaient pour contrôler le territoire. Pendant les longues années de guerre, il y a eu une succession d'alliances et de trahison, ainsi que plusieurs batailles à propos de la succession et du pouvoir.

L'an 1453 marque la fin de la guerre de Cent Ans. Il serait possible d'utiliser cet événement pour désigner le début de la Renaissance. En effet, quelques années après la fin de la guerre, la France et l'Angleterre ont connu une reprise démographique et économique marquée.

La prise de Constantinople, un élément déclencheur

Toutefois, la Renaissance représente surtout un mouvement artistique, philosophique et scientifique issu d'Italie. La fin de la guerre de Cent Ans aurait surtout favorisé l'émergence des innovations sur les territoires français et anglais. Il est alors possible de comprendre ce renouvellement soudain par la prise de la ville de Constantinople. Il faut alors savoir que Constantinople était alors l'une des dernières villes où la culture de l'Antiquité était conservée. De plus, Constantinople servait de rempart entre les sociétés chrétiennes de l'Europe et les sociétés musulmanes du Moyen-Orient.

En 1453, après un long siège, la ville a été prise aux mains des Européens au profit de l'Empire ottoman. Cette prise va alors changer les habitudes commerciales de l'Italie et stimuler l'arrivée de nouvelles sciences. Par sa situation géographique, Constantinople servait à faire le pont entre l'Occident et l'Extrême-Orient. Contrôler la ville impliquait

nécessairement de contrôler le commerce entre ces deux régions du monde et ouvrait même la voie au commerce en Asie.

Avant la prise de Constantinople, cet avantage revenait aux marchands de Venise. Après la prise de la ville, les marchands occidentaux avaient plus de difficulté à créer des liens commerciaux avec l'Orient.

Les conséquences de la prise de Constantinople

L'une des conséquences de la prise de Constantinople est l'arrivée de plusieurs savants et artistes en Italie. En effet, plusieurs habitants de Constantinople ont fui la ville pour se réfugier en Italie. Ils ont apporté avec eux leurs connaissances scientifiques, leurs pratiques artistiques et plusieurs manuscrits de textes de l'Antiquité.

Les Italiens redécouvrent alors des livres et des manuscrits qui avaient été oubliés pendant le Moyen Âge : des textes de Platon, d'Aristote et des poètes antiques. Certains de ces auteurs n'avaient pas été complètement oubliés au cours du Moyen Âge, mais l'Église catholique en avait modifié plusieurs aspects. Les idées et les philosophies de l'Antiquité réapparaissent telles qu'elles avaient été conçues, c'est donc le début de la Renaissance artistique et philosophique.

L'autre conséquence de la prise de Constantinople est issue du commerce. En effet, les commerçants avaient dorénavant perdu le lien vers les pays et les richesses asiatiques. Cette perte a incité plusieurs pays à se lancer dans l'exploration maritime. Le but premier : découvrir une nouvelle route vers l'Asie. Les effets : développement des outils scientifiques, développement de la cartographie, développement des techniques de navigation, découverte de nouveaux continents, etc. Les humains veulent maintenant comprendre le fonctionnement du monde et découvrir ce qu'ils ne connaissent pas. C'est le début de la Renaissance scientifique, des découvreurs, et de la volonté d'en apprendre toujours plus.

Un nouveau rapport avec les textes antiques

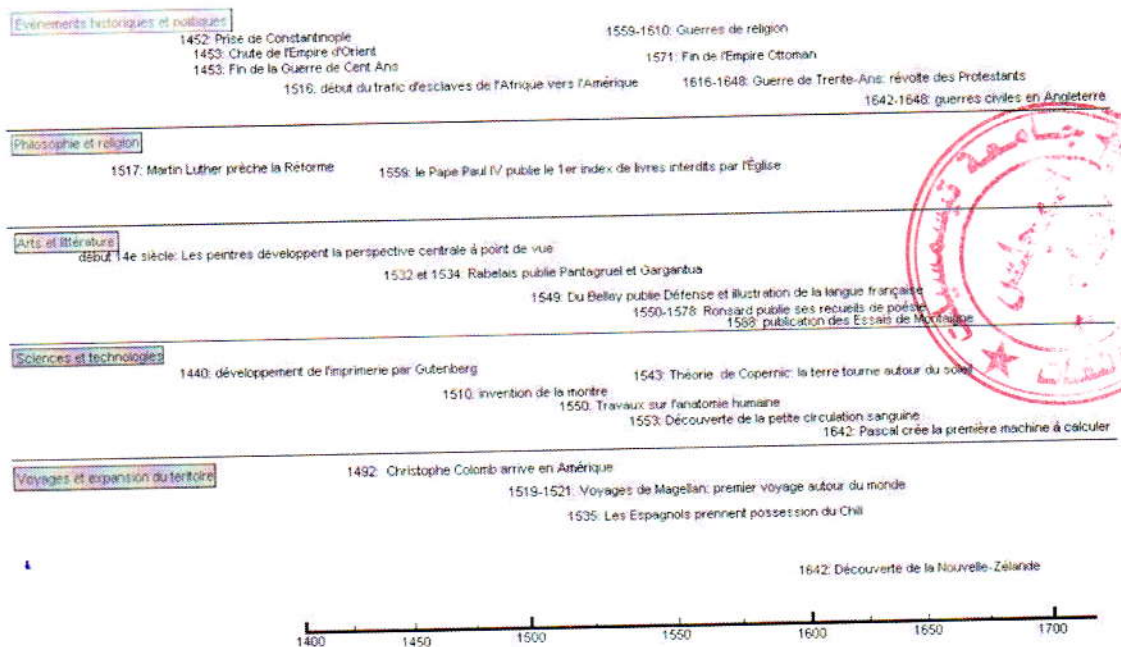
Alors que les textes de l'Antiquité étaient lus avec méfiance et mépris au cours du Moyen Âge, ils étaient considérés avec beaucoup d'importance au cours de la Renaissance. Il faut rappeler qu'au Moyen Âge, ces textes étaient dénigrés parce qu'ils n'étaient pas conformes au dogme chrétien. Pendant la Renaissance, non seulement les œuvres majeures de

l'Antiquité sont-elles enseignées dans les collèges, mais en plus, les gens considèrent que la mythologie antique sert grandement à développer le sens moral et la sagesse. C'est pourquoi plusieurs artistes (peintres, sculpteurs, poètes) s'inspirent de la mythologie pour créer des œuvres. La Renaissance représente ainsi une époque où les textes antiques étaient lus avec une plus grande ouverture d'esprit.

Les nouvelles valeurs

La philosophie associée à la Renaissance est l'humanisme. Ce mot englobe plusieurs idées qui sont toutes mises en valeur à cette époque. Il faut d'abord savoir que l'humanisme place l'humain au centre de tout, tout gravite autour de l'Homme. Cette conception s'oppose à la conception des siècles précédents où tout gravitait autour de Dieu.

Ligne du temps



Cours 03 :

La naissance de la nation française : le traité de Westphalie

1. La guerre de Trente Ans : des causes politiques et religieuses

La guerre de Trente Ans est le premier grand conflit de l'époque moderne, se manifestant comme une série de batailles opposant les États et les populations européennes entre 1618 et 1648, motivées par des enjeux religieux et politiques. La plupart des combats se déroulent en Europe centrale, dans un contexte de profondes querelles religieuses.

a. La situation en Allemagne

Les princes électeurs ont la responsabilité d'élire l'empereur du Saint-Empire romain germanique, qui comprend des territoires allemands et italiens, censés être soumis à un empereur d'origine allemande. Fondé au Xe siècle par Otton Ier, cet empire disparaît en 1805 sous l'impulsion de Napoléon Ier.

L'Allemagne est religieusement divisée. Depuis la paix d'Augsbourg de 1555, chaque prince allemand est libre de choisir sa religion (catholique, protestant luthérien ou protestant calviniste), que son peuple doit adopter.

La paix d'Augsbourg est un compromis qui met fin aux conflits entre les États luthériens et catholiques au sein du Saint-Empire romain germanique en 1555, basé sur le principe « tel prince, telle religion » (cujus regio, ejus religio).

Les tensions entre catholiques et protestants sont fréquentes. En 1609, les princes protestants fondent l'Union évangélique, sous la direction de Frédéric V (calviniste), tandis que les catholiques réagissent en créant la Sainte Ligue catholique, dirigée par Maximilien de Bavière.

b. La situation dans le royaume de Bohême

La Bohême, une région d'Europe centrale qui fait aujourd'hui partie de la Tchéquie, est une possession familiale de la famille des Habsbourg d'Autriche, qui sont catholiques. Bien que le trône soit électif, il est systématiquement attribué à un Habsbourg.

Les incidents entre catholiques et protestants y sont également fréquents, et une fraction significative de la population est calviniste. C'est en Bohême que le réformateur religieux Jan Huss dénonça les abus du clergé catholique. Excommunié par le pape en 1410, il fut brûlé sur le bûcher pour hérésie en 1415. En 1609, les protestants de Bohême obtiennent de l'empereur Rodolphe II une « lettre de majesté » leur garantissant une certaine autonomie et liberté religieuse.

En 1617, l'empereur Matthias de Habsbourg transmet le royaume de Bohême à son cousin Ferdinand, un fervent catholique, qui souhaite ramener la Bohême dans le giron catholique en fermant un temple, en détruisant une église dissidente, puis en interdisant finalement le parlement. Le 23 mai 1618, la défenestration de Prague se produit : des défenseurs de la foi protestante jettent par la fenêtre deux émissaires catholiques de Ferdinand. Bien que leurs blessures soient mineures, l'événement marque les esprits.

En 1619, à la mort de Matthias sans héritier, les Tchèques choisissent à sa place Ferdinand V, un calviniste, ce qui constituerait un changement majeur, car la Bohême a toujours été gouvernée par des rois catholiques. Cette élection donnerait aux protestants une majorité au sein des sept royaumes électeurs du Saint-Empire, avec quatre sièges contre trois pour les catholiques. La Ligue des princes catholiques refuse d'accepter cette décision. Les protestants sont écrasés à la Montagne Blanche, près de Prague, en novembre 1620. La Bohême perd alors son autonomie et devient une propriété personnelle des Habsbourg.

c. Une guerre qui touche toute l'Europe

La guerre de Trente Ans touche progressivement toute l'Europe. La France soutient d'abord financièrement le camp luthérien, à travers le roi de Danemark, dès le début de la guerre. En effet, Louis XIII et son ministre le cardinal de Richelieu s'inquiète de la puissance de l'empereur Habsbourg. Les possessions Habsbourg encerclent le territoire français : Allemagne/Autriche, Espagne, Flandres...).

En 1635, la France rentre en guerre (contre l'Espagne). La guerre aura opposé de très nombreux belligérants et notamment les principales puissances européennes (à l'exception de l'Angleterre). Elle prend fin en 1648 après la bataille de Lens, au cours de laquelle les Espagnols sont défaits par les troupes françaises. L'empereur Ferdinand III est contraint d'accepter la signature de la paix.

2. Deux traités pour instaurer la paix en Europe

Pour mettre un terme à la guerre de Trente Ans, deux traités sont signés en Westphalie :

-À Osnabrück, entre le Saint-Empire, la Suède et les puissances protestantes ;

-À Münster, entre le Saint-Empire, la France et les puissances catholiques.

**La Westphalie est une région historique d'Allemagne, aujourd'hui intégrée à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.*

a. La question politique et territoriale

La guerre de Trente Ans bouleverse profondément l'équilibre des pouvoirs en Europe. Pour la première fois, ces puissances s'asseyent ensemble à la table des négociations. L'Allemagne connaît un émiettement politique avec l'affaiblissement de l'empereur, dont l'autorité devient essentiellement symbolique. Les 350 principautés allemandes, de tailles variées, peuvent désormais conclure des alliances de manière indépendante, sauf pour celles dirigées contre l'empereur. L'Allemagne perd tout rôle politique majeur en Europe jusqu'à la fin du XIXe siècle. La Suisse et les Provinces-Unies accèdent à l'indépendance.

La France voit ses possessions dans l'est du pays confirmées, à l'exception de Strasbourg, qui sera annexée plus tard par Louis XIV.

b. La question religieuse

Le calvinisme est désormais reconnu dans l'Empire aux côtés du catholicisme et du luthéranisme. La règle du « *cujus regio, ejus religio* » n'est plus appliquée : les princes peuvent changer de religion sans que cela n'affecte les populations sous leur autorité.

c. De nouveaux principes de relations internationales

Les traités de Westphalie mettent fin à la guerre en introduisant des principes pour les relations internationales : Un équilibre entre les puissances ; L'établissement de pratiques diplomatiques ; Une solution largement acceptée en matière de tolérance religieuse.



Cours 04 :

La monarchie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles

La marche vers la monarchie absolue

A la mort d'Henri IV, en 1610, le jeune roi Louis XIII n'a que neuf ans. La Régence de sa mère Marie de Médicis, puis le début du règne de Louis XIII sont des périodes troublées. En 1624, le cardinal de Richelieu devient ministre et restaure l'autorité du roi. A la mort de Louis XIII, en 1643, son fils n'a que cinq ans : il s'agit du jeune Louis XIV, dont la mère Anne d'Autriche exerce la Régence avec l'aide du cardinal Mazarin. Les parlements et la noblesse déclenchent une révolte contre l'autorité royale : il s'agit de la Fronde, qui dure de 1648 à 1653. Mazarin surmonte cette crise. Mais quand il arrive au pouvoir, Louis XIV, très marqué par cet épisode de sa jeunesse, va vouloir imposer son autorité absolue à son royaume.

2. Louis XIV, monarque absolu de droit divin

Le règne personnel de Louis XIV débute en 1661, à la mort de Mazarin. Le roi s'engage alors à renforcer l'autorité royale et, en tant que monarque absolu, prend seul les décisions majeures. Il n'a pas de Premier ministre et les ministres ne font que le conseiller avant de mettre en œuvre ses directives.

Louis XIV est un monarque absolu de droit divin : sacré à Reims, il reçoit sa couronne de Dieu, et son sacre, selon la tradition, lui confère des pouvoirs miraculeux. Cependant, son autorité ne s'apparente pas à une tyrannie, car il doit respecter les lois fondamentales du royaume, qui sont les traditions que tous les rois de France ont observées avant lui.

Pour illustrer son pouvoir, Louis XIV fait construire le château de Versailles, où il réside avec sa cour. L'absolutisme qu'il incarne s'étend à tous les domaines : il dirige l'économie, la guerre, et la politique religieuse, notamment en révoquant en 1685 l'édit de Nantes, qui garantissait aux protestants le droit de pratiquer leur foi. Il soutient également les arts, avec des figures comme Molière et Racine au théâtre, Lully dans la musique, et Le Vau dans l'architecture.

3. La crise de la monarchie au XVIIIe siècle

La fin du règne de Louis XIV est une période difficile pour le royaume de France. À sa mort en 1715, les Français se montrent lassés de la monarchie absolue. La Régence (1715-

1723) marque une réaction contre l'absolutisme royal. Au début du règne de Louis XV, le Cardinal Fleury prend les rênes du pays, dirigeant pendant une période de paix et de prospérité économique. Cependant, la fin du règne de Louis XV est marquée par des difficultés financières et par une opposition croissante des parlements. Pour contrer cette résistance, le ministre Maupeou supprime le parlement de Paris.

Son successeur, Louis XVI, rétablit ce parlement, mais les tensions économiques et financières s'intensifient. La crise de la monarchie s'aggrave, et Louis XVI est incapable d'enrayer le mouvement qui conduit le royaume à la Révolution en 1789.

Après une période difficile au début du XVIIIe siècle, Louis XIV parvient à renforcer le pouvoir royal et à établir une monarchie absolue de droit divin, concentrant tous les pouvoirs entre ses mains. À sa mort, la monarchie entre dans une phase de crise : au XVIIIe siècle, le pouvoir royal est contesté par les idées des Lumières, les problèmes financiers s'accumulent, et Louis XVI peine à établir son autorité sur le royaume.

4- La fin de la monarchie absolue

a. Une révolution politique

Lorsque les États généraux s'ouvrent, le royaume de France est profondément troublé par une crise économique, sociale, financière et politique. Les cahiers de doléance révèlent que les Français aspirent à de profondes réformes.

Le roi espère des États généraux uniquement un vote en faveur de réformes financières. Cependant, les députés du Tiers État ont d'autres ambitions : ils souhaitent limiter le pouvoir royal par l'adoption d'une constitution. Ils demandent la suppression du vote par ordre, qui favorise le clergé et la noblesse (2 voix contre 1), et réclament un vote par tête.

Ne parvenant pas à obtenir satisfaction, les députés du Tiers État se déclarent, le 17 juin 1789, Assemblée nationale, signifiant ainsi au roi qu'il n'est plus le seul détenteur de la souveraineté nationale. En réponse, Louis XVI tente de faire fermer la salle où siègent les députés du Tiers, qui se regroupent alors dans la salle du Jeu de paume, où ils prêtent le serment de ne pas se séparer tant que la France n'aura pas de constitution (Serment du Jeu de paume). Le roi laisse faire, et l'Assemblée nationale devient Assemblée constituante. Cela marque la fin de la monarchie absolue.

b. Une révolution sociale

En réalité, le roi ne cède pas : il renvoie Necker et concentre des troupes autour de Paris. La population parisienne réagit en s'emparant de la prison de la Bastille, le 14 juillet, symbole de l'absolutisme royal. Louis XVI prend alors conscience de la situation, rappelle Necker, et arbore la cocarde parisienne, bleue et rouge.

Dans les campagnes, l'agitation s'intensifie avec le phénomène de la « Grande Peur ». Les paysans se soulèvent contre le régime féodal. Pour apaiser la situation, l'Assemblée vote, dans la nuit du 4 août, l'abolition des droits et privilèges féodaux, marquant ainsi la fin de l'Ancien Régime.

Face à l'ampleur des bouleversements, le roi refuse de reconnaître les décrets adoptés. Le 5 octobre 1789, des Parisiens en colère marchent sur Versailles, forçant Louis XVI à accepter les décrets et à quitter le château avec sa famille pour s'installer à Paris. Finalement, le peuple de Paris parvient à faire accepter la Révolution par le roi.

5. L'échec de la monarchie constitutionnelle

a. L'œuvre de la Constituante

La période de 1790 à 1791 est marquée par une effervescence politique et un essor de l'opinion publique, illustrée par la multiplication des clubs et des journaux. En 1791, l'Assemblée nationale rédige une Constitution qui établit une monarchie constitutionnelle. Cette Constitution affirme la souveraineté nationale, tout en conférant au roi le pouvoir exécutif, lui permettant d'utiliser son droit de veto pour retarder l'adoption de lois. Le pouvoir législatif est attribué à une Assemblée élue par un suffrage censitaire.

L'unité semble régner, comme en témoigne la fête de la Fédération, qui se déroule le 14 juillet 1790 au Champ-de-Mars, où Louis XVI prête serment de fidélité à la Nation.

b. L'échec du compromis avec le roi

Cependant, le roi n'a jamais véritablement accepté la Révolution. Il nourrit des soupçons à l'égard des révolutionnaires et désapprouve plusieurs de leurs mesures, en particulier celles liées à la religion. Il rejette la Constitution civile du clergé, qui transforme le clergé en un corps de fonctionnaires devant prêter serment, et qui est condamnée par le pape. Cette mesure entraîne une fracture au sein du clergé français, divisant les prêtres en deux camps : les prêtres réfractaires et les prêtres jureurs. Louis XVI soutient les prêtres réfractaires, exacerbant ainsi la méfiance des sans-culottes à son égard.

De plus, le roi recherche secrètement le soutien de souverains étrangers pour rétablir la monarchie absolue. Le 20 juin 1791, il tente de fuir dans l'espoir de rejoindre ces puissances, mais il est reconnu et arrêté à Varennes. Les conséquences de cette fuite sont considérables. Le roi perd la confiance du peuple, et au sein de l'Assemblée, les députés se divisent quant à la conduite à tenir. Les modérés parviennent à faire voter l'innocence du roi en prétendant qu'il a été enlevé. Cependant, les sans-culottes se mobilisent pour demander la déchéance du roi, et la garde nationale ouvre le feu, faisant quinze morts.

6. La chute de la monarchie

a. La méfiance envers le roi

La situation s'aggrave brusquement au printemps 1792 avec le 20 avril, la déclaration de guerre contre l'Autriche. La France connaît une série de défaites et l'ennemi se rapproche de plus en plus de la capitale. La menace d'invasion plane sur la Révolution et on déclare la patrie en danger. Les Parisiens soupçonnent le roi de déloyauté et d'intelligence avec l'ennemi. La tension est à son comble quand les Parisiens prennent connaissance du manifeste de Brunswick, commandant de l'armée prussienne, qui déclare que « s'il est fait la moindre violence à la famille royale, l'Autriche et la Prusse en tireront une vengeance exemplaire en livrant la ville de Paris à une exécution militaire ». La réaction à Paris est très vive.

b. Le 10 août 1792

Les sans-culottes des sections parisiennes passent à l'action, et marchent sur les Tuileries, qui sont prises le 10 août 1792. Le roi se réfugie à l'Assemblée mais les députés, sous la pression populaire, votent sa déchéance. Le roi est emprisonné au Temple. Le 10 août 1792 marque donc la chute de la royauté. A la suite de la réunion des Etats généraux, une vague révolutionnaire met fin à la monarchie absolue et à l'Ancien Régime. Une monarchie constitutionnelle est établie en 1791, mais Louis XVI perd la confiance de ses sujets en organisant sa fuite à l'étranger. Les défaites militaires et la misère dressent le peuple de Paris contre le roi qui est renversé le 10 août 1792.

Cours 05 :

La philosophie et les philosophes français du siècle des Lumières

Le XVIIe siècle fut marqué par l'instauration d'une monarchie absolue par Louis XIV : le Roi possédait tous les pouvoirs et n'acceptait aucune sorte de contestation.

Il vivait dans le luxe, la richesse, alors que la population se trouvait dans la misère et était accablée par les impôts.

1. Le XVIIIe siècle : des idées nouvelles

Le XVIIIe siècle est une période caractérisée par la valorisation du savoir et de la connaissance. De nouvelles idées se répandent à travers l'Europe grâce aux écrits d'intellectuels qui critiquent le pouvoir absolu ainsi que les privilèges des nobles et du clergé. À la fin du XVIIe siècle, en Angleterre, la « glorieuse révolution » avait déjà permis de restreindre le pouvoir royal en imposant un contrôle parlementaire.

Des philosophes français tels que Voltaire et Rousseau produisent des textes dans lesquels ils remettent en question les structures de la société. Ils parlent également de la possibilité de créer une société plus juste, où tous les hommes seraient égaux. Diderot, un autre philosophe français, collabore avec d'autres savants à la rédaction de l'Encyclopédie, un ouvrage en plusieurs volumes qui compile l'ensemble des connaissances scientifiques, techniques et philosophiques de l'époque.

Au cours de ce siècle, l'alphabétisation s'accroît et de plus en plus de personnes apprennent à lire. La multiplication des journaux reflète cette soif d'échanges d'idées, bien que ces publications soient souvent surveillées et censurées par le gouvernement. C'est cette effervescence d'idées nouvelles et la diffusion du savoir qui ont valu au XVIIIe siècle le titre de « Siècle des Lumières ». L'objectif était d'« éclairer » la population, de l'informer et de lui présenter d'autres modèles de société.

2. Progrès techniques

Tout comme durant la Renaissance (XVe et XVIe siècles), les avancées scientifiques et techniques jouent un rôle crucial dans la société du XVIIIe siècle. De nombreuses découvertes suscitent un intérêt croissant pour les recherches scientifiques. En 1783, les frères Montgolfier inventent le premier objet volant, connu sous le nom de « montgolfière ». Benjamin Franklin, un Américain, fait également une avancée majeure avec la découverte du paratonnerre. Le scientifique Lavoisier contribue à la chimie en

révélant la composition de l'eau. En Angleterre, James Watt crée la machine à vapeur, une véritable révolution qui permet de substituer la force humaine par la force mécanique. Cela donne naissance aux premières grandes industries capables de produire des objets en quantités massives.

La médecine réalise aussi des avancées significatives, notamment avec les premières vaccinations. Parallèlement, des scientifiques organisent des expéditions pour explorer le monde, comme La Pérouse, dont les voyages le mèneront à travers des régions telles que l'Australie et l'île de Pâques, ou Bougainville.

3. Un monde inégal

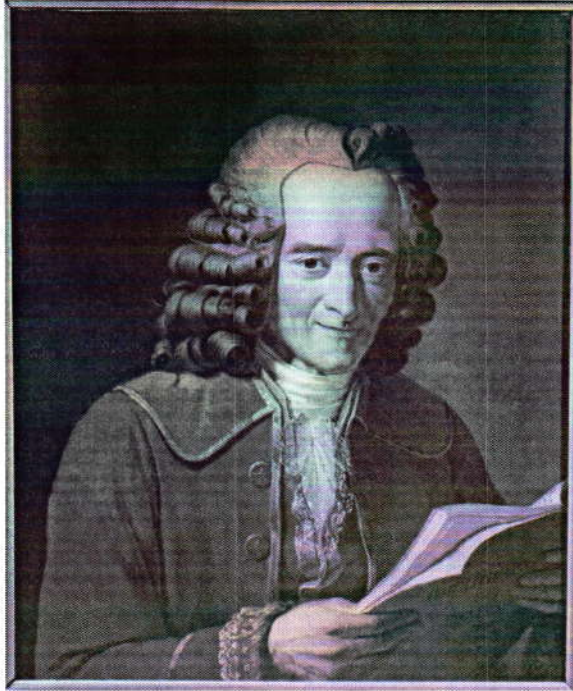
Durant le XVIIIe siècle, la France a connu un fort essor économique : elle possède de nombreuses richesses. Cependant les inégalités sont très importantes. La plus grande partie de la population est composée de paysans. Ils sont très pauvres et paient de lourds impôts ce qui rend leur vie misérable. Au contraire, les nobles sont fortunés, vivent dans le luxe et paient très peu d'impôts. Aux alentours de 1780, les impôts deviennent insuffisants. Les nobles refusent de perdre leurs privilèges et d'en payer. Suite à de mauvaises récoltes, la famine réapparaît dans villes et campagnes. Le mécontentement grandit. La révolution se prépare.

Cours 06 :

Voltaire

1. Voltaire : Philosophe engagé

De tous les philosophes des Lumières, Voltaire est sans conteste celui qui a le plus marqué son époque et reste une référence aujourd'hui. Reconnu comme le premier philosophe engagé, il est à la fois témoin et acteur de son temps.



Voltaire

I. Un philosophe engagé

Le XVIIIe siècle, marqué par le courant philosophique des Lumières, remet en question les fondements des systèmes politiques, notamment la monarchie de droit divin en France, la concentration des pouvoirs et l'intolérance religieuse. Voltaire (1694-1778) se distingue en tant que l'un des principaux philosophes de cette époque, occupant une place particulière dans la mémoire collective.

Voltaire est un pseudonyme ; François-Marie Arouet, son vrai nom, naît à Paris en 1694 et y meurt en 1778. Ce nom provient d'une anagramme de son nom latin : AROVET LI (Arouet Le Jeune). Voltaire se positionne comme le premier défenseur de la liberté de penser, de croire, ainsi que de la tolérance et de la justice.

II. Un philosophe déiste

Contrairement à de nombreux philosophes des Lumières, Voltaire n'est pas athée, mais déiste. Il croit en un dieu-horloger qui a créé l'univers, qu'il décrit ainsi : « L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer / Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger. »

Cependant, il s'oppose farouchement au fanatisme religieux et à l'intolérance, dénonçant les superstitions qui éloignent l'humanité de la raison.

III. Voltaire et la justice

Voltaire s'engage activement pour faire triompher une véritable justice. La France de l'Ancien Régime n'est pas toujours juste, et il se confronte à plusieurs reprises à l'arbitraire, comme dans les affaires Sirven (1764), chevalier de la Barre (1766) et Lally-Tollendal (1776). Cependant, l'affaire Calas (1762) est la plus célèbre.

En 1761, à Toulouse, le fils de la famille Calas est retrouvé pendu dans leur boutique. La famille, protestante, est accusée du meurtre, les voisins affirmant que le fils souhaitait se convertir au catholicisme, ce qui aurait poussé le père à l'assassiner. Jean Calas est soumis à la torture pour avouer, et malgré ses dénégations, il est condamné à mort après un jugement expéditif et exécuté le 10 mars 1762.

Contacté par la famille, Voltaire publie en 1763 une de ses œuvres majeures : Le Traité sur la tolérance, dans laquelle il critique le fanatisme religieux et prône la tolérance entre toutes les religions. Jean Calas est réhabilité en 1765.

IV. Voltaire et le pouvoir

Les prises de position de Voltaire lui valent plusieurs emprisonnements à la Bastille : en 1717-1718 pour une critique peu discrète envers le Régent Philippe d'Orléans, et en 1726 après une dispute avec le noble chevalier de Rohan. Il choisit alors l'exil volontaire en Angleterre, où il découvre des libertés politiques et une tolérance religieuse, suivi d'un exil forcé jusqu'en 1749 en raison de la publication de ses œuvres sans autorisation royale.

La censure royale est impitoyable : la plupart des œuvres de Voltaire sont interdites et souvent brûlées. Il est alors publié en Hollande ou en Suisse et s'installe finalement à Ferney, à 500 mètres de la frontière suisse, en 1758.

Voltaire reçoit également des invitations à la cour du roi de Prusse, Frédéric II, qui s'intéresse au despotisme éclairé et admire le philosophe dont les écrits sont déjà célèbres à travers l'Europe. Cependant, Frédéric II, plus despote qu'éclairé, déçoit Voltaire.

Réputé dans toute l'Europe, Voltaire exerce une influence considérable sur son temps. Ses idées marquent aussi bien les révolutionnaires américains de 1776 que ceux de la Révolution française de 1789. Il continue d'être lu aujourd'hui, notamment pour ses contes tels que *Candide* et *Zadig*, ainsi que pour son *Dictionnaire philosophique*, bien que ses 23 000 lettres, écrites à l'élite intellectuelle de l'Europe, et son théâtre soient un peu moins populaires.



La sainte cène du patriarche" ou "Le souper des philosophes" (scène imaginaire) par Jean Hubert. Huile sur toile, 60 x 80,5 cm. Voltaire foundation, Oxford ©Getty - Fine Art Images/Heritage Images

Cours 07:

Diderot (1713 - 1784)

Un philosophe athée au « Siècle des Lumières »



Né à Langres le 5 octobre 1713, Denis Diderot, issu d'une famille avec un frère et un oncle chanoines et une sœur ursuline, envisage naturellement d'entrer dans les ordres. À 16 ans, il se rend donc à Paris pour y suivre des études de théologie.

Cependant, pendant dix ans, il préfère explorer divers métiers et côtoyer des gens de lettres. Il va même jusqu'à demander en mariage Marie-Toinette, une simple lingère, une

union jugée inacceptable par son père, qui décide alors de le faire enfermer dans un monastère. Finalement, Diderot réussit à obtenir sa liberté et, pour subvenir aux besoins de son foyer, se met à traduire des ouvrages anglais.

En 1746, il publie ses *Pensées philosophiques*, qui sont rapidement condamnées à être « lacérées et brûlées ». Cela ne l'arrête pas. L'année suivante, avec l'aide du mathématicien Jean d'Alembert, il prend les rênes du projet de l'*Encyclopédie*, un travail auquel il consacra 25 ans de sa vie.

Il n'hésite pas à exprimer dans sa *Lettre sur les aveugles* des idées matérialistes et athées, ce qui lui vaut d'être dénoncé, d'être confronté à une lettre de cachet et d'être emprisonné à Vincennes.

Cette expérience lui enseigne une leçon précieuse : il adoptera désormais une approche de la plus grande prudence dans la poursuite de son œuvre, demandant que ses écrits ne soient publiés qu'après sa mort. Ainsi, son roman anticlérical *La Religieuse* et son œuvre originale *Jacques le fataliste et son maître* ne seront disponibles qu'en 1796.

-La discrétion jusqu'au bout

Diderot se tourne alors vers le théâtre, proposant une nouvelle approche du genre qui vise à susciter une communion entre le public et les injustices subies par les personnages. Cependant, il doit faire face à la réalité : ses pièces ne rencontrent pas le succès escompté, et son précieux projet d'*Encyclopédie* est en pleine tourmente, confronté à la montée du courant anti-philosophique.

Pour surmonter ces difficultés, il trouve du soutien auprès de Catherine II, qui acquiert sa bibliothèque, lui accorde une pension annuelle et l'invite en 1773 pour bénéficier de ses conseils. De retour à Paris en 1774, il se remet à ses écrits, et commence à finaliser ses essais *Le Rêve de d'Alembert* et *Le Supplément au Voyage de Bougainville*. Malheureusement, l'angine de poitrine contractée en Russie finit par l'emporter le 31 juillet 1784. Avec sa disparition, c'est le dernier grand philosophe des Lumières qui s'éteint.

-Le pantophile (l'« ami de toutes choses »)

Pour « Frère Platon », comme l'appelait Voltaire, l'Homme est au cœur de toutes les préoccupations. Diderot, fondamentalement athée, considère que l'idée de Dieu constitue un obstacle au bonheur, que l'on peut atteindre en trouvant un juste équilibre entre instincts et passions. Il insiste sur l'importance d'apprendre à exercer sa liberté et à progresser grâce à la science et à la morale. C'est précisément le rôle de l'Encyclopédie : Diderot croit en l'éducation comme un moyen permettant à l'Homme de s'élever.

Avec son humanisme empreint de tolérance et de curiosité infinie, ainsi que son désir de fusionner philosophie et littérature, l'œuvre de Diderot constitue une invitation joyeuse à s'interroger continuellement sur la nature humaine et celle de la société. Cette quête de vérité revêt une importance supérieure à la vérité elle-même

Cours 08 :

Montesquieu

Les Lettres persanes sont emblématiques des Lumières, mouvement européen qui incarne le combat de la raison contre l'obscurantisme. Des philosophes tels Voltaire, Diderot, d'Alembert ou Rousseau prônent de nouvelles valeurs: l'éducation et les connaissances doivent éclairer les hommes. Cafés et salons sont le lieu d'échanges et de débats qui participent à l'émergence de ce mouvement. La littérature reflète une nouvelle vision du monde et contribue à former des hommes plus heureux et avisés. En 1721, Les Lettres persanes jouent un rôle essentiel en participant à la contestation des abus de pouvoir et à la volonté de fonder une société plus juste.

1-Montesquieu, précurseur des Lumières

Montesquieu se positionne en avant-garde du mouvement des Lumières. Noble bordelais et fils de magistrat, il est également un grand propriétaire terrien et conseiller au Parlement de Bordeaux, incarnant ainsi l'idéal d'une aristocratie éclairée. Son ouverture d'esprit se manifeste notamment lorsqu'il épouse une riche héritière protestante, malgré l'appartenance catholique de sa famille.

En tant que grand érudit et défenseur de la liberté d'expression, Montesquieu s'engage à établir des lois justes au service de tous. Homme de son époque, il pave la voie pour les philosophes français à venir. En dénonçant le despotisme et le fanatisme, il propose des alternatives à la monarchie absolue, dont il met en lumière les limites et les injustices.

2- Les prémisses de «L'Esprit des lois»

a. Les lois de la nature sont antérieures aux lois humaines

« Les lois », déclare Montesquieu dans L'Esprit des lois (*Première partie, Livre I, chapitre 1*), « dans leur acception la plus large, sont les rapports nécessaires découlant de la nature des choses ». Il affirme l'existence d'une « raison primitive » qui permet d'établir ces lois naturelles régissant les relations entre les êtres. Montesquieu fait la distinction entre ces lois naturelles et celles édictées par les hommes, que l'on appelle lois positives.

Selon lui, les hommes, régis par des lois naturelles antérieures à l'organisation sociale, vivent dans un état de paix et d'égalité. Il conteste ainsi la conception de Hobbes, qui décrit l'état de nature comme un état de guerre permanent. Le désir de vivre en société fait intrinsèquement partie de la loi naturelle, et c'est en raison de leur vie en communauté que les hommes se déclarent la guerre. Consciente de sa puissance, chaque « société particulière » cherche à s'opposer et à rivaliser avec les autres pour obtenir une domination qui lui procurera certains avantages.

b. Droit des gens, droit politique et droit civil

Montesquieu établit une distinction entre le droit des gens, le droit politique et le droit civil. Il soutient qu'il existe, dans toute société, même chez les Iroquois qui consomment leurs prisonniers, un droit des gens. Ce droit des gens doit être accompagné d'un droit politique, indispensable pour garantir son application. Ainsi, chaque société doit se doter d'un gouvernement, établissant de ce fait l'État politique. Montesquieu précise que cet État politique dépend lui-même de l'État civil, qui renvoie au droit civil et à l'union des volontés individuelles.

L'une des grandes originalités de Montesquieu réside dans son idée que les lois sont influencées par la culture de chaque pays. Par conséquent, des lois adaptées à un peuple donné peuvent ne pas convenir à un autre. Cette perspective a conduit à évoquer son « relativisme culturel ». Pour établir des lois, il est crucial de tenir compte des coutumes spécifiques à chaque communauté. La religion, par exemple, constitue un élément fondamental de la culture, car elle façonne les traditions et les mœurs.

Montesquieu souligne également que les lois doivent prendre en considération les climats des pays, expliquant ainsi pourquoi les mentalités varient selon que les gens vivent dans « un climat glacé, brûlant ou tempéré ». De plus, les lois doivent être adaptées à la situation des individus, car les modes de vie des pasteurs, laboureurs ou chasseurs diffèrent considérablement. Plus généralement, Montesquieu affirme qu'il ne faut pas chercher à « changer l'esprit d'une nation ».

3-La liberté, idée centrale de «L'Esprit des lois»

a. Typologie des gouvernements

Montesquieu identifie trois types de gouvernement : le républicain, le monarchique et le despotique. Dans un régime despotique, un seul homme détient le pouvoir. Selon Montesquieu, le despote considère « qu'il est tout, et que les autres ne sont rien ». La peur est le principe fondamental de l'État despotique. En revanche, dans un régime monarchique, le prince est à l'origine du pouvoir politique et civil, mais il est soumis à des lois. La noblesse joue un rôle essentiel, car elle incarne « le pouvoir intermédiaire » sans lequel la monarchie se transformerait en despotisme : « Point de monarchie, point de noblesse; point de noblesse, point de monarchie », affirme Montesquieu dans L'Esprit des lois (Livre II, chapitre IV). Le principe de l'État monarchique est l'honneur, où chaque individu respecte le rang qu'il occupe.

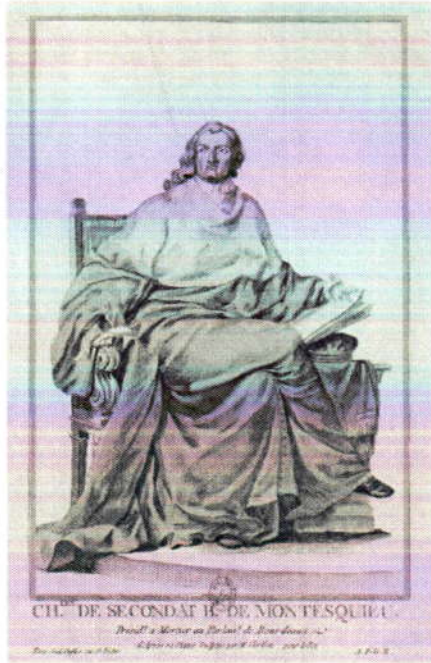
Quant au régime républicain, il repose sur la souveraineté du peuple. La vertu, définie par le dévouement à la communauté, en est le principe fondamental.

Issu de la noblesse, Montesquieu exprime une préférence pour le régime monarchique, prenant pour exemple la monarchie constitutionnelle anglaise, établie à la suite de la Révolution de 1689. Pour Montesquieu, l'état d'esprit d'un gouvernement — qu'il soit fondé sur la crainte, l'honneur ou la vertu — est aussi important que sa nature même.

b. La séparation des pouvoirs

Montesquieu est souvent cité en référence à la séparation des pouvoirs, qu'il appelle « distribution des pouvoirs » dans L'Esprit des lois. Cette distribution est essentielle pour l'équilibre de l'État. Le pouvoir législatif est responsable de l'élaboration des lois, le pouvoir exécutif de leur application, et le pouvoir judiciaire « juge les crimes ou les différends des particuliers ». Ces trois pouvoirs constituent donc des organes indépendants, mais qui doivent néanmoins être coordonnés. Bien qu'ils ne soient pas strictement « séparés », car leur existence dépend les uns des autres, Montesquieu utilise la formule « seul le pouvoir arrête le pouvoir » pour éviter le pire des régimes, le despotisme. Son objectif principal est de promouvoir la liberté.

-L'œuvre de Montesquieu : mettre l'homme au centre du monde



Portrait de Montesquieu en habit de parlementaire

Charles-Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu

Montesquieu définit les lois comme les rapports nécessaires qui découlent de la nature des choses. Ainsi, toutes les entités (animaux, hommes, Dieu, etc.) possèdent leurs lois. Cela constitue une condition essentielle pour que le monde, une fois créé, puisse perdurer sans s'effondrer. L'existence de ces lois se prouve par la continuité de l'univers.

Ces lois existent depuis toujours, y compris les lois humaines, qui sont présentes en puissance avant leur promulgation. L'homme, en tant qu'être intelligent et libre, a néanmoins la capacité de violer les lois qui le caractérisent. Il est donc clair que le monde intelligent n'est pas toujours aussi bien régi que le monde physique.

Les lois naturelles, qui préexistent aux lois politiques, régissent l'homme avant l'établissement des sociétés. Quelles sont donc ces lois ?

Cela revient à décrire l'état de nature, un concept politique popularisé par Hobbes. Contrairement à ce dernier, Montesquieu ne présente pas cet état comme une guerre de tous contre tous, où « l'homme est un loup pour l'homme ».

Dans cet état, chaque individu se sent inférieur et évite la compagnie des autres, aboutissant ainsi à un état de paix. Bien que Hobbes se demande pourquoi les hommes ferment leur maison à clé s'ils sont naturellement amicaux, Montesquieu rétorque que cette question est mal posée. En effet, cela implique l'attribution d'éléments de la société civile (comme une maison ou une clé), donc des désirs inapplicables dans l'état de nature.



Dans cet état, quatre caractéristiques fondamentales définissent l'homme : il a l'idée de Dieu, il cherche à se nourrir, il désire se reproduire et il aspire à vivre en société (accompagné de la peur). Ces quatre facteurs constituent donc les lois naturelles de l'homme.

Dès que l'homme entre en société, l'état de guerre débute. Montesquieu décrit donc un processus historique inverse à celui de Hobbes, qui soutient que les hommes s'unissent en société pour échapper à l'état de guerre caractéristique de l'état de nature. Pour Montesquieu, l'état de guerre est double : les individus au sein d'une même société se battent entre eux, car chacun perd le sentiment de sa faiblesse, et les nations entrent également en conflit. De ce fait, trois types de lois émergent, correspondant à trois sortes de droits différents :

-Celles qui régissent les relations entre les peuples : le droit des gens, celles qui encadrent les rapports entre gouvernants et gouvernés : le droit politique, celles qui réglementent les interactions entre citoyens : le droit civil.

Quel est le gouvernement le plus adapté à la nature humaine ?

De nombreux commentateurs politiques, avant Montesquieu, ont attribué cette caractéristique à la monarchie. En effet, le monarque commande à ses sujets de la même manière qu'un père le fait avec ses enfants, ce qui semble indiquer que ce système politique est le plus naturel. Cependant, Montesquieu fait valoir qu'après la mort du père, le pouvoir se transmet aux fils ou aux frères, ouvrant la voie à un gouvernement collectif. Par conséquent, la famille ne peut pas servir de modèle pour déterminer le gouvernement le plus naturel.

On pourrait s'attendre à ce que Montesquieu déclare dans L'Esprit des lois que la démocratie est le système politique le plus conforme à la nature humaine. Pourtant, ce n'est pas le cas. Le gouvernement le plus naturel est celui qui s'adapte le mieux au peuple pour lequel il est établi. En effet, la diversité des peuples entraîne une grande variété de lois, et par conséquent, une multitude de régimes politiques différents : il existe peu de lois universelles, ce qui signifie qu'aucun régime politique ne peut être universellement applicable. Les lois doivent être si spécifiquement adaptées au peuple qu'il est très rare qu'elles conviennent à une autre nation.

Montesquieu ne cherche pas les « meilleures » lois du point de vue de l'éthique, mais semble-t-il, les lois les plus efficaces (celles qui permettent à un régime politique de se constituer et de se maintenir en tant que tel). Ce sont celles qui sont les plus adaptées :

- au régime politique voulu (démocratie, monarchie, despotisme, etc...)
- au physique du pays (climat, qualité, grandeur du terrain...)
- aux mœurs des peuples (religion, commerce, etc.)

C'est l'ensemble de ces facteurs que Montesquieu appelle esprit des lois : Montesquieu va commencer par examiner le rapport des lois au régime politique voulu. Cela fait l'objet du livre II de l'Esprit des Lois.

-Des lois qui dérivent directement de la nature du gouvernement

Dans L'Esprit des lois, Montesquieu distingue trois types de gouvernements : le républicain, le monarchique et le despotique.

Le gouvernement républicain, qui peut être une aristocratie ou une démocratie, confère au peuple (ou à une partie de celui-ci) la souveraineté. Dans une démocratie, le peuple est à la fois monarque et sujet, exerçant son pouvoir à travers le droit de vote, dont les lois sont fondamentales. Montesquieu souligne l'importance de restreindre le droit de vote et de définir le nombre de citoyens participants, comme cela était le cas à Athènes, où la participation illégale des étrangers était punie de mort. Il note également que le manque de restrictions sur le vote a contribué à la chute de Rome.

Quant à la compétence du peuple pour choisir ses représentants, Montesquieu rejette les doutes à ce sujet, affirmant que l'histoire montre que le peuple sait reconnaître le mérite et élire les meilleurs candidats, en se basant sur des faits simples et évidents.

Dans une aristocratie, la souveraineté appartient à un groupe de plusieurs personnes. Montesquieu critique fortement ce régime, le qualifiant de source de distinctions injustes. Il estime que la meilleure forme d'aristocratie est celle où la partie non souveraine est suffisamment petite et pauvre, limitant ainsi les intérêts d'oppression de la classe dominante. Selon lui, plus une aristocratie se rapproche de la démocratie, plus elle est imparfaite, et inversement, plus elle se rapproche de la monarchie, plus elle tend à devenir meilleure.



Cours 09 :

Rousseau

Jean-Jacques Rousseau est né en 1712, à Genève ; il meurt à Ermenonville, non loin de Paris, en 1778. Il est écrivain, philosophe, mais aussi musicien : il a en effet composé un petit opéra, Le devin du village, représenté au château de Vincennes devant Louis XV, en 1752. Rousseau fut aussi botaniste, puisqu'il rédigea, à partir des herbiers qu'il avait constitués, huit Lettres élémentaires sur la botanique.

Mais Rousseau est surtout connu pour ses écrits politiques, notamment pour Du Contrat social (1762), théorie majeure, du 18ème siècle jusqu'à nos jours, de l'histoire des institutions politiques, et pour ses œuvres autobiographiques : Les Confessions (1766-1769), Rousseau juge de Jean-Jacques (1772) et les Rêveries du promeneur solitaire, ouvrage rédigé dans les deux dernières années de sa vie. L'Emile, ou De l'éducation demeure également une œuvre pédagogique majeure. Julie, ou La Nouvelle Héloïse, sorte de roman philosophique, contribua, au moment de sa parution en 1762, à faire de Rousseau l'un des plus célèbres écrivain du Siècle des Lumières, qui est également le siècle de la Révolution française.

1-La philosophie politique de Rousseau

a. L'apport majeur du "Contrat social"(1762)

Aux côtés des philosophes anglais John Locke (1632-1704) et Thomas Hobbes (1588-1679), Rousseau est reconnu comme l'un des pionniers du contrat ou du pacte social, qui constitue la base des démocraties contemporaines. Son ambition est de réformer la société française, qu'il considère comme corrompue, inégalitaire et injuste. « Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme », écrit-il au début de L'Émile. En dénonçant la corruption, les inégalités et l'injustice, Rousseau a certainement joué un rôle dans le déclenchement de la Révolution française et dans l'idée théorique de "l'abolition des privilèges". Cependant, son analyse critique des institutions et des mœurs de son époque, ainsi que ses réserves concernant le progrès des sciences et la religion, lui ont valu le mépris de certains de ses contemporains, dont le célèbre Voltaire.

Rousseau aborde les hommes tels qu'ils sont et les lois telles qu'elles devraient être. Cette approche méthodologique lui permet de concevoir d'abord un État juste en théorie, afin de créer les conditions nécessaires à sa réalisation. Il estime qu'il est essentiel de mettre de

côté les faits observables, déclarant : « *Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent pas à la question* », dans son Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes (1755). Ainsi, Rousseau propose des « *raisonnements hypothétiques et conditionnels* » qui serviront de socle à un nouvel ordre social.

b. L'hypothèse fictive de l'"état de nature"

Rousseau rejette l'idée d'une "**sociabilité naturelle**" de l'homme, tout en affirmant de manière paradoxale que "**l'homme naît naturellement bon**", contrairement à Hobbes, qui décrit l'état de nature comme un état de guerre de tous contre tous. Pour Hobbes, l'homme est un loup pour l'homme, ce qui rend nécessaire la sortie de cet état naturel, caractérisé par une peur et une terreur constantes.

Pour Rousseau, la transition de l'état de nature à l'état social n'est pas motivée par un sentiment d'insécurité, mais par le besoin pour l'homme de conquérir sa liberté. À l'état de nature, bien qu'il soit indépendant, l'homme n'est pas véritablement libre. Il est indifférent aux autres et, pour cette raison, Rousseau rejette l'idée d'une sociabilité naturelle. Dans cet état, l'homme est isolé, n'ayant conscience ni du bien ni du mal. Amoral par nature, il ne peut donc pas être immoral. Ainsi, l'état de nature est une condition inférieure, même si elle peut sembler idéale, car l'homme ne peut ni développer son humanité ni se perfectionner. C'est dans un nouvel état social que l'homme pourra réaliser son potentiel à travers une liberté véritable. Le passage de l'état de nature à l'état social permet d'établir "**la justice à l'instinct**", écrit Rousseau, et "**le droit à l'appétit**", c'est-à-dire de substituer la raison aux passions.

c. La volonté générale

Au cœur du contrat social se trouve le concept de "**volonté générale**". Rousseau l'exprime ainsi (dans **Du Contrat social, Livre I, Chapitre VI**) : « *Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et chaque membre est encore considéré comme une partie indivisible du tout.* » C'est ainsi qu'un corps moral et collectif se forme, composé de membres correspondant aux voix de l'assemblée. En s'unissant à tous, chaque individu contribue à la création d'un "moi commun", incarné par une "personne publique". La volonté générale n'est donc pas simplement la somme des volontés individuelles, mais plutôt ce "moi commun" qui en constitue l'essence. L'établissement de la volonté générale contribue à l'institution de la

liberté : en s'unissant à tous, l'homme "n'obéit qu'à lui-même". Rousseau affirme également que l'obéissance à la loi que l'on s'est prescrite constitue la véritable liberté.

2. Le traité de l'éducation : "Emile, ou De l'éducation" (1762)

a. Une éducation négative

Émile est un jeune garçon élevé à la campagne, préservé ainsi de l'influence néfaste de la société. Il ne lit pas de livres, car ceux-ci pourraient non seulement le pervertir, mais aussi lui donner une vision erronée de ce que représente la "**culture**". Rousseau fait écho à Montaigne en affirmant qu'il vaut mieux avoir "une tête bien faite" **qu'une "tête bien pleine"**. Par exemple, l'enseignement des fables de La Fontaine demande à l'enfant de mémoriser des textes qu'il ne comprend pas, ce qui constitue un effort inutile.

Émile bénéficie d'une éducation qualifiée de "**négative**", où le pédagogue intervenant le moins possible laisse l'enfant exprimer sa spontanéité. Celui-ci doit découvrir le monde par lui-même, bien que son éducateur reste toujours présent. Rousseau insiste sur l'importance pour Émile d'observer la nature et d'apprendre grâce au contact direct avec les choses, car pour lui, la nature est supérieure à la culture, qu'il considère comme artificielle.

b. L'idée de perfectibilité

L'idée de perfectibilité est au cœur de la pensée de Rousseau, notamment dans son traité sur l'éducation. À sa naissance, l'homme est un être indéfini, contrairement à l'animal, qui est déjà tout ce qu'il sera tout au long de sa vie. Rousseau oppose ainsi l'homme à l'animal en termes d'instinct et de liberté : l'animal agit par instinct, tandis que l'homme fait des choix "**par un acte de liberté**", comme il l'explique dans le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. L'animal ne peut s'écarter de la règle naturelle qui lui est imposée, alors que l'homme, étant libre, peut la transcender. Cela explique pourquoi l'homme peut être mauvais, cruel ou immoral, alors que l'animal ne connaît pas l'imbécillité ; seul l'homme peut être stupide. Il est donc primordial d'éviter qu'Émile ne devienne méchant ou idiot. Une éducation appropriée est la clé pour faire de lui un individu accompli.

- Rousseau–Voltaire : l'histoire d'une querelle légendaire

Pendant plus de vingt ans, Voltaire et Rousseau ont échangé lettres assassines, bons mots et coups bas, à tel point que leur querelle est devenue l'une des plus célèbres de l'histoire de la philosophie. La querelle entre Voltaire et Rousseau est l'un des épisodes les plus marquants de la période des Lumières, illustrant les différences profondes entre leurs pensées et leurs personnalités.

Tout commence avec l'admiration que Rousseau porte à Voltaire, qu'il considère comme un modèle et une source d'inspiration. Cependant, cette admiration est rapidement tempérée par des divergences de vues fondamentales. Voltaire, défenseur de la raison et de l'esprit critique, prône le progrès scientifique et l'amélioration de la condition humaine à travers la culture et la civilisation. En revanche, Rousseau, bien qu'il reconnaisse la valeur de la culture, critique la société moderne qu'il juge corrompue et inégalitaire. Pour lui, le retour à la nature et la recherche d'une authenticité humaine sont essentiels.

La tension entre les deux hommes s'accroît lorsque Rousseau, dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) et dans *Du Contrat Social* (1762), remet en question les valeurs et les principes défendus par Voltaire. Rousseau critique le rationalisme et l'impact négatif de la civilisation sur l'individu, tandis que Voltaire, en réaction, se moque des idéaux rousseauistes et de leur potentiel utopique.

L'apogée de leur conflit se manifeste en 1756, lorsque Voltaire publie une satire dans laquelle il se moque de Rousseau, le qualifiant d'insensé. En retour, Rousseau attaque Voltaire, en le qualifiant d'égoïste et d'irréfléchi. Cette altercation personnelle est accentuée par des lettres publiques et des pamphlets, où chacun cherche à dénigrer l'autre.

Malgré les tensions, il est important de noter que les deux philosophes partagent un fondement commun : le désir de voir l'humanité progresser et s'élever. Cependant, leurs méthodes et leurs visions divergent radicalement, ce qui les conduit à devenir des figures opposées dans le débat intellectuel de leur époque.

En fin de compte, la querelle Voltaire-Rousseau illustre les enjeux de la pensée des Lumières, avec d'un côté l'affirmation de la raison et l'adhésion au progrès, et de l'autre, la critique de la civilisation moderne et l'appel à un retour à la nature. Cette opposition a marqué non seulement leurs vies mais aussi la postérité de leurs idées, influençant les courants de pensée qui suivront

Cours 10 :

Sciences en Europe au siècle des Lumières

La science en Europe au siècle des Lumières représente l'étude de l'évolution des sciences durant cette période, particulièrement en Europe, avec des idées qui s'étendent même jusqu'en Amérique. Cette époque commence avec la révolution scientifique des XVIe et XVIIe siècles et se termine aux alentours de la Révolution française, caractérisée par la montée des sociétés savantes.

En philosophie et en histoire des sciences, l'héliocentrisme remporte de plus en plus d'influence alors que l'aristotélisme et la doctrine médicale de Galien perdent de leur importance. Au XVIIIe siècle, les autorités scientifiques prennent le pas sur les institutions religieuses en matière de philosophie naturelle, tandis que des disciplines comme l'alchimie et l'astrologie voient leur crédibilité scientifique s'effondrer.

La science du siècle des Lumières en Europe promeut l'empirisme et le rationalisme, avec des idéaux de progrès et d'avancement. Néanmoins, Jean-Jacques Rousseau critique les sciences de son temps, les accusant d'éloigner l'homme de la nature et de ne pas contribuer à son bonheur.

Durant la Renaissance, les sociétés savantes et les académies prennent le relais des universités en tant que centres scientifiques. Ces institutions deviennent cruciales dans le développement de la profession scientifique. Parallèlement, la vulgarisation scientifique se développe, atteignant une population de plus en plus lettrée. Les encyclopédies ainsi que les idées de Newton, popularisées par Voltaire et Émilie du Châtelet, sont accessibles au grand public.

Bien que certains historiens des sciences jugent cette période peu intéressante, le siècle des Lumières a vu des contributions significatives dans des domaines tels que la médecine, les mathématiques et l'électricité. Par ailleurs, la chimie a atteint un stade de maturité en tant que discipline scientifique, posant ainsi les bases de la chimie moderne.

-Histoire des femmes

Au siècle des Lumières, les femmes étaient largement exclues des sociétés savantes, des universités et des professions érudites. Celles qui bénéficiaient d'une éducation étaient généralement autodidactes ou avaient reçu l'enseignement d'un tuteur ou d'un père aux idées libérales. À l'exception des filles d'artisans qui pouvaient aider leur père dans son

travail, les femmes érudites appartenait souvent à l'élite sociale. Cette exclusion des sociétés savantes a conduit à une manque d'accès aux instruments scientifiques, tels que le microscope. Les restrictions du XVIIIe siècle étaient si strictes qu'il était interdit aux femmes, y compris aux sages-femmes, d'utiliser des forceps. Cela a conduit à la domination des hommes chirurgiens dans le domaine de la gynécologie pendant ce siècle.

Les satiristes de l'époque se moquaient des femmes scientifiques en les présentant comme négligentes de leurs devoirs domestiques. Jean-Jacques Rousseau, par exemple, écrit dans *Émile ou de l'éducation* : « *Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps et ce qu'on doit leur enseigner dès leur enfance.* »

Malgré ces obstacles, certains hommes ont soutenu les femmes dans le domaine des sciences, et plusieurs d'entre elles ont réalisé des contributions significatives au XVIIIe siècle. Deux femmes se sont particulièrement illustrées dans les institutions de leur temps : Laura Bassi et la princesse russe Catherine Dachkov. Bassi, physicienne diplômée de l'université de Bologne, est devenue professeur en 1732. Dachkov, grâce à ses liens avec la tsarine Catherine la Grande, a été nommée directrice de l'Académie impériale de Russie en 1783, devenant ainsi la première femme à diriger une académie scientifique. En Suède, Eva Ekeblad a été la première femme admise à l'Académie royale des sciences.

-Progrès par discipline

-Astronomie : L'héliocentrisme gagne en influence tandis que l'aristotélisme recule. Les idées de Newton sont popularisées par Voltaire et Émilie du Châtelet.

Au XVIIIe siècle, les astronomes s'appuient sur les travaux de Nicolas Copernic, Johannes Kepler et Newton pour perfectionner le télescope et établir des catalogues d'étoiles, ainsi que pour expliquer la mécanique céleste à travers les principes de la loi universelle de la gravitation. En 1705, Edmond Halley relie avec précision des descriptions d'apparitions remarquables de comètes à la comète qui sera nommée 1P/Halley, grâce à ses calculs d'orbites. Il remet également en question la théorie newtonienne de l'univers en observant des décalages dans les positions des étoiles fixes en les comparant avec celles d'autrefois.

En documentant la parallaxe stellaire, James Bradley découvre que le mouvement inexplicable des étoiles, observé avec Samuel Molyneux, est dû à l'aberration de la lumière, ce qui constitue une preuve du modèle héliocentrique : c'est la révolution de la Terre autour du Soleil qui engendre un mouvement apparent de la position des étoiles. Cette découverte permet à Bradley d'affiner l'estimation de la vitesse de la lumière.

L'observation de Vénus au XVIIIe siècle représente une avancée majeure dans la compréhension des atmosphères. Lors du transit de Vénus en 1761, le Russe Mikhaïl Lomonossov observe un anneau autour de la planète, qu'il attribue à la réfraction de la lumière solaire par l'atmosphère de Vénus. Johann Hieronymus Schröter apporte également des preuves de cette atmosphère en 1779, tandis qu'Alexis Claude Clairaut calcule la masse de Vénus. En 1781, l'astronome amateur William Herschel découvre une nouvelle planète à l'aide de son télescope à réflexion. Uranus est d'abord considérée comme une comète, et ce n'est qu'après la mort de Herschel que son nom devient courant.

En 1783, l'Anglais John Michell émet la première hypothèse sur l'existence d'étoiles sombres, soutenant que si la densité d'un objet stellaire devient suffisamment élevée, son attraction est telle que même la lumière ne peut s'en échapper. Il propose également que la présence d'une étoile sombre pourrait être déduite de son influence gravitationnelle sur les étoiles environnantes. Bien que ce concept diffère de celui des trous noirs tels que définis par la relativité générale d'Albert Einstein, il peut être considéré comme un précurseur de cette notion.

-Chimie : La chimie a atteint un stade de maturité en tant que discipline scientifique, posant ainsi les bases de la chimie moderne et se détachant progressivement de l'alchimie. Un représentant clé de cette transition est Andreas Libavius, un alchimiste de l'époque.

Georg Bauer, connu sous le nom d'Agricola (1494-1555), est considéré comme le fondateur de la chimie métallurgique. Il apporte des définitions plus précises des métaux et des alliages, en se concentrant particulièrement sur des minéraux comme la galène et la blende, tout en mentionnant le zinc et le bismuth. Son ouvrage posthume, *De Re Metallica*, publié en 1556, est un traité de métallurgie qui offre des détails sur la production de vitriol vert, un produit particulièrement corrosif. À cette époque, le charbon de bois, utilisé pour chauffer les minerais, commence à être remplacé par le charbon de terre (houille). En 1546, Agricola publie également *De natura fossilium*, considéré comme le premier traité de

minéralogie, bien que le terme "minéralogie" ne soit introduit qu'en 1636 par Bernardo Cesi.

- **Universités** : À partir du xve siècle de nouvelles universités sont créées, à un rythme soutenu, en Europe, mais aussi en Amérique latine puis en Amérique du Nord. Les particularismes religieux qui apparaissent en Europe (Église anglicane, protestantismes) influencent les disciplines enseignées ainsi que les modalités d'enseignement. De plus les structures politiques nationales, en France, en Allemagne ou en Angleterre par exemple, prennent progressivement le contrôle des universités, qui y perdent alors en autonomie (au moins par rapport à l'état). Ces évolutions signent la fin de la peregrinatio academica et réduit « l'éventail social » des étudiants au sein des universités.

Aussi, il n'est pas surprenant qu'en pleine Renaissance, les institutions universitaires soient largement contestées et critiquées, tant sur leurs fonctionnements que sur leurs rôles. Le Siècle des Lumières soulève la question de l'utilité des enseignements dispensés. Il s'agit de savoir si l'université a pour ambition de produire des compétences profitables à tous ou si elle doit assurer aux titulaires des diplômes dispensés un rang social élevé. On regrette le manque d'assiduité des étudiants autant que des professeurs ; on suspecte la qualité et la valeur des diplômes délivrés ; on constate la fraude et la complaisance.

- **Encyclopédies et dictionnaires** : La redécouverte des connaissances antiques enrichit considérablement le répertoire d'informations, sans toutefois modifier la nature des encyclopédies de l'époque, qui sont perçues comme des lieux de préservation ou de redécouverte du savoir plutôt que d'actualisation. À cette époque, le savoir est encore considéré comme intemporel et immuable, provenant d'autorités extérieures. Cependant, avec l'émergence du terme « encyclopédie », certaines œuvres commencent à privilégier l'aspect pédagogique et à explorer différentes techniques d'organisation de l'information pour en faciliter la consultation.

Cours 11 :

L'Académie française et la promotion du Patois de l'île de France

1-L'expansion du français en France

Au XVIII^e siècle, l'État ne s'inquiétait pas plus que dans le siècle précédent de franciser le royaume. Les provinces nouvellement annexées et les colonies d'outre-mer (comme le Canada, la Louisiane et les Antilles) ne demandaient pas de politique linguistique, sauf en ce qui concernait les populations autochtones, et la politique d'assimilation fut rapidement abandonnée. Les dirigeants étaient davantage préoccupés par l'unité religieuse et l'absence de conflits, estimant que l'administration du pays n'exigeait pas la francisation des citoyens.

Concernant le français populaire, on estime qu'à cette époque, moins de trois millions de Français pouvaient parler ou comprendre le français, alors que la population totale s'élevait à environ 25 millions. Cependant, la langue française connaissait une expansion significative au XVIII^e siècle, comme le montre la répartition des francisants, des semi-patoisants et de patoisants à la fin du siècle, alors que la Révolution avait déjà commencé.

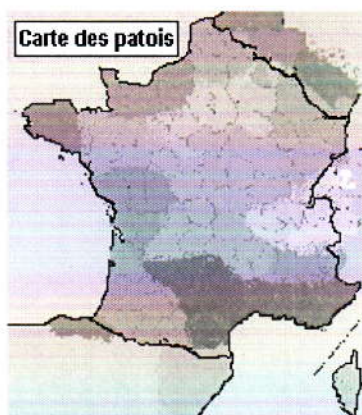
Au milieu du XVIII^e siècle, les francisants parlaient un français populaire non standardisé, imprégné de provincialismes et d'expressions argotiques, loin de la « langue du roi ». Les provinces de l'Île-de-France, de la Champagne, de la Beauce, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Berry étaient les plus francisées. À l'inverse, dans des régions comme la Normandie, la Lorraine, le Poitou et la Bourgogne, la population était majoritairement semi-patoisante, pratiquant un bilinguisme où le patois était utilisé pour les échanges quotidiens, bien que le français fût compris.

Il est vrai que le « bon français » avait gagné du terrain au XVIII^e siècle, en particulier dans les pays d'oïl, notamment grâce à l'excellence du réseau routier, qui facilitait les communications et favorisait le mélange des populations et des idées. Cela a permis à la langue de bénéficier de cette dynamique ; des milliers d'ouvriers affluaient vers les villes, se francisant en quittant les campagnes. Les marchands et les négociants voyageaient facilement, ce qui rapprochait leur parler local du français, et un système de colporteurs se mettait en place pour distribuer livres et journaux français jusqu'aux campagnes les plus reculées. Dans presque toutes les villes du Nord, le français était au moins compris, et les

patois de cette région étaient en réalité assimilés au français en tant que variantes régionales.

Malheureusement, peu de documents témoignent des parlers régionaux de l'époque. Il est clair que l'idéal de l'« honnête homme » était en déclin, et que le « bon usage » de la langue n'était plus celui de l'aristocratie, mais celui de la bourgeoisie parisienne, qui allait s'imposer lors de la Révolution.

1.2- Les patois



Dans le sud de la France, les patois — terme alors utilisé pour désigner ce que l'on appelle aujourd'hui les « langues régionales de France » — demeuraient le principal moyen de communication dans les campagnes durant tout le XVIIIe siècle. Les nobles et les bourgeois, qui avaient été initiés au français au siècle précédent, continuaient d'utiliser leur patois ou leur langue régionale dans leurs interactions quotidiennes. Pour eux, le français était essentiellement une langue seconde, considérée comme la « langue du dimanche », réservée aux grandes cérémonies religieuses ou civiles.

La situation était similaire en Bretagne, en Flandre, dans le nord-est, ainsi qu'en Alsace et en Franche-Comté, à l'est de la France.

L'utilisation de ces « patois » était clairement stigmatisée sur le plan social. Par exemple, dans l'article « Patois » de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1751-1765), les auteurs ne mâchent pas leurs mots : selon eux, on ne parle véritablement une langue que dans la capitale, Paris ! Les autres langues sont qualifiées de « patois », considérées comme corrompues et utilisées par les paysans et les ouvriers, et sont donc dévalorisées et jugées inférieures. Les seuls Français à parler un français relativement standardisé étaient ceux qui détenaient le pouvoir, tels que le roi, sa cour, les juristes, les officiers, les fonctionnaires et les écrivains. Même parmi la population de la région parisienne, les gens

utilisaient encore leur propre « patois » (comme le briard, le beauceron ou le percheron) ou un français non normalisé, souvent qualifié de français « poissard », « populacier » ou « grossier », très éloigné de celui de la Cour et des lettrés.

PATOIS (Gramm.). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son patois; ainsi nous avons le patois bourguignon, le patois normand, le patois champenois, le patois gascon, le patois provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale.

2- L'obstruction de l'école

L'école représentait l'un des principaux obstacles à la diffusion du français. À l'époque, l'État et l'Église considéraient que l'instruction était non seulement superflue pour le peuple, mais également dangereuse. Un intendant de Provence s'exprime à ce sujet en 1782, révélant l'attitude générale envers l'éducation :

« Non seulement le bas peuple n'en a pas besoin, mais j'ai toujours pensé qu'il valait mieux qu'il n'y en eût point dans les villages. Un paysan capable de lire et d'écrire abandonne l'agriculture sans avoir appris un métier ou pour devenir un praticien, ce qui est fort préjudiciable ! »

À cette époque, il semblait plus bénéfique d'apprendre aux paysans à améliorer le rendement de leurs terres ou à manier des outils comme le rabot et la lime, plutôt que de les envoyer à l'école. Pour l'Église, le désir de sauver des âmes n'était pas lié à l'apprentissage du français ; au contraire, cette langue était perçue comme un obstacle à la diffusion de la foi chrétienne, et il était jugé préférable de s'en tenir aux « patois » qui pouvaient être compris par le peuple. Ainsi, sermons, instructions, confessions, exercices divers, catéchismes et prières devaient être prononcés ou appris en patois.

Cette idéologie selon laquelle l'instruction était nuisible pour le peuple était partagée par de nombreux philosophes des Lumières. Bien que certains, comme Diderot et d'autres moins connus tels que Claude-Adrien Schweitzer, latinisé en Helvétius, et Paul-Henri Thiry, baron d'Holbach, soutenaient une éducation généralisée, cette position n'était pas dominante parmi les penseurs français. Par exemple, Jean-Jacques Rousseau et Voltaire n'étaient pas en faveur de l'instruction du peuple, ce qui est compréhensible au regard de leur origine sociale.

3-L'amorce des changements linguistiques

Précisons quelques éléments sur l'état de la langue standard, c'est-à-dire celle du roi. La norme linguistique a commencé à évoluer en changeant de référence sociale, passant de « la plus saine partie de la Cour » selon Vaugelas aux « honnêtes gens de la nation ». L'usage des écrivains du XVIII^e siècle a montré peu de changements par rapport au XVII^e siècle, bien que la syntaxe se soit allégée. En ce qui concerne la prononciation, peu de modifications sont apparues, à l'exception de la restitution des consonnes finales dans des mots comme "finir", "tiroir" et "il faut", qui ont été réintroduites grâce à l'écrit.

Dans le domaine de l'orthographe, c'est à partir de 1740 que l'accent aigu a été systématiquement utilisé à la place de la graphie "es-", comme dans "dépît" (anciennement "despit"). L'édition de 1762 du Dictionnaire de l'Académie a officialisé l'orthographe moderne et le principe de l'origine étymologique des mots. L'appauvrissement du vocabulaire, observé au XVII^e siècle, ne correspondait plus à l'esprit encyclopédique du siècle des Lumières, qui a vu une véritable explosion de nouveaux mots, notamment des termes techniques empruntés au grec et au latin.

En 1787 et 1788, l'abbé Jean-François Féraud (1725-1807) a publié son Dictionnaire critique de la langue française, dont le principal objectif était d'offrir aux étrangers ainsi qu'aux Français des régions éloignées un guide complet sur l'utilisation de la langue française. Pour cela, il a examiné et critiqué le bon usage des mots et des prononciations. Dans la préface de la première édition, il écrit :

« Celui-ci est un vrai DICTIONNAIRE CRITIQUE, où la Langue est complètement analysée. C'est un commentaire suivi de tous les mots susceptibles d'observation ; un recueil qui laisse peu à désirer ; des remarques qui peuvent éclaircir les doutes et lever les difficultés suscitées par les étranges irrégularités de l'usage. C'est une critique des auteurs et un examen, une comparaison critique des divers dictionnaires. Nous osons croire qu'il réunit les avantages de tous et y ajoute des utilités qui ne se trouvent dans aucun autre. »

Dans ce dictionnaire, les doubles consonnes ont été systématiquement éliminées (par exemple, "dictionnaire", "gramaire", "aplication", "diferent", "persone", "afirmatif", "attention", "doner", etc.), avec éventuellement l'ajout d'un accent (comme "ancienne", "viènent", "aprènent", etc.). Certaines voyelles allongées ont également reçu un accent : "phrâse", "pâsser", "faûsse", "aûtre", "chôse", "encôre", "ôser", etc. Il est aujourd'hui intéressant de lire les commentaires concernant la prononciation qui était en train d'évoluer.

Cours 12 :

La bibliothèque orientale et l'Orientalisme

1-L'orientalisme des Lumières

L'orientalisme des Lumières s'inscrit dans la continuité de l'époque précédente, avec une effervescence intellectuelle renouvelée au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la fin de l'Ancien Régime. L'érudition progresse, et la connaissance des textes plus anciens de l'Islam s'améliore, réduisant la dépendance aux compilations tardives. L'orientalisme devient alors une composante essentielle de la pensée éclairée, se mêlant aux débats philosophiques et politiques de l'époque.

Les connaissances sont désormais organisées de manière historiciste, influencées par les controverses sur les invasions germaniques, qui sont considérées comme un tournant dans l'histoire européenne. L'histoire de l'Asie est également interprétée à travers le prisme de ces invasions, les Arabes étant perçus comme la seule invasion réussie venant du Sud. Cette approche soulève des questions sur les différences entre les invasions germaniques, qui ont détruit l'État romain, et les invasions orientales, qui ont renforcé des despotismes militaires.

Cette analyse du despotisme devient un instrument de comparaison entre l'Orient et l'Occident. Montesquieu, par exemple, lie le despotisme à la théorie des climats et des invasions, arguant que l'absence de modération dans les climats orientaux génère un gouvernement par la terreur. À partir des années 1750, le despotisme oriental est perçu comme un frein au progrès, ce qui renforce l'idée d'une supériorité européenne.

Au cours des années 1770, l'Empire ottoman est au cœur de cette réflexion. Deux options se présentent : soit l'Empire demeure tel quel et disparaît face à l'expansion coloniale, soit il se transforme en un despotisme réformateur. Cette période marque l'émergence d'un discours politique qui utilise les connaissances orientales pour justifier ou critiquer le colonialisme.

Les acteurs de ce débat incluent des publicistes et des voyageurs comme Volney, mais aussi des érudits comme Anquetil-Duperron, qui contestent le concept de despotisme oriental. Cette dynamique d'expansion européenne nécessite une réinterprétation de l'identité orientale, où les notions ethniques deviennent floues. Les connaissances accumulées par l'orientalisme sont alors utilisées pour justifier les conquêtes, tout en

établissant une dichotomie entre les sociétés soumises au despotisme et celles que les Européens peuvent « libérer ».

Enfin, l'expédition d'Égypte représente l'aboutissement de cet orientalisme, fournissant les outils nécessaires pour appréhender la société orientale. Les orientalistes impliqués, tels que Venture de Paradis et d'autres, participent à une mission qui se revendique comme libératrice, bien qu'en réalité, elle transforme les libérateurs en nouveaux oppresseurs. La conquête engendre un savoir pragmatique nécessaire pour gérer le pays et prépare le terrain pour un projet de transformation, illustré par le travail d'inventaire monumental qu'est la Description de l'Égypte

2-Au XVIIIe siècle

Dès ses débuts, l'orientalisme suscite l'intérêt de l'Occident pour la production littéraire, culturelle et historique de l'Orient, considéré comme le berceau de plusieurs sciences, telles que la chimie et la médecine. Les librairies orientales regorgent de milliers de manuscrits et d'encyclopédies couvrant divers domaines scientifiques et littéraires. C'est au XVIIIe siècle que l'orientalisme véritablement émerge, marqué par la popularité des turqueries et des œuvres d'art inspirées de l'Orient, comme les tableaux de Boucher et Fragonard, ainsi que les Lettres persanes de Montesquieu (1721) et L'Enlèvement au sérail de Mozart (1782).

Ce mouvement touche divers aspects de l'Orient, notamment son histoire, sa civilisation, sa culture et ses religions, et implique des voyageurs aux profils variés, tels que des archéologues, peintres, historiens, religieux et écrivains. Des auteurs comme Nerval, Lamartine et Gautier partagent leurs impressions et expériences sur le monde oriental à travers des écrits riches en descriptions fantastiques, suscitant la curiosité des lecteurs et incitant d'autres à explorer cette région mystique.

Parmi les pionniers de l'orientalisme, Antoine Galland, né en 1646 à Rollot, en France, se distingue. Orphelin dès l'âge de quatre ans, il développe une passion pour les langues étrangères (grec, latin, hébreu) au collège de Noyon. En 1670, il accompagne le marquis de Nointel, ambassadeur de France, à Constantinople, où il visite également la Syrie et la Palestine. Durant ces voyages, Galland acquiert des manuscrits anciens, des objets d'art et des souvenirs, qu'il rapporte en France en 1675. Il repart en 1679 pour collecter davantage d'antiquités et perfectionne ses compétences en arabe, en perse et en turc.

Galland est surtout connu pour sa célèbre traduction des Mille et Une Nuits, publiée entre 1704 et 1717, et qui devance la traduction allemande de 1825. Après son retour en France, il est nommé antiquaire du roi, et ses collections sont intégrées à la Bibliothèque nationale de France et à l'Académie française. Galland meurt le 17 février 1715, victime d'un tremblement de terre à Izmir, et est inhumé à Paris.

3-Au XIXe siècle

Le mouvement orientaliste du XIXe siècle soulève la question de savoir s'il est davantage artistique que littéraire. Bien que l'Orient soit devenu un thème central dans la littérature occidentale au cours des siècles précédents, c'est au XIXe siècle que l'orientalisme s'épanouit, notamment dans le domaine artistique, avant de s'étendre à la littérature. Ce développement est étroitement lié aux bouleversements politiques de l'Orient, marqués par l'expansion du colonialisme européen et le déclin progressif de l'Empire ottoman.

Certains estiment que l'orientalisme du XIXe siècle a influencé la culture européenne de manière aussi profonde que la redécouverte de l'hellénisme après la chute de Constantinople. Ce mouvement se caractérise par des représentations picturales et des discours variés (scientifiques, archéologiques, historiques, littéraires, etc.). Dans ses Orientales (1829), Victor Hugo évoque la nature mystérieuse de l'Orient, tandis que Fromentin, dans Un été au Sahara, cherche à montrer la beauté du désert, contrastant avec la vision aride de l'Orient.

Gérard de Nerval, qui voyage en Orient de 1839 à 1840, rédige son Voyage en Orient en 1844, offrant une vision romantique et imaginative de cette région. Lamartine, dans Voyage en Orient (1835), admire la vie paisible des musulmans, qu'il décrit comme indolents mais en harmonie avec la nature. Ce goût pour l'Orient s'accompagne d'un intérêt croissant pour l'art islamique et ses diverses expressions, allant de l'architecture à la musique.

L'essor de l'orientalisme au XIXe siècle est également stimulé par des figures comme Mohammad Ali en Égypte, qui cherche à moderniser son pays en s'ouvrant à l'Occident. Cette curiosité des Européens pour l'Orient, amorcée avec la campagne de Bonaparte, ne cesse de croître. Toutefois, l'orientalisme ne débute pas au XIXe siècle ; il s'inscrit dans une longue tradition d'intérêt pour l'Orient, renforcé par la Renaissance.

Cette période voit l'orientalisme se structurer en un domaine de recherche spécifique, englobant des sciences comme l'anthropologie, l'ethnographie et l'archéologie. Edward Saïd, dans son ouvrage *Orientalism* (1978), affirme que les œuvres orientales produites en Occident ne font que refléter la vision occidentale de l'Orient, plutôt que de révéler la réalité de cette région. Selon Saïd, l'expédition de Bonaparte en Égypte marque le début d'un discours colonial qui façonne la perception de l'Orient et son exploitation par l'Occident.

L'orientalisme se compose d'un ensemble d'études, de rapports et de recherches sur l'Orient, englobant ses civilisations, religions, cultures, lettres, géographie et histoire. Ce concept ne se limite pas à un corpus de savoirs ; il inclut également des institutions telles que des universités et des sociétés d'orientalistes. Ce mouvement se situe à l'intersection du savoir et du pouvoir, étudiant l'Autre dans ses divers aspects.

Depuis les turqueries à Versailles jusqu'aux Orientales de Victor Hugo, l'Orient fascine la bourgeoisie européenne et stimule la créativité des artistes. Au XVIIIe siècle, l'engouement pour les voyages à l'étranger se développe, symbolisé par la traduction des *Mille et Une Nuits* par Antoine Galland en 1704. L'Orient devient un sujet central dans la littérature française, notamment avec Montesquieu et son *Lettres persanes*, qui évoque une vision romantique de cette région. Au début du XIXe siècle, bien que le voyage en Orient présente des risques, les progrès de la révolution industrielle et des transports facilitent l'exploration de cet Autre.

C'est à cette époque que le terme d'orientalisme émerge, désignant l'Orient perçu à travers le prisme de l'Occident. Les orientalistes enregistrent leurs perceptions de la civilisation orientale, mélangeant fiction et réalité dans des descriptions souvent fantastiques. Ce mouvement littéraire et artistique imprègne les œuvres de nombreux auteurs et artistes, tels que Delacroix, Lamartine, Gautier et Pierre Loti, qui rêvent de l'Orient, avec ses harems, ses paysages et ses monuments antiques.

L'expédition de Bonaparte en Égypte, bien qu'échouée militairement, marque un tournant pour l'orientalisme français, apportant de riches trésors culturels qui influencent la littérature et l'art. Cette campagne stimule l'intérêt pour l'Orient, donnant lieu à des centaines de travaux littéraires. Des écrivains comme Chateaubriand, Lamartine, Nerval et Flaubert poursuivent cette tradition des écrivains-voyageurs, explorant l'Orient et

contribuant à l'évolution de l'orientalisme tout en renforçant le lien mystique entre l'Occident et l'Orient.

10



Constantinople, vue des jardins d'un harem



Cours 13 :

La philosophie des Lumières et la question de l'Autre

"Philosopher, c'est donner la raison des choses, ou du moins la chercher ; car tant qu'on se borne à voir et à rapporter ce qu'on voit on n'est qu'historien. Quand on calcule et mesure les proportions des choses, leurs grandeurs, leurs valeurs, on est mathématicien —, mais celui qui s'arrête à découvrir la raison qui fait que les choses sont, et qu'elles sont plutôt ainsi que d'une autre manière, c'est le philosophe proprement dit" - Diderot et D'Alembert, Encyclopédie, article "Philosophie"

-La contestation politique

Les philosophes des Lumières combattaient sans relâche les despotes politiques et les gouvernements abusifs, autoritaires et censeurs. Voici quelques exemples de textes mettant cette idée en lumière :

« Monarchie absolue : (Gouvernement) Forme de monarchie dans laquelle le corps entier des citoyens a cru devoir conférer la souveraineté au prince, avec l'étendue et le pouvoir absolu qui résidait en lui originairement et sans y ajouter de restriction particulière, que celles des lois établies. Il ne faut pas confondre le pouvoir absolu d'un tel monarque avec le pouvoir arbitraire et despotique ; car l'origine et la nature de la monarchie absolue est limitée par sa nature même, par l'intention de ceux de qui le monarque la tient, et par les lois fondamentales de son État. Comme les peuples qui vivent sous une bonne police sont plus heureux que ceux qui, sans règles et sans chefs, errent dans les forêts ; aussi les monarques qui vivent sous les lois fondamentales de leur État sont-ils plus heureux que les princes despotiques, qui n'ont rien qui puisse régler le cœur de leurs peuples, ni le leur. »

Diderot et d'Alembert, Encyclopédie, Article "Monarchie Absolue".

« Le roi de France est le plus puissant prince de l'Europe. Il n'a point de mines d'or comme le roi d'Espagne son voisin ; mais il a plus de richesses que lui, parce qu'il les tire de la vanité de ses sujets, plus inépuisable que les mines. On lui a vu entreprendre ou soutenir de grandes guerres, n'ayant d'autres fonds que des titres d'honneur à vendre, et, par un prodige de l'orgueil humain, ses troupes se trouvaient payées, ses places munies, et ses flottes équipées. D'ailleurs ce roi est un grand magicien : il exerce son empire sur l'esprit même de ses sujets ; il les fait penser comme il veut. S'il n'a qu'un million d'écus dans son trésor, et qu'il en ait besoin de deux, il n'a qu'à leur persuader qu'un écu en vaut

deux, et ils le croient. S'il a une guerre difficile à soutenir, et qu'il n'ait point d'argent, il n'a qu'à leur mettre dans la tête qu'un morceau de papier est de l'argent, et ils en sont aussitôt convaincus. Il va même jusqu'à leur faire croire qu'il les guérit de toutes sortes de maux en les touchant, tant est grande la force et la puissance qu'il a sur les esprits. Ce que je te dis de ce prince ne doit pas t'étonner : il y a un autre magicien plus fort que lui, qui n'est pas moins maître de son esprit qu'il l'est lui-même de celui des autres. Ce magicien s'appelle le pape. Tantôt il lui fait croire que trois ne sont qu'un, que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin, et mille autres choses de cette espèce. »

Montesquieu, Les Lettres Persanes.

-Combattre pour l'éducation et contre l'injustice sociale

Constatant que les peuples n'étaient pas assez instruits pour comprendre leur situation de soumission et que le système en place n'aidait en rien à établir une justice sociale décente, les Lumières se sont épanchés sur la question :

« La patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans les citoyens : vous aurez tout si vous formez des citoyens (...). Or, former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour ; et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants. (...) »

Rousseau, Encyclopédie, Article "Économie Politique".

« Chaque homme, dans le fond de son cœur, a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes ; il ne s'ensuit pas de là que le cuisinier d'un cardinal doive ordonner à son maître de lui faire à dîner ; mais le cuisinier peut dire : « je suis homme comme mon maître, je suis né comme lui en pleurant ; il mourra comme moi dans les mêmes angoisses et les mêmes cérémonies. Nous faisons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, et si alors je suis cardinal et mon maître cuisinier, je le prendrai à mon service ». Et ce discours est raisonnable et juste ; mais en attendant que le grand Turc s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie. »

Voltaire, Dictionnaire Philosophique, Article "Égalité"

« Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables (...). Nous approchons de l'état de crise et du siècle des

révolutions. Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors ? Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire, Il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature et la nature n'a fait ni princes ni riches ni grands seigneurs (...). Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole. Il doit en travail le prix de son entretien : cela est sans exceptions. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. »

Rousseau, Émile

-Des ennemis notoires : le fanatisme religieux et l'esclavage

En examinant l'histoire médiévale, il devient évident que les doctrines religieuses abusives ont entravé les progrès sociaux et engendré des divisions. Les Lumières se sont ainsi engagées à dénoncer ces abus et les fanatismes qui entraînent un contrôle insensé par le pouvoir spirituel. De plus, elles se sont rebellées contre un système ancien et tragique : l'esclavage, qui a connu une recrudescence alarmante avec les diverses colonisations, notamment en Afrique. Affirmant l'égalité fondamentale entre tous les êtres humains, elles ne pouvaient tolérer un système aussi déshumanisant.

« Après le tremblement de terre qui avait détruit les trois quarts de Lisbonne, les sages du pays n'avaient pas trouvé un moyen plus efficace pour prévenir une ruine totale que de donner au peuple au bel autodafé ; il était décidé par l'université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu en grande cérémonie est un secret infailible pour empêcher la terre de trembler. »

Voltaire, Candide

-Les moyens d'action

Les débats d'idées se développent, le savoir progresse et se diffuse au XVIII^{ème}. Cela est lié notamment aux facteurs suivants :

-La presse se développe, le nombre de librairies augmente et la vente de livres religieux baisse au profit de celle d'ouvrages de science, d'histoire, de philosophie.

-Dans leurs salons, les dames de la haute société (noblesse, haute bourgeoisie) organisent des réceptions où sont invités de grands penseurs de l'époque. On y discute politique, art, philosophie, sciences. Cela contribue à faire évoluer l'opinion de la haute société.

Des académies se créent dans différentes villes. Ce sont des assemblées de spécialistes (en sciences, en droit...) ; elles organisent des réunions mais aussi des concours en proposant des questions à traiter, des problèmes à résoudre. C'est ainsi que certains penseurs peuvent, en participant à ces concours, faire connaître leurs idées. L'influence de la philosophie des Lumières reste cependant assez limitée aux milieux sociaux les plus instruits et les plus aisés.

-La postérité de la philosophie des Lumières

La Révolution américaine a été influencée par les idées des Lumières, dont les principaux leaders, tels que Benjamin Franklin, ont été marqués par cette philosophie, laissant une empreinte visible dans la Constitution américaine.


De même, la philosophie des Lumières a joué un rôle clé lors de la Révolution française, en inspirant les aspirations à la liberté au sein de l'élite sociale et en éveillant une prise de conscience quant à la nécessité de réformer les systèmes politique, économique et judiciaire. Cependant, d'autres facteurs, tels que la flambée des prix du pain à Paris le 13 juillet 1789, ont également été déterminants dans le déclenchement de la Révolution.

Certaines mesures prises pendant la Révolution de 1789 s'inspirent clairement des idéaux des Lumières. Cela se manifeste dans le domaine du droit, avec des avancées telles que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la suppression des privilèges de la noblesse et l'abolition provisoire de l'esclavage. Dans le domaine des sciences, des initiatives comme l'établissement d'un système de poids et mesures uniforme (mètre, gramme, etc.) et le lancement d'une mission de cartographie de la France sont également des héritages de cette époque.


Cependant, lorsque la République se radicalise entre 1793 et 1794, elle trahit les idéaux des Lumières. C'est à ce moment que la peine de mort est appliquée de manière massive, et la Révolution se retourne même contre certains des penseurs des Lumières qui avaient soutenu son avènement. Par exemple, Lavoisier fut guillotiné, et Condorcet, condamné à mort, préféra se suicider plutôt que de faire face à l'échafaud.

Enfin, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée par l'ONU en 1948, témoigne de l'importance de l'héritage des Lumières dans le monde contemporain. Les luttes pour l'abolition de la peine de mort, l'émancipation des femmes et la résistance au fanatisme religieux demeurent d'actualité.


L'Europe des Lumières




Montesquieu
(1689 - 1755)
écrivain
philosophe




Voltaire
(1694 - 1778)
Ecrivain
Philosophe




Condorcet
(1743 - 1794)
Philosophe
Mathématicien




Locke
(1632 - 1704)
philosophe




Kant
(1724 - 1804)
Philosophe




Diderot
(1713 - 1784)
écrivain
philosophe



Lavoisier
(1743 - 1794)
savant
philosophe
économiste



Rousseau
(1712 - 1778)
écrivain
philosophe



Buffon
(1707 - 1788)

- Principaux centres académiques européens
- Principales académies françaises au XVIIIe siècle
- Edition de journaux scientifiques ou philosophiques

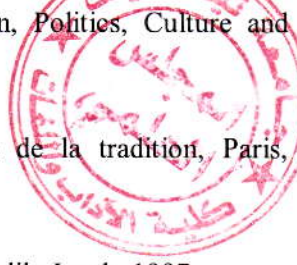
Réalisation : F. Sauczon
Sources images: commons.wikimedia.org




Références bibliographiques



1. AMSELLE, Jean-Loup, Vers un multiculturalisme français : L'empire de la coutume, Paris, Aubier, 1996.
2. BALIBAR, Étienne, WALLERSTEIN, Immanuel, Race, nation, classe : Les identités ambiguës, Paris, La Découverte, 2018.
3. BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal, LEMAIRE, Sandrine (dir.), La Fracture coloniale : La société française au prisme de l'héritage colonial, Paris, La Découverte, 2005.
4. BAUMAN, Zygmunt, La culture en liquidation, Arles, Actes Sud, 2013.
5. BERTRAND, Romain, Mémoires d'empire : La controverse autour du « fait colonial », Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006.
6. BOURDIEU, Pierre, La Distinction : Critique sociale du jugement, Paris, Minuit, 1979.
7. BRUBAKER, Rogers, Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne, Paris, Belin, 1997.
8. CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, Une politique de la langue : La Révolution française et les patois, Paris, Gallimard, 1975.
9. CUCHE, Denys, La Notion de culture dans les sciences sociales, Paris, La Découverte, « Repères », 2016.
10. ELIAS, Norbert, La Civilisation des mœurs, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
11. FANON, Frantz, Peau noire, masques blancs, Paris, Seuil, 1952.
12. FASSIN, Éric, FASSIN, Didier (dir.), De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française, Paris, La Découverte, 2006.
13. GEERTZ, Clifford, The Interpretation of Cultures, New York, Basic Books, 1973.
14. HALL, Stuart, Identités et cultures : Politiques des cultural studies, Paris, Amsterdam, 2007.

- 
- 15.HARGREAVES, Alec G., Multi-Ethnic France: Immigration, Politics, Culture and Society, New York, Routledge, 2007.
- 16.HOBSBAWM, Eric, RANGER, Terence (dir.), L'Invention de la tradition, Paris, Amsterdam, 2006.
- 18.HUNTINGTON, Samuel P., Le Choc des civilisations, Paris, Odile Jacob, 1997.
- 19.KAUFMANN, Jean-Claude, Identités : La bombe à retardement, Paris, Textuel, 2014.
- 20.YMLICKA, Will, La Citoyenneté multiculturelle : Une théorie libérale du droit des minorités, Paris, La Découverte, 2001.
- 21.LÉVI-STRAUSS, Claude, Race et histoire, Paris, Denoël, 1987.
- 22.LODGE, R. Anthony, Le français : histoire d'un dialecte devenu langue, Paris, Fayard, 1997.
- 23.MBEMBE, Achille, Critique de la raison nègre, Paris, La Découverte, 2013.
- 24.NOIRIEL, Gérard, Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle) : Discours publics, humiliations privées, Paris, Fayard, 2007.
- 25.NOIRIEL, Gérard, Le Creuset français : Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècles), Paris, Seuil, 2006.
- 26.NORA, Pierre (dir.), Les Lieux de mémoire, 3 volumes, Paris, Gallimard, 1984-1992.
- 27.SAID, Edward W., Culture et impérialisme, Paris, Fayard/Le Monde diplomatique, 2000.
- 28.SAYAD, Abdelmalek, La Double Absence : Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Seuil, 1999.
- 29.SCHNAPPER, Dominique, Qu'est-ce que l'intégration ?, Paris, Gallimard, 2007.
- 30.SCHNAPPER, Dominique, La Communauté des citoyens : Sur l'idée moderne de nation, Paris, Gallimard, 1994.
- 31.SCHOR, Ralph, Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours, Paris, Armand Colin, 1996.

- 
31. STOETZEL, Jean, Les Valeurs du temps présent : Une enquête européenne, Paris, PUF, 1983.
32. STORA, Benjamin, La Gangrène et l'oubli : La mémoire de la guerre d'Algérie, Paris, La Découverte, 1991.
33. TAYLOR, Charles, Multiculturalisme : Différence et démocratie, Paris, Flammarion, 1994.
34. TODD, Emmanuel, Le Destin des immigrés : Assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales, Paris, Seuil, 1994.
35. TRIBALAT, Michèle, De l'immigration à l'assimilation : Enquête sur les populations d'origine étrangère en France, Paris, La Découverte, 1996.
36. TYLOR, Edward Burnett, Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Art, and Custom, London, John Murray, 1871.
37. WEIL, Patrick, La France et ses étrangers : L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours, Paris, Gallimard, 2005.
38. WIEVIORKA, Michel, La Diversité : Rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Paris, Robert Laffont, 2008.
39. WIHTOL DE WENDEN, Catherine, La Question migratoire au XXIe siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

Rapports et documents officiels

1. Haut Conseil à l'Intégration, L'Intégration à la française, Paris, La Documentation française, 1993.
2. Organisation internationale de la Francophonie, La langue française dans le monde, Paris, Éditions Nathan, éditions régulières.

France et relations internationales

1. BOZO, Frédéric, La France et l'OTAN : De la guerre froide au nouvel ordre européen, Paris, Masson, 1991.

2. COHEN, Samy, La Monarchie nucléaire : Les coulisses de la politique étrangère sous la Ve République, Paris, Hachette, 1986.

3. FREYMOND, Jean F., GIRAULT, René, THOBIE, Jacques (dir.), Puissance et faiblesses de la France industrielle (XIXe-XXe siècle), Paris, Seuil, 1997.

4. GROSSER, Alfred, Affaires extérieures : La politique de la France 1944-1989, Paris, Flammarion, 1989.

5. MBEMBE, Achille, SARR, Felwine, Écrire l'Afrique-Monde, Paris, Philippe Rey/Jimsaan, 2017.

6. VAÏSSE, Maurice, La Grandeur : Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969), Paris, Fayard, 1998.

Histoire générale et construction nationale

1. BÉLY, Lucien, La France au XVIIe siècle : Puissance de l'État, contrôle de la société, Paris, PUF, 2009

2. BRAUDEL, Fernand, L'Identité de la France, Paris, Flammarion, 1986.4

3. CORNETTE, Joël, Histoire de la France : L'affirmation de l'État absolu (1515-1652), Paris, Hachette, 2009.

4. DUCHHARDT, Heinz, La paix de Westphalie, Paris, éditions du Cerf, 2010.

Le siècle des Lumières - Ouvrages généraux

1. CHARTIER, Roger, Les Origines culturelles de la Révolution française, Paris, Seuil, 1990.

2. CASSIRER, Ernst, La Philosophie des Lumières, Paris, Fayard, 1966..

3. GOULEMOT, Jean-Marie, Le Siècle des Lumières, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1996.

4. HAZARD, Paul, La Crise de la conscience européenne (1680-1715), Paris, Fayard, 1961

Les philosophes des Lumières

Voltaire

1.VOLTAIRE, Lettres philosophiques, Paris, Flammarion, 2006.

2.VOLTAIRE, Candide ou l'optimisme, Paris, Gallimard, 2007.

3.POMEAU, René, Voltaire, Paris, Seuil, 1994.

Diderot

1.DIDEROT, Denis, Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Paris, 1751-1772.

2.DIDEROT, Denis, Supplément au voyage de Bougainville, Paris, Flammarion, 2002.

3.PROUST, Jacques, Diderot et l'Encyclopédie, Paris, Albin Michel, 1995.

Montesquieu

1.MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, Paris, Flammarion, 2008.

2.MONTESQUIEU, Lettres persanes, Paris, Gallimard, 2006.

3.EHRARD, Jean, Montesquieu critique d'art, Paris, PUF, 1965.

Rousseau

1.ROUSSEAU, Jean-Jacques, Du contrat social, Paris, Flammarion, 2001.

2.ROUSSEAU, Jean-Jacques, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Paris, Gallimard, 1985.

3.STAROBINSKI, Jean, Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle, Paris, Gallimard, 1971.

Institutions culturelles et linguistiques

1.CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, Une politique de la langue : La Révolution française et les patois, Paris, Gallimard, 1975.

2.FUMAROLI, Marc, Quand l'Europe parlait français, Paris, Éditions de Fallois, 2001.

3.LODGE, R. Anthony, Le français : histoire d'un dialecte devenu langue, Paris, Fayard, 1997.



4.REY, Alain, L'Académie française, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2017.

Orientalisme et la question de l'Autre

1.DUCHET, Michèle, Anthropologie et histoire au siècle des Lumières, Paris, Albin Michel, 1995.

2.GALLAND, Antoine, Bibliothèque orientale, Paris, 1697.

3.GROSRICHARD, Alain, Structure du sérail : La fiction du despotisme asiatique dans l'Occident classique, Paris, Seuil, 1979.

4.SAÏD, Edward W., L'Orientalisme : L'Orient créé par l'Occident, Paris, Seuil, 1980.

5.TODOROV, Tzvetan, Nous et les autres : La réflexion française sur la diversité humaine, Paris, Seuil, 1989.

La question de l'altérité aux Lumières

1.MUTHU, Sankar, Enlightenment Against Empire, Princeton, Princeton University Press, 2003.

2.PIERRE-LOUIS, Jessica, La Révolution française et l'esclavage, Paris, La Découverte, 2019.

3.SALA-MOLINS, Louis, Le Code Noir ou le calvaire de Canaan, Paris, PUF, 1987.

4.SEBASTIANI, Silvia, The Scottish Enlightenment: Race, Gender, and the Limits of Progress, New York, Palgrave Macmillan, 2013.

Ouvrages de synthèse

1.BAKER, Keith Michael, Au tribunal de l'opinion : Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIe siècle, Paris, Payot, 1993.

2.REICHARDT, Rolf (dir.), Lumières et Révolution, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1989.

3.VAN KLEY, Dale, Les origines religieuses de la Révolution française (1560-1791), Paris, Seuil, 2002.

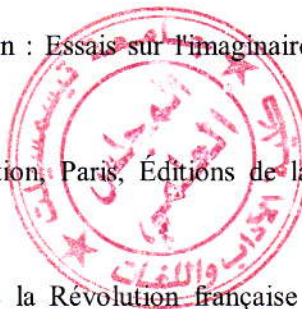


Table de matière

Premier semestre :.....	5
Qu'est-ce que la civilisation ?	7
Culture française.....	14
3-Ideologie française :.....	18
4-Institutions et réalisations :.....	24
5-La France et ses réalisations.....	29
6-La République : une démocratie libérale :	31
7-L'affirmation des libertés et les droits sociaux.....	35
8-L'affirmation de la laïcité.....	38
9-La République à l'épreuve.....	41
10- Les éléments fondateurs de la culture française.....	45
Carte du français dans le monde	48
Dialectes et parlers régionaux.....	54
Ethnies et classes sociales	57
L'immigration contemporaine dans l'aire francophone européenne (France, Belgique, Suisse).....	60
La France contemporaine et le monde	65
SEMESTRE 2	70
La naissance de la France moderne	71
La renaissance.....	74
La naissance de la nation française : le traité de Westphalie.....	80
La monarchie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles	83



La philosophie et les philosophes français du siècle des Lumières	87
Voltaire	89
Diderot (1713 - 1784)	92
Montesquieu	95
Rousseau	101
Sciences en Europe au siècle des Lumières.....	105
L'Académie française et la promotion du Patois de l'île de France	109
La bibliothèque orientale et l'Orientalisme.....	113
La philosophie des Lumières et la question de l'Autre	118

